

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trentième-neuvième séance – Mardi 20 février 2001, à 20 h 30

**Présidence de M. Bernard Paillard, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, conseiller administratif, *Mme Sophie Christen*, *M. Olivier Coste* et *M. René Winet*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 8 février 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 février et mercredi 21 février 2001, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal  
Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3.a) Proposition de résolution du Conseil administratif en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de modification du régime des zones de construction aux Charmilles (parcelles N<sup>os</sup> 4381, 4390, 4402, 4409 et 4410, section Petit-Sacconnex) et d'un projet de modification partielle du plan localisé de quartier N° 27930 C (parcelles N<sup>os</sup> 4381 et 4390)(PR-111)<sup>1</sup>.**

**3.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour préserver la qualité de vie du quartier de l'Europe et des Charmilles, non à la construction des immeubles de 7 étages à caractère industriel» (P-28-A)<sup>2</sup>.**

*Suite de la préconsultation sur la proposition et du premier débat sur la pétition*

**M. Alain Fischer** (R). J'aimerais juste attirer l'attention de M. Ferrazino sur le prix «exorbitant» que les promoteurs demandent. Je rappellerai à M. Ferrazino et à ses brillants services que je suis quand même étonné qu'ils ne sachent pas que, lorsqu'on prévoit la construction d'un bâtiment, la base doit être solide. Il me semble que les fondations avaient été prévues pour deux immeubles de sept

---

<sup>1</sup> Proposition, 3554.

<sup>2</sup> Rapport, 3569..

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

étages et que cela a un coût, voire un surcoût. De plus, je rappelle qu'un niveau du parking avait été prévu pour ces bâtiments. Alors, Monsieur Ferrazino, ne soyez pas étonné que l'on vous réclame une plus-value ou que l'on vous demande de racheter ces sous-sols conçus spécialement pour ces bâtiments.

**M. Sami Kanaan (S).** Nous remercions le Conseil administratif d'avoir présenté la proposition PR-111. Nous-mêmes, socialistes, avons été très actifs sur ce dossier. D'ailleurs, le Conseil administratif a tenu compte dans sa proposition de deux motions: la motion M-82, déposée par le Parti socialiste et concernant l'ensemble du quartier des Charmilles; la motion M-137 dont nous avons été les coauteurs et les cosignataires, qui demande une intervention urgente. Aujourd'hui, nous avons donc l'étape suivante du dossier. Je le répète, nous remercions le Conseil administratif d'avoir été très actif sur ce cas particulièrement flagrant de mauvais urbanisme.

Si une négociation a eu lieu aujourd'hui, c'est bien parce qu'il y a eu des pressions, surtout de la part des habitants, mais également de la part de la Ville de Genève, qui, par différents moyens, sont intervenus très énergiquement et c'est pourquoi nous désirons maintenir la pression jusqu'à nouvel ordre, tant que nous ne sommes pas certains qu'une solution raisonnable voie le jour. De ce point de vue, la proposition PR-111 va tout à fait dans le bon sens. J'aimerais rappeler à tous ceux qui sont très inquiets que nous ne faisons qu'ouvrir une procédure de révision de PLQ (plan localisé de quartier), c'est-à-dire que ce PLQ révisé, tout le monde aura encore je ne sais combien d'occasions de l'examiner et de le commenter. En fait, si nous faisons usage de notre droit d'initiative, cela ira à l'Etat, qui devra proposer une version révisée, pas forcément ce qui figure dans la proposition PR-111 mais à peu près; cela reviendra devant le Conseil municipal et nous pourrons de nouveau nous prononcer dans un sens ou dans l'autre. De ce point de vue, nous avons tout le temps ensuite de l'étudier. Par contre, il est vrai que d'entamer la révision du PLQ crée une pression tout à fait salutaire.

Nous avons évidemment une question à poser. Si le Tribunal administratif confirme la décision, à la commission de recours LCI (loi sur les constructions et les installations diverses), selon laquelle les autorisations étaient effectivement caduques, ce qui est possible, à ce moment-là, nous ne devons rien de plus que le minimum légal aux promoteurs. En particulier, j'avoue que je ne suis même pas convaincu de la nécessité de maintenir le deuxième immeuble sur le haut du périmètre, qui barre aussi la vue aux logements. C'était une concession en cas de négociations, mais, si l'autorisation est caduque, les promoteurs devraient théoriquement redemander une autorisation en bonne et due forme pour un nouveau chantier. Il y a donc là un point qui nous intrigue. Je veux bien qu'on examine des concessions, mais, dans le cas de ce deuxième immeuble, on va un peu trop vite

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

en besogne. Nous sommes toujours aussi réservés sur la question de payer de gros dédommagements. En cela, nous rejoignons le Conseil administratif et nous sommes curieux de voir le résultat des négociations. Nous ne sommes tout simplement pas d'accord de verser des sommes faramineuses, surtout si elles ne sont pas justifiées.

Autre remarque, nous avons aujourd'hui une innovation. Notre collègue Mark Muller a inventé la «queue de PLQ». Alors, vous irez expliquer aux habitants, Monsieur Mark Muller, dans quelle mesure deux immeubles de sept étages, de 25 mètres à la corniche, représentent une queue de PLQ. Evidemment, en termes de locaux commerciaux, oui, peut-être... Pour nous, c'est un peu plus que cela, c'est un peu plus substantiel qu'une queue de PLQ. Je suis désolé pour vous, si vous avez perdu votre sentiment de détente concernant le marché de la construction et des locaux commerciaux, mais cela nous paraît être relativement secondaire dans ce dossier par rapport à la qualité de vie et à la cohésion sociale du quartier.

Dernière remarque, je crois que c'est mon collègue Mark Muller qui a dit, lors de la séance précédente, que le Conseil municipal avait approuvé ce PLQ; c'est faux. Le 8 septembre 1987, la proposition PR-111 l'indique, je n'invente rien, «...le Conseil municipal, avait préavisé négativement ce PLQ après que le Département des travaux publics de l'époque y eut apporté des modifications à la demande du Conseil d'Etat».

Je terminerai en disant clairement que nous soutenons non seulement la proposition PR-111, mais aussi le vote sur le siège, ce qui nous paraît important, vu l'urgence du dossier.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). J'ai été très attentif à l'affaire des Charmilles où les habitants d'un quartier soulèvent un problème et où le Conseil municipal tient compte des remarques et des propositions faites pour améliorer la vie d'un quartier.

J'ai été surpris par les remarques du rapporteur, M. Grand, à propos d'un des membres de mon groupe, les Indépendants de l'Alliance de gauche, je veux parler de M. Christian Grobet. Alors, je me suis dit, si M. Grand attaque M. Grobet en tant qu'ancien membre du Parti socialiste, je le comprends, mais il n'a pas été jusqu'au fond du problème. A l'époque, je siégeais à la commission de l'aménagement et de l'environnement et j'ai suivi toute l'affaire des Charmilles, notamment le changement de zone industrielle en zone de logements. Il y avait M. Claude Ketterer et Mme Jacqueline Burnand; ils étaient aussi du Parti socialiste!

La commission a été confrontée à un très gros problème pour préserver la zone industrielle. On avait trouvé un compromis, tous partis confondus, concer-

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

nant les 24 000 m<sup>2</sup> de cette zone qui se trouvait en bordure de la route de Lyon. A l'époque, il n'y a eu aucune remarque sur l'affaire, sauf sur le périmètre de la future école de l'Europe. C'est vrai que lorsque la commission a accepté ce projet, elle n'avait vu aucun plan concernant cette école, les services administratifs de la Ville vivant dans un monde caché. Ensuite, les gens nous interpellent, nous demandent pourquoi nous avons construit cela. Nous sommes un peu embêtés, car nous n'osons pas leur dire que nous n'avons jamais vu les plans.

Pour vous donner un exemple, dans ce périmètre il était prévu la construction de 1200 logements. Demandez au conseiller administratif responsable, M. Ferrazino, combien il y en a fait. La commission de l'aménagement en avait diminué le nombre pour éviter une surpopulation à cet endroit. On ne voulait pas faire quelque chose comme aux tours du Lignon, on ne voulait pas reproduire la même erreur.

Maintenant, on fait des reproches à une personne qui n'est pas là pour se défendre et qui pourrait dire que les conseillers administratifs de l'époque étaient tout à fait d'accord avec l'aménagement initialement prévu dans ce périmètre et que c'est le Conseil municipal qui a modifié ces structures.

Alors, je regrette, Monsieur le président, il est très facile d'attaquer tous les hommes politiques qui se trouvent dans cette République. Demain, ou dans quelques années, quand M. Ferrazino aura peut-être quitté l'exécutif et se sera dirigé vers d'autres lieux, on dira: «Pourquoi a-t-il fait cela? Pourquoi a-t-il accepté cela?»

Mesdames et Messieurs, je peux vous dire je suis très déçu du débat qui a lieu actuellement, parce qu'on doit s'occuper un peu mieux de la vie des habitants de nos quartiers.

**M. Alain Marquet (Ve).** Tout d'abord, Monsieur le président, le temps que vous nous avez accordé a permis à M. Grand de revenir dans cette enceinte et cela me permet de lui dire que je le remercie de la fougue et de la générosité avec laquelle il a présenté son rapport.

Je dirai que la commission des pétitions s'est aussi passablement penchée en filigrane sur les problèmes sociaux générés par la construction de tels ensembles. On a cru pendant un certain temps que cela allait être la solution idéale dans une période de pénurie, maintenant, les esprits sensés s'accordent à penser que persévérer serait diabolique et aurait surtout un coût social que vraisemblablement bien des libéraux seraient les premiers à nous refuser. Nous n'entrons pas dans ce genre d'argumentation, mais j'aimerais quand même dire que j'ai la plus haute estime pour les personnes qui sont capables de reconnaître à un moment ou à un

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

autre qu'elles ont pu commettre ce que l'histoire se permet de juger comme une erreur. Il n'y a pas de problème à cela, au contraire, les personnes en sortent plutôt grandies.

Pour notre part, nous défendons l'idée d'un habitat à dimension humaine et nous sommes soucieux autant des habitants que des élèves des écoles, et bien plus soucieux d'eux que de la relative pénurie de mètres carrés administratifs qui me paraît très relative en regard des mêmes chiffres que ceux qui ont été énoncés par M. Mark Muller tout à l'heure.

Par conséquent, même si dans l'état actuel nous ne pouvons que tenter de rattraper des initiatives ou des options immobilières quelque peu catastrophiques, nous soutiendrons le magistrat dans ce sens.

**M. Bernard Lescaze (R).** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est beau d'entendre ici des gens battre leur coulpe pour des erreurs que d'ailleurs, pour la plupart d'entre eux, ils n'ont pas commises, puisqu'ils n'étaient pas sur ces bancs il y a dix ou douze ans.

Pour notre part, notre position n'a pas varié et, comme aime à le dire notre vice-président, nous avons fait, nous avons dit comme nous faisons et nous ferons comme nous avons dit.

Le groupe radical est peu étonné du débat d'aujourd'hui, parce qu'il l'avait prédit. Il l'avait prédit il y a une dizaine d'années et, notamment par ma bouche, lorsqu'il a refusé, seul, dans cette enceinte, avec les Verts, l'urbanisation délirante des Charmilles.

Aujourd'hui, nous constatons avec regret, sans nous réjouir, que nous avons vu juste, que nous avons raison. Nous avons déclaré que les barres d'immeubles prévues aux Charmilles étaient simplement inhabitables et qu'un jour ou l'autre nous aurions des problèmes; eh bien, ces problèmes nous les avons aujourd'hui. Nous n'étions d'ailleurs pas enthousiastes non plus ni par rapport à l'emplacement ni par rapport à l'architecture de l'école de l'Europe, qu'on nous a littéralement imposés.

Alors, c'est un peu facile de chercher des responsables, mais c'est aussi un peu trop facile de s'exonérer complètement du passé. A juste titre, le préopinant, M. Lyon, a rappelé les noms de certaines personnes qui avaient été extrêmement mêlées à tout cela, parce qu'elles s'étaient investies dans cette affaire.

Aujourd'hui, nous devons, d'une part, essayer de corriger ce que nous trouvons malheureux dans ce qui a été fait à l'époque et, d'autre part, assurer la continuité de la position de la Ville de Genève, notamment de la parole donnée et du respect du droit. Nous avons donc un chemin très étroit pour agir.

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

Le groupe radical est évidemment favorable au renvoi de la proposition du Conseil administratif à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il s'agit très exactement de savoir ce que nous pouvons faire, étant donné que, même si les autorisations de construire sont définitivement annulées, il n'en demeure pas moins qu'il y a des droits, des droits à bâtir qui ont été concédés. Il faudra effectivement obtenir d'autres autorisations de construire, la situation étant bloquée, ce que nous ne souhaitons pas voir durer.

Par ailleurs, la proposition PR-111 du Conseil administratif fait l'impasse sur un ou deux problèmes, notamment le problème financier qu'elle évacue beaucoup trop simplement en disant qu'il suffit de payer la valeur du terrain. Non, ce n'est pas tout à fait exact, parce qu'il y a le terrain plus un certain nombre de droits sur celui-ci. D'autre part, cette proposition demande le déclassement de terrain industriel en terrain à usage public, du périmètre où se trouve l'école.

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. D'utilité publique.*

*M. Bernard Lescaze.* Oui, exactement. Je cherchais le mot. Merci, Monsieur le conseiller administratif.

Pour ma part, je pense que c'est probablement une erreur. En effet, le jour où, la démographie aidant, l'acquisition de nouveaux terrains dans le quartier, par exemple du côté de la rue de Bourgogne, permettrait de construire une école digne de ce nom, avec les surfaces et les préaux nécessaires, je ne verrais pour ma part aucun inconvénient à ce que nous renoncions à utiliser l'école de l'Europe, voire que nous la revendions – je ne sais plus si elle est en droit de superficie ou si elle nous appartient. Ainsi, cela resterait du terrain industriel et nous ne serions pas bloqués à ce moment-là par l'existence de cette école sur une zone qui ne permettrait pas une nouvelle affectation. En effet, je pense que cette école, à cet endroit, je l'ai dit il y a dix ans, je le redis maintenant, est une erreur, une profonde erreur. Alors, sous le couvert de réaliser une sorte de nettoyage de la zone, je pense, Monsieur le conseiller administratif, que vous nous conduisez dans une autre impasse et qu'il serait prudent, comme dans un autre cas que nous avons évoqué il y a deux séances, de réserver l'avenir en ne déclassant pas le terrain de l'école, car finalement cette école est là, pour l'instant elle est utilisée, et qu'elle soit en zone industrielle ou non, ne gêne absolument personne. En revanche, le jour où nous voudrions la fermer, parce que nous aurons trouvé mieux à proximité, et cela est possible, il y a encore des réserves de terrains, nous serons très heureux de savoir que la zone industrielle existe. C'est pour vous dire, Monsieur le conseiller administratif, que le projet de résolution que vous nous soumettez dans la proposition PR-111 mérite très probablement d'être affiné et que le pour et le contre soient bien pesés.

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

Par ailleurs, les radicaux ne vont pas aujourd'hui accabler ceux qui, il y a dix ou douze ans, se sont lourdement trompés. Cependant, ils aimeraient beaucoup que ceux-là ne viennent pas aujourd'hui, par l'intermédiaire d'une pétition – et nous sommes sensibles aux problèmes et aux préoccupations des habitants de ce quartier – nous donner des leçons, alors qu'en réalité nous n'avons pas de leçon à recevoir de quiconque en ce domaine. En effet, nous, radicaux, nous étions en tout cas opposés à cette urbanisation et à ce type d'urbanisation avec des étages extrêmement élevés.

Je vous rappelle que toute la problématique du quartier Charmilles-Aïre a été très mal gérée il y a dix ou douze ans. A côté, se trouvait la campagne Masset qu'on a urbanisée, alors que nous souhaitions en faire un parc public. On nous disait que le quartier avait bien assez d'espaces verts et, aujourd'hui, on constate qu'il en manque cruellement.

En conséquence, je vous demande de renvoyer le texte de la proposition faite par le Conseil administratif à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Pour notre part, nous comprenons entièrement les besoins des pétitionnaires, mais, à notre avis, dans la négociation qui se fait en ce moment, et avec les résultats qui ont déjà été obtenus par l'actuel Conseil administratif, je dois dire que je comprends les camarades radicaux qui ont tout simplement demandé le classement de la pétition P-28. Finalement, cette pétition a été traitée. Les habitants ont obtenu qu'il n'y ait pas d'immeuble devant l'école, c'est-à-dire que, à coup sûr, quelle que soit la négociation – il ne faut pas se faire d'illusion, il y a tellement de moyens de blocage dans notre République – malheureusement ou heureusement pour eux, en tout cas, les immeubles industriels devant l'école n'atteindront pas les sept étages qui avaient été prévus.

Cependant, la Ville doit aussi, je le répète et je donne raison au préopinant libéral, M. Mark Muller, qui s'est exprimé à la fin de la séance précédente, respecter ses engagements, c'est-à-dire qu'elle doit trouver des indemnités justes et équitables et non pas vouloir profiter d'une situation de blocage. Je vous rappelle malgré tout que, dans notre régime, la sécurité du droit est une notion tout à fait importante. Bien entendu, cela nous fait un peu mal au cœur de devoir céder et de devoir déboursier une somme qui risque d'être assez considérable, mais, pour une fois, cet argent, l'argent de nos contribuables, sera bien investi, puisqu'il permettra à des habitants de la Ville, de pouvoir respirer et, en même temps, cette indemnité permettra de montrer à l'extérieur que la Ville de Genève, lorsqu'elle change d'avis, sait respecter la sécurité du droit et donner des indemnités justes et équitables. Je crois que cela est tout à fait important de ce point de vue.

En tout cas, l'exposé des motifs du Conseil administratif me paraît être par trop unilatéral. D'ailleurs, je me permettrai simplement de dire en conclusion qu'au point 5 de la proposition, sous la rubrique: «L'édification contestée de nou-

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

veaux bâtiments», il est écrit: «Comme on l'a vu ci-dessus, la conception urbanistique du quartier des Charmilles fut déjà largement contestée – notamment par la Ville de Genève – alors qu'elle n'était encore exprimée que par des plans d'architectes.» Cela, Monsieur le conseiller administratif, ne me paraît pas tout à fait exact. Des partis, en tout cas deux d'entre eux, dans cette enceinte, ont effectivement protesté, mais la Ville de Genève, que vous représentez en tant que conseiller administratif, avait parfaitement accepté ces plans malheureux et, de ce point de vue là, nous n'avons pas entendu de la part de M<sup>me</sup> Burnand ou des autres membres du Conseil administratif, de véritables protestations. A cette époque-là, la Ville marchait pratiquement main dans la main avec le Département des travaux publics de l'époque à l'Etat. Il n'y a pas eu beaucoup de protestations et c'est bien pour cela que les immeubles ont pu se faire, mais vous me direz que c'est là un point de détail.

Effectivement, maintenant il faut regarder devant nous et savoir clairement ce que la Ville entend faire à la fois pour les habitants et pour ceux qui ont cru, il y a douze ans, à la solidité des engagements que finalement nous avons pris en acceptant les plans localisés de quartier à cet endroit.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Nous nous rallierons volontiers au point de vue développé par nos collègues du Parti libéral et, bien que le mot m'étonne, nous sommes aussi du même avis que nos camarades radicaux. Je pense que non seulement il est tout à fait indiqué de renvoyer la proposition PR-111 en commission, mais que ce serait carrément une erreur de ne pas le faire, parce que là il y a une histoire exemplaire dont nous pourrions tirer probablement quelques enseignements. Par exemple, comment est-ce possible pour le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, dirigé par quelqu'un qui a la réputation – et tant mieux s'il la garde – d'être un juriste émérite, qu'une autorisation ait été délivrée, qu'elle soit devenue caduque et que, néanmoins, les travaux se poursuivent? Là, il y a pour le moins, déjà pour le simple citoyen et même pour les politiques que nous sommes, matière à étonnement. Je pense qu'il est judicieux que la discussion ait lieu en commission et que des réponses soient données aux représentants du Conseil municipal.

Bien sûr, le Conseil administratif est assez grand pour aller de l'avant, mais je pense que, dans la mesure où il est plus que probable que l'on va déboucher sur une solution de compromis, si on doit évidemment aboutir à payer quelque chose, il est fondamental que les représentants du peuple soient dans le coup pour cette discussion.

Je rappelle sans provoquer, mais je pense que le problème reste tout à fait actuel, que nous avons commis une erreur en acceptant la construction d'une

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

école à un endroit qui, de toute façon, quels que soient les immeubles que nous allons construire maintenant, ne convient pas. J'espère que par la suite on aura la sagesse de trouver une meilleure solution pour cette école, si on a comme priorité d'assurer aux enfants un certain confort, ce qui n'est pas toujours le cas dans les rangs de notre Conseil quand on parle d'écoles.

**M. Roman Juon (S).** Ce qui s'est passé à Planète Charmilles est une agression contre la population. En effet, certains promoteurs, qui font partie d'un certain nombre de caisses de pension que nous connaissons tous, se sont moqués des gens. Qu'a-t-on fait? On a construit à toute vitesse. Il faut reconnaître que, pour ce chantier, la célérité des entreprises a été exemplaire.

Maintenant, que va-t-il se passer? Au pire, les immeubles de Planète Charmilles ne seront jamais démolis, c'est une ruine qui va peut-être nous rester dix ou vingt ans, qui va rouiller, tout simplement parce qu'on ne va pas pouvoir se mettre d'accord et qu'il y aura certainement des blocages juridiques, car on peut bien imaginer que cela va partir au Tribunal fédéral.

Alors, que se passe-t-il aujourd'hui? Qui paye les pots cassés d'une situation mal organisée? C'est bien la Ville de Genève! Elle doit envoyer ses éducateurs de rues; les locaux réservés pour les jeunes ne sont pas disponibles, parce qu'ils sont situés sous les fenêtres des habitants qui n'ont pas envie d'avoir des jeunes en dessous de chez eux! Tout est complètement désorganisé. Maintenant, le département de M. Tornare essaye de panser les plaies, mais il faut payer et c'est de nouveau la Ville de Genève qui doit payer. Non seulement il faut payer les locaux, il faut payer les arcades vides, il faut payer les éducateurs, la police et tout ce qu'il faut pour mettre un peu d'ordre là-dedans, parce que, aujourd'hui encore, du côté de Tavano, il y a du trafic de drogue. Allez jeter un coup d'œil le soir, et vous verrez que ce n'est pas fini; la police fait ce qu'elle peut, mais il n'empêche que les gens ne sont pas rassurés. Dans certains immeubles, les halls d'entrées sont envahis de jeunes, parce qu'il n'y a toujours pas de lieux pour eux. Cette situation est grave.

Heureusement, le Conseil administratif a pris la chose en main et essaye de sauver ce qui peut l'être encore. Mais ceux qui, ici, défendent les promoteurs et la construction hâtive et abusive ne doivent pas oublier la qualité de vie des habitants. A la limite, on construira en face de l'école un bâtiment d'un étage; c'est très bien pour l'école, elle aura un peu de jour, parce que, le jour, cela compte. La clarté, l'espace, la vision qui va plus loin qu'une façade, c'est très important; mais les autres, les habitants qui vont avoir devant leurs yeux une façade de sept étages, vous allez les voir partir. Ces immeubles sont déjà un quai de gare; tout le monde part, il y a un va-et-vient continu. Que va-t-il se passer? Ces immeubles

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

vont devenir un ghetto pour les étrangers, un ghetto pour des gens que l'on va caser là-bas, parce qu'on ne saura plus où les mettre; plus personne ne voudra y habiter, les loyers vont baisser et les appartements vont se dévaluer.

Ces constructions sont ratées et, aujourd'hui, il ne fallait plus construire, sachant que le Conseil administratif, et M. Ferrazino en particulier, était en discussion. Il y a des droits à bâtir qui peuvent être reportés sur un autre endroit. Ce n'est pas impossible non plus de trouver des solutions allant dans ce sens.

Nous, socialistes, nous pensons que nous devons nous dépêcher d'agir. Je rappelle que nous ne sommes pas là pour des prunes. Nous, l'Alternative, avons été élus depuis un certain temps, à une majorité confortable, par des citoyens de la Ville de Genève pour désenclaver la ville, pour la rendre plus agréable, pour moins construire et faire attention. Il y a eu des référendums allant dans ce sens et concernant des endroits pas très loin d'ici. Ce n'est pas pour rien que la population se déplace pour voter; elle nous fait confiance, aussi, tâchons de ne pas la décevoir.

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler** (Ve). Les Verts accepteront le projet de résolution PR-111 du Conseil administratif. Comme vous le savez, nous nous sommes toujours opposés à la densification massive des Charmilles et surtout à toutes les dérogations obtenues dans cette affaire. Nous, nous voulons soutenir un urbanisme à visage humain et ce n'est pas le cas dans ces lieux.

Il est vrai que, nous pouvons aussi le rappeler, quand nous sommes placés devant d'autres situations, nous sommes de nouveau prêts à accorder toutes sortes de dérogations et de reports de droits à bâtir et, quinze après, nous voyons les résultats: cela ne donne rien.

Concernant la proposition PR-111, quelques points nous laissent perplexes. Si, vraiment, il n'y a plus d'autorisation en force, pourquoi bâtir quelque chose? En tout cas, on pourrait négocier à la baisse. Pour notre part, nous regrettons vraiment qu'on n'abaisse pas aussi le gabarit des habitations.

Pourquoi renvoyer cet objet en commission? Il est vrai qu'il y a encore des questions à régler. D'une part, vu que nous aurons affaire à une proposition de résolution du Conseil administratif, celle-ci doit suivre un certain cheminement; elle va passer par le DAEL (Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement), puis elle reviendra devant le Conseil municipal qui devra, à ce moment-là, se prononcer sur le PLQ. D'autre part, ce n'est pas la commission qui va statuer sur les questions judiciaires, ce sera à la justice de trancher; le Conseil municipal ne fera que prendre acte des résultats obtenus.

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

De plus, la proposition de M. Lescaze de ne pas classer le périmètre de l'école de l'Europe en zone d'utilité publique me paraît un peu hasardeuse. On a tout de même dépensé 25 millions de francs pour construire l'école! Si c'est pour la démolir, bon d'accord, c'est une idée, mais disons que cela me paraît quand même un peu paradoxal et chèrement payer.

Il est clair que, si on laisse ces terrains en zone industrielle pour y construire des bâtiments industriels, pour les habitants, la situation serait bien pire que d'avoir une école à proximité. Soyons donc raisonnables et classons ce périmètre en zone d'utilité publique à fin scolaire. Sur l'autre partie du site, nous sommes évidemment favorables à une baisse des gabarits.

Il faut donc aller de l'avant. De toute façon, nous aurons encore d'autres occasions de nous prononcer, puisque, comme je l'ai déjà dit, le cheminement de ce dossier prendra bien, au bas mot, en étant optimistes, encore six mois, avant de revenir devant le plénum. D'ici là, les choses auront peut-être avancé au niveau judiciaire.

**M. Roger Deneys (S).** Je vais compléter les propos de mes deux précédents collègues, Mme Künzler et M. Juon, en ajoutant simplement une chose, c'est que les socialistes sont entièrement et toujours attachés au respect des droits existants. Il va de soi que, pour nous, un accord doit être trouvé avec les promoteurs. Il ne s'agit pas de nier le droit, il ne s'agit pas de nier les droits acquis, il s'agit simplement de les payer à un prix juste et équitable pour tout le monde. Il ne s'agit pas de payer un montant spéculatif, et c'est bien cela le problème, mais de payer un montant satisfaisant pour tout le monde, par rapport aux investissements faits et aux dommages subis par l'ensemble des citoyens.

Le conseiller d'Etat socialiste, M. Moutinot, soutient tout à fait cette démarche, dans le sens où il a contribué à la mise sur pied, à la construction de cette procédure d'arbitrage entre les promoteurs, la Ville et les habitants qui ont fait recours. On ne peut donc que se réjouir de cette situation. Mais, d'un autre côté, ce n'est pas parce qu'il y a une pénurie, comme vous le dites, Monsieur Mark Muller, que c'est un blanc-seing pour faire n'importe quoi.

La situation du quartier des Charmilles est déjà particulièrement dramatique dans son état actuel, sans que l'on ajoute un immeuble de sept étages sur la rue de Lyon. Il faut peut-être se dire que ce n'est pas l'endroit idéal pour répondre à la pénurie de logements et ne rien prévoir de plus à cet endroit. Il me paraît légitime de dire qu'un accord – si nous arrivons à un accord – passe par une modification du PLQ, car il s'agit bien entendu de pérenniser la situation obtenue par un tel accord.

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

La proposition PR-111 du Conseil administratif va donc tout à fait dans le bon sens, et on peut s'en réjouir, même sans passer par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Dans la mesure où les messages du Conseil municipal sont les mêmes depuis un certain temps – puisque cela fait déjà un certain temps que nous avons demandé que rien ne se fasse sans négociation avec la Ville – que les promoteurs ne nous ont pas écoutés, n'ont pas cessé les travaux quand nous avons lancé ces appels, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui nous devrions les écouter.

De toute façon, nous aurons l'occasion de revenir sur le dossier des Charmilles lorsque nous aborderons le nouveau projet de PLQ. Il n'y a donc pour le moment pas de raison de discuter de cette affaire à la commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est le Conseil administratif qui mène cette négociation, nous en sommes satisfaits et nous ne pouvons que nous féliciter qu'il la poursuive.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Le Conseil administratif, dites-vous, Monsieur Deneys, mène très bien la négociation concernant les Charmilles. Je n'en suis pas totalement certain, dans la mesure où la négociation devrait être inspirée par les principes généraux du Conseil administratif, à savoir la concertation. Tout me dit que l'on ne parle pas de concertation, dans la mesure où la proposition PR-111 glisse cette phrase, un peu assassine, qui parle d'utilité publique.

Tout à l'heure, la représentante des Verts nous a dit: «Votons cette utilité publique sur la parcelle de l'école de l'Europe!» Si je prends l'annexe de la proposition PR-111 intitulée «Projet de modification des limites de zone», je constate que la parcelle de l'école de l'Europe n'est pas concernée par cette utilité publique! Sur la parcelle de l'école, il est prévu de modifier le plan de zone en disant que c'est une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public. La zone d'utilité publique concerne exclusivement le bâtiment sur lequel, Monsieur Deneys, vous entendez que la Ville négocie. Alors, mettez une clause d'utilité publique sur le périmètre de l'école, et il n'y a plus de négociation! Dans ces conditions, cela ne s'appelle plus de la concertation, mais de l'expropriation. De là à dire que l'expropriation procède de la dictature, il n'y a qu'un pas.

Néanmoins, indépendamment de cette démarche qui consiste à savoir si vous voulez armer le Conseil administratif pour la discussion, tandis que les autres arrivent toujours à peu près nus et pleins de bonnes intentions... (*Protestations.*) ... je vous dirai que vous êtes en train d'offrir au Conseil administratif des armes que, d'une manière générale dans ce Conseil municipal, on n'aime pas trop évoquer; vous êtes en train de lui donner l'argument de l'utilité publique.

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

Comme M. Mark Muller vous l'a indiqué, l'utilité publique n'a de sens que pour exproprier. Mais, malgré tout, vous ne pouvez pas affecter l'expression «utilité publique» pour rien. L'utilité publique est réservée aux clauses que l'on pourrait qualifier d'impératives. Par conséquent, une fois que vous aurez voté la proposition PR-111 avec la clause d'utilité publique, vous pouvez être certains de faire la voie belle aux avocats et aux procédures, ce qui, d'un côté, arme le Conseil administratif et, d'un autre côté, le désarme, parce que les choses seront bloquées par une nouvelle salve de procédures judiciaires qui vont inévitablement durer de deux à huit ans, selon l'expérience que l'on peut avoir du débat judiciaire.

Dans ces circonstances, soyons un tout petit peu plus modérés. Reprenons l'amendement qui a été déposé par Mark Muller et moi-même, et qui consiste à utiliser l'expression d'«intérêt public». La clause d'intérêt public n'est pas une clause que l'on pourrait qualifier de vide de sens, dans la mesure où nous avons largement pratiqué celle-ci au Conseil municipal, quand il s'est agi d'une certaine parcelle affectée à une certaine école du côté de la rue de Contamines. La clause d'intérêt public a permis à notre magistrat, avec brio, c'était pour lui un peu l'épreuve du feu, de parvenir à débloquent un dossier qui était bien mal pris et à la faveur duquel il a obtenu une solution que l'on pouvait qualifier d'équilibrée pour toutes les parties, à tel point que le propriétaire de la parcelle est venu à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour nous dire sa satisfaction d'avoir pu négocier avec intelligence avec la Ville de Genève et trouver de la sorte une solution dont aujourd'hui chacun se félicite.

La clause d'intérêt public qui vous est suggérée par M. Mark Muller et moi-même n'est pas quelque chose vide de sens, mais c'est effectivement une arme à la mesure de notre volonté politique. Nous ne saurions prétendre que nous allons construire un bâtiment qui va servir à la totalité de la collectivité, comme une école, une voie publique ou la liste qui est tout à fait limitative des cas où une municipalité, un canton ou la Confédération peuvent prétendre à l'existence de la clause d'utilité publique. Ici, en en faisant usage, nous n'avons pas d'autre vocation que, dans une large mesure, en ruiner le sens. Votons cette utilité publique qui est objectivement ruinée, et nous pouvons être à peu près sûrs qu'un certain nombre d'années s'ensuivront pour en débattre et je puis vous dire, sans m'avancer exagérément et en regardant au besoin M. Ferrazino dans les yeux, qu'elle n'a aucune chance de résistance devant les instances judiciaires qui ne manqueront pas de s'en saisir.

Alors, ne nous fourvoyons pas; nous vous suggérons un chemin intermédiaire, lequel me paraît sensiblement plus défendable d'un point de vue juridique et qui, surtout, politiquement parlant, me paraît être une arme dans la juste pro-

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

portion de celle que réclame notre magistrat. Nous n'allons pas le présenter comme un desperado du Far West américain qui vient discuter, mais comme un conseiller administratif fort d'une majorité politique, nanti d'un mandat tout à fait clair du Conseil municipal, d'un mandat précis et qui ne lui permet pas de prétendre exproprier des propriétaires sur les droits desquels il ne peut faire valoir aucun besoin fondamental. Qu'il y ait des opportunités d'exploitation de cette parcelle, il n'y a guère de doute et les propos de M. Grand à cet égard ne manquent pas d'importance. Ses propos, pour essentiels qu'ils soient, au sens de l'organisation sociale, ne justifient à aucun titre l'expropriation. C'est la raison pour laquelle je suggère vivement au Conseil municipal d'apporter une grande attention à l'amendement suggéré par M. Mark Muller et moi-même et dont le résultat ne peut pas avoir d'autres effets que de faire aboutir, dans les délais les plus adéquats et dans les conditions dont nous aurons tous lieu à terme d'être fiers, une solution à l'égard de ce chantier de Planète Charmilles. Je vous remercie vivement de votre attention.

**Le président.** Il semblerait que plus personne ne demande la parole sur la proposition PR-111 et le rapport P-28 A. Nous allons donc entrer en procédure de vote. Tout d'abord, nous allons prendre le projet de résolution de la proposition PR-111. En premier lieu, nous nous prononcerons sur l'amendement à cette résolution déposé par MM. Mark Muller et Jean-Marc Froidevaux. Je vous rappelle que cet amendement demande de remplacer, à l'article 2, les termes «utilité publique» par «intérêt public».

Ensuite, je mettrai aux voix la prise en considération de la proposition et, enfin, la discussion immédiate qui a été demandée par M. Kanaan. Si celle-ci est refusée, cela signifiera que la proposition PR-111 sera renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

*Mis aux voix, l'amendement MM. Mark Muller et Jean-Marc Froidevaux est refusé par 42 non (Entente) contre 34 oui (Alternative).*

**Mise aux voix, la proposition est prise en considération sans opposition (abstention des libéraux).**

**Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 43 oui (Alternative) contre 35 non (Entente).**

*Premier débat sur la proposition*

**Le président.** Nous avons reçu au projet de résolution de la proposition PR-111 un amendement qui ne devenait valable que si la discussion immédiate était acceptée. Je donne la parole à M. Lescaze pour qu'il puisse le développer.

**M. Bernard Lescaze (R).** L'amendement est extrêmement simple, il consiste à supprimer, dans le projet de résolution du Conseil administratif, l'article premier qui concerne l'école de l'Europe.

Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, je ne pense pas qu'il soit judicieux de déclasser le terrain sur lequel se trouve l'école de l'Europe. Celle-ci peut parfaitement rester en zone industrielle. On peut tout à fait, si les négociations aboutissent, agrandir le préau et cela reste en zone industrielle.

Je sais bien, pour en avoir parlé à l'instant avec le conseiller administratif, que cette école a reçu un prix d'architecture. Tant mieux pour les architectes, quoique je pense que d'autres choses pourraient recevoir des prix d'architecture, mais, des goûts et des couleurs, n'en discutons point!

Ce que je constate, c'est que, même si cette école a reçu un prix d'architecture, tout le monde reconnaît qu'elle n'est pas très bien située, que son environnement n'est véritablement pas des plus verdoyants. Je persiste à penser que, d'une part, à l'avenir on pourra trouver dans le quartier – notamment en face où il y a un vaste périmètre dont l'avenir n'est pas déterminé – un endroit plus verdoyant pour y construire une école comprenant de vastes préaux, des arbres, bref, un environnement plus agréable et qui répondra ainsi aux vœux des habitants. D'autre part, nous serons tout heureux de pouvoir louer, mettre en droit de superficie, voire même – oh, horreur! Mais, pour moi, cela n'est pas une horreur – vendre ce bâtiment qui pourra très bien être transformé pour des activités mixtes: industrielles, artisanales ou autres; les bâtiments scolaires à l'intérieur sont vastes et cela peut très bien s'imaginer.

Qu'on ne me dise pas qu'un bâtiment scolaire doit rester éternellement un bâtiment scolaire. Vous le savez bien, en ville de Genève, au centre-ville, de nombreux bâtiments scolaires ont été désaffectés, à commencer par un bâtiment qui est bien connu du conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, je veux parler de l'ancienne bibliothèque de la Madeleine. Aujourd'hui, ce bâtiment est devenu une crèche, mais, en premier lieu, c'était l'école primaire de la Madeleine. En conséquence, voilà un bâtiment qui a été conçu et construit pour une destination scolaire et qui ne l'est plus. Vous le savez également, l'école des Casemates a été construite comme école et

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

aujourd'hui elle va accueillir le Musée d'art et d'histoire. En conséquence, l'école de l'Europe peut très bien un jour ou l'autre ne plus accueillir d'enfants et à ce moment-là nous serons probablement ravis qu'elle reste dans la zone qui lui est actuellement attribuée.

Dans ces conditions, je vous propose la suppression de l'article premier du projet de résolution de la proposition PR-111 qui me paraît parfaitement inutile, qui ne lèse pas les droits de la Ville, mais qui, au contraire, les sauvegarde.

*Projet d'amendement*

Supprimer l'article premier.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Je voudrais inscrire mes propos dans le prolongement de ceux de l'intervenant précédent.

Tout à l'heure, je ne pouvais pas développer l'argument de l'éventuelle affectation à d'autres fins du bâtiment qui, aujourd'hui, héberge des enfants, parce que, dans cette enceinte, une de nos collègues a dit que c'était impensable; or ce n'est pas vrai.

Indépendamment des propos de l'historien Lescaze, je voudrais rappeler que tout à l'heure quelqu'un a dit qu'il y avait une insuffisance de locaux commerciaux, notamment industriels. Cela est une réalité, en dépit du fait qu'il peut y avoir des dizaines de milliers de mètres carrés vacants. Pourquoi? On l'a déjà dit, mais on ne le répétera jamais assez, ce n'est pas parce que des locaux sont construits qu'ils sont adéquats. Par voie de conséquence, on peut avoir, d'un côté, des locaux ne pouvant être judicieusement utilisés et, d'un autre côté, une demande de nouveaux locaux. C'est une évidence qu'il faut admettre, cela faisant partie de l'évolution de l'urbanisation.

On peut considérer justement que, dans la mesure où le bâtiment qui aujourd'hui héberge une école resterait en zone industrielle, compte tenu du quartier, des proximités, des besoins en locaux pour petites et moyennes industries, voire d'artisans – selon un certain mélange que la Ville a d'ailleurs su fort bien faire du côté de la fameuse ZIC (zone industrielle de Châtelaine) – il est tout à fait opportun de prendre en compte une telle possibilité de nouvelle affectation.

Par voie de conséquence, encore une fois, je le redis, je sais que c'est un peu provocateur, mais, si demain on doit faire des choix, résolvons-nous peut-être à utiliser ce bâtiment scolaire à d'autres fins. Pourquoi ne vendrions-nous pas et ne ferions-nous pas en sorte d'offrir aux enfants une école dans un cadre qui serait beaucoup plus opportun?

Monsieur le président, entre nous soit dit, si les habitants de Vermont avaient habité aux Charmilles, je ne sais pas ce qu'ils auraient dit pour ce bâtiment de l'école. Vous vous rendez compte de ce qu'ils auraient pu dire? Alors, cela fait quand même un peu sourire. Par voie de conséquence, soyons raisonnables, commençons par ce qui ne paraît pas immédiatement pensable, parce que malheureusement raisonnable, suivons l'amendement qui a été offert et faisons en sorte que demain on transforme l'aménagement du quartier. Peut-être que l'école devrait prendre place sur le terrain du Servette, cela serait indiqué, ce serait un usage tout à fait judicieux!

**M. Mark Muller (L).** Tout à l'heure, mon collègue Froidevaux a évoqué le dossier de Contamines – dossier célèbre dans notre ville – et je me rappelle avoir entendu notre magistrat lors du débat sur ce dossier, dire la phrase suivante: «L'aménagement du territoire ne se décrète pas, il se négocie.» Comme c'était beau! On voit ce qu'il en est aujourd'hui, puisque vous avez considéré, Monsieur Ferrazino, qu'il valait mieux décréter que négocier.

Je voudrais m'arrêter quelques instants sur la prétendue négociation que mènerait le Conseil administratif avec les promoteurs. On se gargarise de ces termes dans la proposition qui nous est soumise en nous disant: «Le Conseil administratif a tout de suite proposé aux promoteurs de négocier, de s'entendre sur une solution acceptable pour les habitants»; c'est ce qui ressort expressément de la proposition et on nous dit encore: «Ces pourparlers ont malheureusement échoué en raison de l'obstination des promoteurs à poursuivre une densification inacceptable du quartier.» Tout cela n'est qu'un tissu de mensonges et je vais vous le démontrer.

En date du 16 juin 2000, les promoteurs ont écrit au Conseil administratif et ont formulé une proposition chiffrée d'indemnités qu'ils seraient prêts à accepter en échange de l'abandon de leurs droits à bâtir sur le périmètre. Le 16 octobre 2000, c'est-à-dire quatre mois plus tard, le magistrat a daigné répondre à l'offre des promoteurs. Quatre mois plus tard, je n'appelle pas cela négocier sérieusement. Mais, si encore le magistrat s'était prononcé sur l'offre qui lui était faite, on aurait pu comprendre qu'il y avait eu les deux mois d'été, et qu'il lui avait fallu examiner la proposition, mais pas du tout, voici comment se termine la réponse, je cite: «Je suis disposé à rencontrer des représentants du groupe des constructeurs pour en discuter, mais il me paraît souhaitable de disposer, au préalable, d'une proposition de leur part quant aux conditions qui pourraient être envisagées pour une mise à disposition de la parcelle considérée à la Ville de Genève.» On se moque du monde! Le courrier auquel il était fait réponse dans cette lettre, dont je viens de vous citer un passage, formulait précisément une proposition chiffrée et détaillée d'indemnités, ce que demandait d'ailleurs la Ville de Genève. Je n'appelle pas cela négocier.

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

Voici un autre élément concernant le montant de l'indemnisation, parce qu'en fait c'est de cela que l'on parle aujourd'hui. Malheureusement, c'est bien d'argent que l'on parle, avant même de l'intérêt des habitants, et je le déplore avec vous. En lisant attentivement la proposition, on s'aperçoit que l'objet ultime de cette proposition, ce n'est pas tant de déclasser tel ou tel périmètre, dans telle ou telle zone, ou de modifier le PLQ de telle ou telle manière, c'est bien plutôt de bétonner la discussion, de bétonner la négociation pour éviter surtout d'avoir à indemniser les promoteurs et les propriétaires, dont la CAP (Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève), je le répète et je me plais à le rappeler, pour éviter d'avoir à les indemniser pour le sous-sol. C'est pour cela qu'on nous dit qu'il ne saurait pas être question d'indemniser les propriétaires pour le sous-sol, puisque le sous-sol est composé de parkings qui sont exploités par ces propriétaires et que, par ailleurs, les sous-sols accueillent des infrastructures: conduites, passages sous-terrain et autres qui bénéficient à l'ensemble du bâtiment. Eh bien, toute cette argumentation ne tient pas la route, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, dans leur offre du 16 juin 2000, les promoteurs renoncent expressément à toute indemnisation pour l'exploitation des parkings. Deuxièmement, les infrastructures existant en sous-sol bénéficient effectivement à l'ensemble des bâtiments existants, mais elles ont également été conçues pour desservir les bâtiments à construire. On ne saurait donc pas purement et simplement tirer un trait sur l'ensemble de ces éléments-là.

Je donnerai un dernier élément concernant la question de l'indemnisation. On voit bien, par la proposition de déclaration d'utilité publique, quelle est l'intention qui se cache derrière cette proposition. L'intention, c'est d'éviter d'avoir à exproprier le sous-sol pour éviter d'avoir à indemniser les propriétaires pour celui-ci. On propose donc de ne déclarer d'utilité publique que la partie qui est hors sol. Mais, Mesdames et Messieurs, c'est tout simplement impraticable, juridiquement impossible et, comme le disait justement M. Froidevaux tout à l'heure, c'est dans une succession de procédures et de recours que l'on s'engage.

J'ai bien retenu les termes de M. Juon qui disait qu'en définitive les grands perdants dans toute cette affaire, c'est la Ville, ce sont les habitants. Je ne sais pas si vous êtes passés à côté du chantier ces derniers jours, mais c'est particulièrement laid, c'est une succession de poteaux en béton nu, d'échafaudages et de bâches en plastique. Et bien, c'est dans cet état-là que nous allons laisser le périmètre se dégrader pendant des mois ou des années, jusqu'à ce qu'enfin les tribunaux se soient prononcés sur la clause d'utilité publique, sur la validité des autorisations de construire, etc. C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que nous vous proposons de renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement, c'est pour éviter de nous retrouver devant de nouveaux blocages, devant une nouvelle crispation de ce dossier. Vous avez laissé échapper cette occasion de conserver l'ambiance qui existe actuellement dans ce dossier,

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

une volonté d'arriver à une solution consensuelle; nous le regrettons infiniment et nous vous le rappellerons prochainement.

**M. Michel Ducret (R).** Laissez-moi vous dire que je suis tout de même étonné. L'Alternative a demandé des logements sociaux; on a construit aux Charmilles des logements sociaux. Elle a demandé des emplois; on a construit des locaux pour recevoir des emplois; et les constructions elles-mêmes ont représenté des emplois. Maintenant, Mesdames, Messieurs de l'Alternative, vous, vous ne voulez plus rien, vous voulez que tout s'arrête. Vous n'avez toujours aucune proposition constructive à nous présenter et cela fait dix ans que ça dure!

*Des voix.* Le musée.

*M. Michel Ducret.* Tout ce que vous proposez, c'est un musée. (*Protestations.*) Oui, et vous n'êtes même pas unanimes sur ce sujet. Mesdames et Messieurs, si vous croyez que c'est avec un musée et la programmation de quelques ruines, avec des chantiers inachevés que vous allez assurer l'avenir de cette ville, je crois que vous vous faites de grandes illusions et que vous trompez grandement la population.

J'estime cette politique dénuée de tout sens. Je peux me permettre de le dire ce soir, particulièrement sur le projet des Charmilles, puisque je suis membre d'un groupe qui avait refusé ce projet, justement parce qu'il comportait une trop grande densification du quartier.

Je trouve absolument choquant et scandaleux d'entendre cela de la part de représentants du Parti socialiste, parti qui s'est prononcé et qui s'est battu bec et ongles pour cette réalisation, et qui n'a pas trouvé de mots assez durs, à l'époque, pour fustiger l'attitude des Verts et du Parti radical. Je trouve scandaleux de les entendre maintenant fustiger et attaquer les promoteurs ainsi que les partis dans lesquels nous siégeons. C'est absolument malhonnête. La population, je l'espère, Mesdames, Messieurs, saura un jour s'en souvenir et vous demander des comptes. Ce que nous ne voyons pas venir, c'est une politique sérieuse et crédible qui permette de réaliser ne serait-ce que votre propre programme. Il ne s'agit en effet même pas de savoir s'il faut réaliser le nôtre, mais votre programme, créer les emplois que vous demandez, les logements sociaux que vous réclamez. Vous ne proposez rien et c'est cela qui n'est pas admissible. Je suis prêt à discuter sur des options qui consiste à faire ceci ou cela, de telle ou telle manière, mais, d'une façon ou d'une autre, il s'agit d'assurer l'avenir de cette ville, d'assurer l'avenir de ce canton.

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

Cependant, tout ce que vous savez faire, c'est arrêter les processus qui sont en route. Vous n'avez strictement rien proposé de concret pour les Genevois et vous pourrez dire ce que vous voulez, Mesdames, Messieurs, c'est assez lamentable. Chaque mois qui passe, votre bilan s'alourdit un peu plus, et j'espère qu'un jour la population de cette ville saura le comprendre.

**M. Sami Kanaan (S).** Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord rappeler qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Nous avons tiré les leçons d'un mauvais projet. Il est vrai que nos «ancêtres» – certains sont encore là – ont appuyé ce projet, en tout cas en partie, à l'époque. Les leçons en ont été tirées; c'est exactement le genre d'urbanisme dont nous ne voulons plus.

Deuxièmement, c'est un scoop ce soir, M. Ducret décrète que nous sommes contre les logements. Il n'a jamais été question de logements pour les deux immeubles prévus à la rue de Lyon. A ma connaissance, ce sont des locaux commerciaux, ou alors j'ai raté une étape de la discussion. Que M. Ducret arrête de raconter n'importe quoi en prétendant que nous sommes opposés à des logements dans ce périmètre. Les logements sont construits. Nous, nous nous opposons à des bâtiments de type industriel, parce qu'il y a surdensification dans ce secteur.

Dernière remarque: je vois que les bétonneurs sont de nouveau à l'œuvre. On est apparemment en droit aujourd'hui de justifier tout et n'importe quoi. Avec leurs sbires juristes spécialisés, les promoteurs ont apparemment de nouveau tous les droits et, si on ose les critiquer, avec le légitimé populaire, on est iconoclastes. Alors, effectivement, quatre mois pour répondre à une lettre, c'est peut-être beaucoup, mais cela dit, quand les propositions chiffrées sont totalement faramineuses et absurdes, je dirai que quatre mois c'est encore bien court.

**Le président.** Bien, il semblerait que la parole ne soit plus demandée, donc nous allons... Ah, pardon, Monsieur Ducret, c'est à vous.

**M. Michel Ducret (R).** Je suis désolé, Monsieur le président, mais j'ai été interpellé indirectement par M. Kanaan qui semble ignorer que les projets sont faits d'un équilibre économique. L'équilibre économique dans le cas des Charmilles s'appuyait, pour pouvoir réaliser les logements sociaux, sur la réalisation d'un certain nombre de locaux commerciaux. C'est un équilibre d'ensemble, sur un projet d'ensemble dans lequel notamment la CAP est partie prenante. Je crois que c'est aussi les intérêts de certains travailleurs que l'équilibre financier d'une opération soit assuré et, vouloir nier ce fait, c'est nier une réalité économique; et vous vous prétendez économiste, Monsieur Kanaan! Je ne sais pas quelle économie

Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

vous défendez, mais, apparemment, c'est celle de la chaussette percée et certainement pas une économie qui correspond aux réalités du marché, aux réalités des besoins des travailleurs et des gens qui ont besoin de se loger. Cela, de nouveau, c'est tromper les gens.

**M. Sami Kanaan (S).** Monsieur le président, j'aimerais dissiper un mythe qui semble planer dans ce Conseil municipal sur mon curriculum vitae. Je ne sais pas pourquoi tout le monde me qualifie d'économiste; je suis formé en physique et en science politique. Merci.

### *Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement de M. Lescaze demandant la suppression de l'article premier de la résolution est refusé par 40 non (Alternative) contre 31 oui (Entente) (2 abstentions).*

**Mise aux voix, article par article et dans son ensemble, la résolution est acceptée par 41 oui (Alternative) contre 32 non (Entente) (1 abstention).**

Elle est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 A, alinéa 1, lettres a) et c), de la loi sur l'administration des communes;

vu l'article 15 A, alinéas 3 et 4, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu l'article 5A, alinéa 2, de la loi sur les zones de développement;

vu la motion M-137 acceptée le 6 décembre 2000 par le Conseil municipal;

vu le renvoi en commission de la motion M-82 par le Conseil municipal le 26 juin 2000;

vu le rapport de la commission des pétitions relative à la pétition P-28;

sur proposition du Conseil administratif,

## Proposition et pétition: régime des zones de construction aux Charmilles

*Article premier.*— Approuve le principe d'une extension de l'espace dévolu à l'école de l'Europe et permettant, si nécessaire, la réalisation d'un équipement complémentaire le long de la rue de Lyon en lieu et place du bâtiment industriel prévu par le PLQ N° 27 930 C.

*Art. 2.*— Approuve le principe d'une modification des limites de zones de construction pour les parcelles Nos 4381, 4390, 4402, 4409 et 4410, section Petit-Sacconnex, assortie d'une déclaration d'utilité publique pour les parcelles Nos 4381 et 4390, ainsi qu'une modification partielle du PLQ No 27 930 C pour ces mêmes parcelles.

*Art. 3.*— Invite le Conseil administratif à transmettre au Conseil d'Etat l'avant-projet ci-annexé afin d'engager les procédures prévues à l'article 16 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et à l'article 6 de la loi sur les zones de développement.

**Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées à la majorité (opposition de l'Entente et 1 abstention).**

Elles sont ainsi conçues:

### CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-28 au Conseil administratif avec la recommandation de poursuivre les négociations avec les propriétaires, Favre et Guth et les autres partenaires, de même que de prendre en compte les besoins de la population sur place.

**Le président.** Le bureau vous propose de lier les trois points suivants de notre ordre du jour, c'est-à-dire les rapports PR-40 A/B/C/D, M-78 A et M-79 A, pour la raison évidente d'unité de la matière.

Pendant, avant d'aborder ces points, nous devons examiner une motion d'ordre signée par M. Kanaan pour le groupe socialiste et qui a la teneur suivante, je vous la lis: «Le rapport M-78 A doit être traité avant les rapports PR-40 A/B/C/D, dans le cadre du débat général sur le nouveau Musée d'ethnographie.» Je donne la parole à M. Kanaan pour qu'il développe sa motion d'ordre.

**M. Sami Kanaan (S).** Merci, Monsieur le président. Le développement sera court. Le rapport M-78 A concerne la création d'une fondation pour le nouveau

Musée d'ethnographie. Il a obtenu un accueil très favorable en commission. Comme il conditionne notre vote principal sur le musée, nous souhaiterions que le vote sur la motion M-78 précède celui sur les arrêtés des rapports PR-40 A/B/C/D. Le débat, lui, peut avoir lieu en même temps sur les deux objets.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 35 non contre 25 oui (quelques abstentions).*

**M. Sami Kanaan (S).** Monsieur le président, puisque cette motion d'ordre a été refusée, je tiens à préciser que le vote sur la fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie conditionne notre vote sur les arrêtés principaux, donc nous transformerons la motion M-78 en motion préjudicielle sur l'arrêté I, amendé par la commission, de la proposition PR-40. Nous avons été clairs à ce sujet, nous tenons à cette fondation et je dépose à l'instant la motion préjudicielle sur votre bureau.

**M. Georges Breguet (Ve).** Monsieur le président, j'aimerais juste vous demander à quel point du débat on est, si on ouvre le débat sur les rapports PR-40 A/B/C/D...

**Le président.** Non, Monsieur, nous sommes encore sur la motion d'ordre et nous attendons le dépôt de la motion préjudicielle qui vient de nous être annoncée. (*M. Kanaan tend la motion au président.*) Voilà qui est fait. Nous abordons donc les points concernant le nouveau Musée d'ethnographie

**4.a) Rapports de majorité et de minorités de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un total de 73 000 000 de francs, ramené à 67 201 700 francs, soit:**

- un crédit de 62 377 600 francs, ramené à 55 005 000 francs, destiné à la construction d'un Musée d'ethnographie, variante 1 du projet lauréat du concours d'architecture, comprenant un bâtiment administratif et un bâtiment d'exposition et de dépôt, situé à la rue Charles-Sturm, sur les parcelles 4067, 7159, feuille 3, 7172, feuille 5, 4146, 7182, 7183, feuille 7, 4362, 4364,

7234, 7235, feuille 13, section Cité, et 2339, 3028, feuille 27, 3047, 3049, 3051, feuille 33, section Eaux-Vives du cadastre de la Ville de Genève;

- un crédit de 683 700 francs destiné à l'aménagement des trottoirs situés rue Ferdinand-Hodler, boulevard des Tranchées, rue Charles-Sturm et boulevard Helvétique;
- un crédit de 1 842 500 francs, ramené à 1 794 000 francs, destiné aux aménagements extérieurs situés sur la place Emile-Guyénot et sur le mail arboré de la rue Charles-Sturm, ainsi qu'à la construction de la passerelle piétonne entre la rue Charles-Sturm et la promenade de l'Observatoire;
- un crédit de 3 841 200 francs, porté à 5 464 000 francs, destiné à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, du bâtiment administratif et du dépôt de voirie à la rue Charles-Sturm;
- un crédit de 4 255 000 francs destiné à la reconstruction d'un dépôt de voirie jouxtant le musée et donnant sur le boulevard Helvétique et dont les superstructures devront permettre aux piétons un accès direct entre la plate-forme du musée et le boulevard Helvétique (PR-40 A/B/C/D)<sup>1</sup>.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 21 mars 2000, a également renvoyé à la commission des travaux la motion préjudicielle N° 78, «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie», ainsi que la motion préjudicielle N° 79, «Pour l'étude des deux variantes de construction du Musée d'ethnographie».

Ces deux motions, qui seront étudiées par la commission des travaux, seront traitées dans deux rapports différents.

#### **A. Rapporteur de majorité: M<sup>me</sup> Liliane Johner.**

La commission des travaux s'est réunie à quinze reprises, soit sept fois sous la présidence de M. Roman Juon et huit fois sous la présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Proposition, 3809.

La majorité des notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Guenevere Paychère, que nous remercions sincèrement, ainsi que par M<sup>mes</sup> Marie-France Perraudin, Esther Hochstrasser et Véronique Meffre, qui ont pris des notes de séances occasionnellement; un grand merci à elles aussi.

### **L'Esplanade des mondes Un projet à construire ensemble**

Oren Lyons, membre de la Confédération des nations iroquoises, déclarait au Palais des Nations à Genève en 1977: «Quand on prend une décision, il ne faut penser ni à soi-même, ni à sa famille, ni à sa génération, mais à la septième génération à venir.»

#### *Qu'est-ce que l'ethnographie?*

«Lorsqu'on veut étudier les hommes, il faut regarder près de soi; mais, pour étudier l'Homme, il faut apprendre à porter sa vue loin; il faut d'abord observer les différences pour découvrir les propriétés.» Cette phrase de Jean-Jacques Rousseau résume remarquablement la démarche de l'ethnographie. Cette branche des sciences humaines tient en effet sa spécificité dans sa grande ouverture géographique, dans le fait qu'elle cherche à approfondir la compréhension de l'humain en comparant les manières de vivre des hommes de toutes les parties de la terre, afin de parvenir à une meilleure compréhension de ce qu'il y a de commun, d'universel chez tous les hommes, tout en rendant plus compréhensibles les différences qui les séparent. Contrairement à une idée répandue, l'ethnographie n'est donc pas la «science des primitifs» mais une discipline qui affirme que «rien d'humain ne lui est étranger», ni les hommes et les femmes qui vivent aux antipodes, ni ceux que l'on rencontre chaque jour dans sa rue.

L'ethnologie s'identifie à des cercles humains qui sont non seulement plus larges que les groupes d'identification habituels (milieu socio-économique, village, région, nation, continent, etc.), mais qui englobent aussi les humanités les plus discréditées, les moins valorisées.

#### *Qu'est-ce qu'un musée d'ethnographie?*

Un musée d'ethnographie est par définition un paradoxe; il doit être vivant avec des objets qui sont inanimés; il doit être ouvert et accueillant tout en étant fermé pour des raisons de sécurité et de préservation de ses collections; il doit être divertissant tout en étant scientifique... et il doit présenter les civilisations du monde entier tout en étant un lieu où chacun se retrouve. A Genève,

ville pluriculturelle où la moitié de la population a des racines ailleurs, un musée d'ethnographie a une signification et une raison d'être particulièrement importantes.

Les expositions des musées d'ethnographie peuvent aussi donner une voix à des peuples et à des cultures meurtris par les développements mondiaux actuels et qui ont beaucoup de peine à se faire entendre, comme les Tsiganes, les Pygmées d'Afrique centrale ou les Indiens d'Amazonie.

Dans la ville-monde qu'est Genève, un musée d'ethnographie voué à la présentation des cultures du monde peut être un interface entre l'ici et l'ailleurs, les gens proches et lointains, les Suisses et les étrangers, un laboratoire sur l'histoire des peuples et des civilisations utile à l'ouverture et à la tolérance, une barrière contre le racisme et les replis identitaires.

#### *Pourquoi un «nouveau» Musée d'ethnographie?*

Tiré de *Le visage multiplié du monde, quatre siècles d'ethnographie à Genève*, paru en 1985, c'est un véritable CRI D'ALARME que lançait M. Louis Necker, directeur du Musée d'ethnographie.

Les spécialistes savent que la bonne conservation d'objets du type de ceux existant au Musée d'ethnographie nécessite au moins la réalisation des cinq conditions suivantes: température constante (16° C), humidité constante (55-60 HR), espace suffisant pour que les objets ne s'abîment pas les uns contre les autres, protection contre la lumière et la poussière.

A l'exception de la dernière, ces conditions sont loin d'être remplies dans notre musée. Une grande partie de nos dépôts se trouve dans les sous-sols, qui sont trop humides malgré la présence des humidificateurs. L'autre partie se trouve dans des greniers où il fait des chaleurs extrêmes en été et où il y a des variations incontrôlables d'humidité.

A part les dégradations qu'ils provoquent dans les objets, ces degrés parfois élevés de température et de sécheresse accentuent dangereusement les risques d'incendie, en dépit de l'existence de détecteurs antifeu.

Les objets souffrent aussi du problème numéro un de notre musée, qui est le manque de place (dénoncé depuis plus de trente ans par les directeurs successifs du musée). Un immense effort a été fait pour créer le maximum d'espace possible, notamment par l'installation d'armoires mobiles compactes, l'aménagement de soupentes, d'anciens abris antiaériens, bref, de tous les recoins possibles.

Mais il faut constater que maintenant on est vraiment arrivé à un point de saturation, avec les conséquences suivantes pour les objets:

- dans beaucoup de dépôts, il y a des entassements de pièces, à la longue extrêmement préjudiciables pour celles-ci;
- de nombreux objets demanderaient, pour être bien conservés, d'être mis dans des meubles spéciaux relativement volumineux auxquels nous avons dû renoncer faute de place. Un exemple des dégradations qui en résultent est donné par les costumes chinois, qui devraient être étendus horizontalement sans être comprimés, ce qui nécessiterait l'acquisition de meubles à plan;
- l'arrivée de nouvelles collections (par exemple celle qui nous a été donnée par le peintre Chambon) pose de véritables casse-tête lorsqu'elles sont d'une certaine importance;
- jusqu'à présent, le musée n'a jamais dû refuser un don faute de place. Cependant, il est certain qu'il a plusieurs fois dû renoncer à l'achat de pièces de grandes dimensions, qu'il ne savait pas où mettre, alors que c'étaient des objets parmi ceux qui plaisent le plus au public et que les occasions de les acquérir ne se présenteront plus.

#### Etude et gestion scientifiques

Le même manque de place est aussi une grave entrave à l'étude des collections et à l'activité scientifique du musée en général. Ce qui est grave pour le personnel scientifique du musée lui-même, c'est que l'étude et la gestion des objets présentent toutes sortes de difficultés: l'entassement des objets, leur accès difficile et l'impossibilité qu'il y a à les déployer s'ajoutent aux inconvénients qui proviennent de l'inconfort des greniers surchauffés en été et de la dispersion dans tout le bâtiment de certaines collections, particulièrement de celle d'Asie.

En ce qui concerne l'activité scientifique en général, il faut encore mentionner un autre inconvénient grave provenant de l'inadéquation des locaux: le plan de nos bâtiments du boulevard Carl-Vogt et du chemin Calandrini empêche que les parties de ces bâtiments nécessitant une surveillance particulière (dépôts d'objets, locaux d'expositions) puissent être isolés par rapport aux autres locaux. En conséquence, tous les espaces doivent être soumis aux mêmes mesures de sécurité qui sont une surveillance électronique. Cela signifie qu'il est impossible pour un conservateur de venir au musée en dehors des heures de travail de l'administration ou de tenir une réunion scientifique.

#### Diffusion culturelle

Depuis sa création, le Musée d'ethnographie a fait un immense effort pour faire rayonner ses trésors, par des expositions, conférences, réunions d'études, publications, etc.

Cependant, lorsqu'on songe à l'importance des potentialités de cette institution, on doit convenir que, en raison du manque de bâtiments adéquats, le public genevois est privé du magnifique Musée des civilisations et des arts et traditions populaires qu'il pourrait avoir.

Dans les salles d'exposition dont nous disposons, en incluant le bâtiment de Conches, nous ne pouvons présenter que 5%, environ, de la totalité de nos collections. Cela est d'autant plus regrettable qu'il est pratiquement impossible de faire entrer les personnes intéressées dans les dépôts.

Outre le fait que cette ancienne école primaire et cette villa d'habitation sont en totale inadéquation pour une présentation muséographique, l'exiguïté des salles et l'étroitesse des couloirs ne permettent pas de faire des présentations vivantes et animées de nos objets.

Il est impossible d'avoir plus de 15 à 20 visiteurs à la fois dans chaque salle, ce qui réduit fortement les possibilités de visites commentées de groupes.

L'acquisition de la maison du chemin Calandrini, à Conches, n'a fait qu'alléger les difficultés supplémentaires résultant de l'achat de la merveilleuse collection Amoudruz, mais en aucun cas ce bâtiment de petite dimension, tout juste apte à recevoir une exposition temporaire, ne peut résoudre nos problèmes de place.

Le musée ne dispose d'aucune salle d'étude d'objets. Il lui manque aussi d'autres salles dont l'existence semble presque aller de soi dans un musée: salle de conférence (actuellement, nous utilisons le hall d'entrée, ce qui interdit de faire des conférences pendant les heures de visites), local pour recevoir des classes d'histoire ou de travaux manuels, magasin de reproduction d'objets ethnographiques, cafétéria, etc.

La bibliothèque aussi est arrivée à un point de saturation, et il ne sera bientôt plus possible d'acquérir de nouveaux ouvrages, ce qui est bien entendu une catastrophe sur le plan de la recherche scientifique et de notre rôle à jouer auprès du public intéressé à l'ethnographie.

#### Le public n'est pas le seul à souffrir de cet état de fait

Il est important d'indiquer ici que l'état des locaux du musée a aussi des effets négatifs sur les conditions de travail de l'ensemble du personnel; les locaux sont actuellement insalubres, dangereux et peu efficaces. Pour ne donner que quelques exemples:

- un rapport de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail a notamment souligné le danger que représentent les objets déposés dans les couloirs et les escaliers, faute d'autres lieux disponibles;

- dans certains locaux (notamment dans les ateliers qui sont sous un toit de tôle et dans les greniers), il y a, selon les saisons, des températures véritablement glaciales ou torrides;
- par manque d'espace dans les ateliers, les artisans se gênent mutuellement, ce qui ralentit leur travail, facilite les mésententes et augmente le nombre et les risques d'accidents. L'usage de produits toxiques ou malodorants se fait dans des locaux mal aérés, donc dans des conditions pénibles et dangereuses.

Durant ces quinze dernières années, le musée a traité de thèmes qui étaient des plus porteurs en ethnographie. Cependant, l'impossibilité de donner de la dimension et un rayonnement international se retourne contre le musée, notamment parce qu'il ne peut pas répondre à la demande des sponsors en termes d'image. Beaucoup de ceux-ci, quand ils voient les moyens mis à disposition, renoncent à aider le musée, car ils trouvent notamment que le hall du musée ne convient pas pour l'accueil ou l'organisation de fêtes culturelles et que les espaces sont ridiculement exigus.

Ces conditions ont pour effet de décourager un certain nombre de collectionneurs, qui renoncent à donner au musée et à la collectivité leurs collections, craignant que celles-ci ne soient ni conservées, ni montrées convenablement.

### **Travaux de la commission**

#### **Séance de la commission du 29 mars 2000**

La commission s'est rendue sur l'emplacement prévu pour le futur musée, sous la conduite des architectes lauréats du concours, MM. Hunger, Petitpierre et Monnerat, et leur collaborateur, M. Michlig, ainsi que de M. Jean-Pierre Bossy, du Service d'architecture, dans le but d'observer les gabarits, afin que les commissaires puissent se rendre compte de l'emprise au sol du futur bâtiment et de son orientation.

La commission s'est rendue ensuite au Musée Rath, où sont exposées les différentes maquettes et coupes du projet, et la séance se déroule sur place, en présence des conseillers administratifs M. Christian Ferrazino et M. Alain Vaisade, accompagnés de leurs directeurs, respectivement M. Michel Ruffieux et M. Pierre Roehrich. Assistent également à la séance M. Louis Necker, directeur du Musée d'ethnographie, les architectes du projet, M. Jean-Pierre Bossy, du Service d'architecture, ainsi que M. Ouzilou, du Service de l'énergie.

C'est en tant que conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie que M. Christian Ferrazino commente ce projet.

A son avis, il n'y a pas de grandes différences entre les trois variantes. On ne peut opposer une variante minimale et une variante optimale, il s'agit en fait de deux projets de valeur. La variante 1 a l'avantage d'être déjà chiffrée. Pour avoir des chiffres plus précis concernant les variantes 2 et 2 A, il aurait fallu six à sept mois de travail supplémentaire, ce qui aurait coûté 600 000 à 700 000 francs de plus. Mais le Conseil administratif s'engage, si la variante à 73 millions est choisie, à réaliser un projet sur la base de ces prix en tenant compte de l'indexation de 5%.

En ce qui concerne le dépôt de voirie, ce dernier est inclus dans le projet à 73 millions, mais, si les besoins du musée le demandaient, on pourrait envisager d'installer la Voirie ailleurs. Nous aurions ainsi un agrandissement potentiel du musée.

M. Louis Necker, directeur du Musée d'ethnographie, est invité à donner son opinion sur les deux variantes du projet.

Il relève l'importance d'avoir conservé dans les deux projets le concept qui repose dans l'accomplissement du programme défini.

A travers les activités du musée, ce sont différentes civilisations qui s'offrent à notre découverte par le biais de stages de danse, des ateliers d'ethnomusicologie, du cinéma, des moyens audiovisuels, des cours universitaires et de la brasserie ethnographique. Il s'agit réellement de rencontres festives entre différentes cultures.

M. Necker souhaite souligner la qualité du projet N° 1 et reconnaît préférer cette solution, qui assure un rayonnement de l'ethnographie digne de Genève et de sa réputation de ville internationale.

M. Necker souligne la qualité du projet retenu par le concours d'architecture, car c'est le seul qui permettrait de répondre aux demandes contradictoires du programme. Il regretterait également la réduction de la médiathèque dans la variante 2, étant donné que les médias seront appelées à se développer dans les années à venir.

Il est évident que certains objets, comme les totems de 8 m de haut, ne pourront pas être exposés dans la variante 2 A.

### **Séance de la commission du 12 avril 2000 – première partie**

Cette séance est consacrée au concept du futur musée, soit son contenu, les salles du musée, le bâtiment surélevé, l'Esplanade des mondes, la recherche, l'administration et le stockage.

A cet effet, la commission reçoit M. Louis Necker, directeur du Musée d'ethnographie, en présence de M. Alain Vaissade, vice-président du Conseil administratif, chargé du département des affaires culturelles. Assistent également à la séance M. Pierre Roehrich, directeur du département des affaires culturelles, MM. Bernard Crettaz et Laurent Aubert, conservateurs, Olivier Ouzilou, du Service de l'énergie, ainsi que les architectes du projet, MM. Hunger, Petitpierre, Monnerat et Michlig.

M. Louis Necker commence sa présentation en parlant du concept du futur musée, qui est fort présent et s'articule sur le plan architectural, urbanistique et ethnographique. Alors que de grandes villes se dotent d'un musée d'ethnographie, l'intérêt du concept du musée genevois réside dans le fait qu'il est branché sur le présent. On part de prestigieuses collections pour parler de la diversité culturelle d'aujourd'hui. Ce musée ne sera pas un musée poussiéreux. Son originalité, c'est l'ouverture sur le public. On y viendra pour admirer les œuvres exposées et ce sera également un lieu de rencontre et d'échanges culturels.

La salle d'exposition est conçue comme un village ethnographique, avec des maisons et au milieu la salle d'animation.

Dans le bâtiment administratif se trouveront les ateliers de danse et d'ethnomusicologie, les ateliers pédagogiques, l'Université de Genève, qui donne une garantie quant au sérieux du lieu, une médiathèque ultramoderne et une petite brasserie ethnographique pour la convivialité et la fête. Ce sera un lieu vivant avec beaucoup de passage.

Les ateliers d'ethnomusicologie sont présentés par M. Laurent Aubert. Ils offriront une saison de concerts basés sur l'échange avec les cultures du monde. Genève offre un intérêt particulier, puisque qu'environ 50% de sa population est d'origine étrangère, d'où l'intérêt évident rencontré pour la réalisation de nombreux projets. Actuellement, des concerts sont déjà donnés, mais ils sont dispersés dans divers lieux de la ville. De plus, le nouveau bâtiment administratif comprendra également des salles destinées à l'enseignement, ce qui permettrait de créer une dynamique interculturelle complémentaire. Ce sera comme un laboratoire des cultures du monde. Nous avons tout pour réaliser cela à Genève, sauf le bâtiment.

Pour M. Bernard Crettaz, conservateur et futur utilisateur du musée, le concept du futur musée est un bon concept. A l'intérieur des salles-coffrets, on retrouvera les sources, les racines des civilisations. On sera à la fois capable d'inviter les gens dans un écrin, mais aussi de s'ouvrir sur l'espace de la rue. De plus, l'implantation du musée est aussi symbolique: elle assure le passage entre la haute et la basse ville, entre la culture et la population, tout en étant à proximité du Muséum et du Musée d'art et d'histoire. Ce lieu sera un nouvel emblème touristique de Genève en présentant la Genève interculturelle.

M. Crettaz nous commente les plans du musée. Il montre que l'on descend dans le bâtiment comme on descend aux sources, vers la diagonale des sciences et l'art de vivre. Les salles-coffrets reprennent les trésors principaux du musée actuel, mais avec une distribution qui suit la progression du visiteur qui se décentre progressivement de la culture locale pour s'ouvrir au monde entier. Les sas intermédiaires, entre les salles-coffrets, permettront d'installer les pièces monumentales sur le trajet du visiteur pour lui offrir des instants de voyage. On ne demande pas à ce musée d'être une vitrine, mais on lui demande d'être un écrin pour mettre en scène le symbole fondamental de Genève, à savoir le voyage et la découverte de l'autre.

A une question d'un commissaire concernant la dimension des villes qui se dotent de musée d'ethnographie comparée à la nôtre, M. Crettaz répond que l'on peut parler d'exception genevoise. Notre ville est un exemple dans le domaine du métissage culturel.

Cette dimension offre à Genève sa réputation internationale, cela malgré sa petite taille.

La question de la différence de dimension entre les deux variantes est posée aux conservateurs, qui, par la voix de M. Crettaz, reconnaissent qu'ils préfèrent la variante 1. La hauteur de 7 m prévue ne permettrait pas seulement d'exposer des pièces monumentales. Elle offrirait surtout la possibilité de la perspective et de la distance qui offre un nouveau regard sur les pièces. Si la variante de 5,50 m est choisie, ils feront avec, mais le grand projet (variante 1) correspond mieux à la nouvelle manière de présenter les collections.

Quand à la manière de présenter les objets, il ne sera plus question de «vitrines prestigieuses».

Les conservateurs souhaitent un va-et-vient permanent avec le dépôt. Il ne sera plus question d'organiser des expositions permanentes qui durent de quinze à vingt ans mais un musée atelier avec une technologie pour les expositions plus légères, faciles à démonter.

La mobilité de cet espace est un besoin. Les technologies modernes permettent d'assurer la sécurité des objets sans les mettre dans des vitrines. L'objet doit être un témoin d'une culture, pas un objet de prestige.

Un commissaire s'inquiète du coût que représenteront les moyens modernes nécessaires à plonger le visiteur dans l'atmosphère d'une autre époque ou d'une autre culture.

Il lui est répondu que les nouvelles technologies doivent être un moyen pour le musée mais pas un but. Dans le nouveau musée, la médiathèque constituera un point fort du programme, un outil essentiel pour la conservation et la mise à la

disposition du grand public et des médias du musée. Elle fonctionnera comme un centre d'information sur les civilisations du monde, sera informatisée, ouverte au public, aux enseignants et aux chercheurs, donnant accès aux livres, disques, photographies, films et, d'une manière générale, aux matériaux iconographiques réunis dans les fonds.

Quant à la villa Calandrini (annexe de Conches), elle n'aura plus sa raison d'être, puisque les expositions d'ethnographie régionales trouveront leur place dans le nouveau musée.

Le sort de la collection Amoudruz est évoqué. M. Crettaz remarque que c'est la collection la plus montrée. Elle est conservée dans le dépôt de la rue Blanche. Elle rejoindra le nouveau musée et représentera un grand moment du voyage genevois. Elle aura sa place dans l'ouverture sur l'universalité des cultures.

La possibilité de mettre le bâtiment administratif en un autre lieu est évoquée par un commissaire, mais la dispersion de l'ethnographie serait une négation de la culture genevoise.

Le concept est un ensemble de fonctions qui interagissent. Les interactions ne joueront plus si l'on touche à l'une de ces fonctions.

### **Séance de la commission du 12 avril 2000 – deuxième partie**

Cette deuxième partie de séance est consacrée à l'architecture du bâtiment. La commission reçoit M. Jean-Pierre Bossy, chef du Service d'architecture, des architectes, le représentant du Service de l'énergie, en présence de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et M. Michel Ruffieux, directeur du département.

M. Bossy rappelle que ce projet résulte d'un travail d'une équipe réunissant les ethnologues, les architectes, les ingénieurs et les fonctionnaires. Tous sont intéressés à le faire aboutir.

En 1996, le Conseil administratif lance un concours d'architecture pour la réalisation du musée. Les bureaux inscrits ont travaillé quatre mois pour présenter leur projet. En 1997, 220 projets sont retenus et exposés. Une vingtaine d'experts ont rendu leur rapport aux 19 membres du jury dont des architectes de renom, un expert international en urbanisme, des spécialistes d'ethnographie et d'ethnologie et de muséographie, un représentant du quartier, de la société civile et un membre de l'AMR.

Le 9 mai 1997, huit prix sont attribués et le jury recommande la réalisation de «l'Esplanade des mondes».

## Proposition et motions: Musée d'ethnographie

Le 4 juin 1997, une première étude réalisée avec le solde du crédit d'étude est présentée. Le Conseil municipal vote alors la poursuite de l'étude jusqu'au devis général. L'année 1999 est consacrée à la préparation du projet initial, jusqu'au moment où l'on s'aperçoit que ce sera plus cher que prévu. En automne 1999, présentation des variantes 2 et 2A à 73 millions de francs au Conseil administratif qui les retient. Les travaux pourraient commencer six mois après le vote du crédit. M. Bossy tient à préciser que l'abri public de la Protection civile de la variante 1 sera financé par le fonds Protection civile de la Ville de Genève.

M. Hunger montre à la commission des photos du quartier, afin de montrer l'insertion du projet dans son environnement. Il précise que le projet comporte un important espace extérieur public avec ce qui sera la promenade des trois musées. On assurera le lien entre les espaces verts des musées avec la mise en place d'une passerelle reliant la promenade de l'Observatoire à la place Sturm et la suppression du triangle Emile-Guyénot.

Le bâtiment a été imaginé pour évoquer deux thèmes ethnographiques: le voyage, d'où sa forme de pirogue, et l'écrin pour les générations futures, d'où les salles-coffrets.

De même, les matériaux ont été choisis en conséquence: on a voulu représenter le côté artisanal de l'objet ethnographique. Le béton a été travaillé en utilisant un coffrage sablé qui accroche la lumière. C'est un matériau presque fini au gros œuvre. Ce qui est important, c'est le fait que 95% de la parcelle seront accessibles au public en tout temps.

Le bâtiment administratif regroupera les activités nécessaires à la dialectique entre le fonctionnement et la vie du musée. Ce bâtiment comprendra trois étages et un rez-de-chaussée. Les variantes ne changent pas la hauteur hors sol, la différence se sentira en sous-sol.

Le revêtement de ce bâtiment se fera en béton veiné. Toutefois, l'intégration de cette façade en milieu urbain ne convainc pas l'ensemble de la commission.

D'autre part, un niveau du bâtiment sera occupé par le département d'anthropologie de l'Université. L'ethnographie et l'anthropologie sont étroitement liées. La Ville a reçu un engagement écrit de l'Etat pour la location de ces salles pour un montant de 300 000 francs par année.

Les normes de sécurité sont conformes, le musée comporte des escaliers et des sorties de secours. Ces mêmes normes imposent des revêtements ininflammables et qui n'émettent pas de gaz.

M. Hunger présente les salles-coffrets. Elles mesurent entre 150 et 250 m<sup>2</sup>. Elles auront différentes ouvertures, ce qui permettra de jouer sur la notion de découverte. Elles seront en bois et l'intérieur sera laissé à l'appréciation des conservateurs.

Dans la variante 1, chaque coffret disposera de son système de ventilation qui peut être réglé salle par salle. Dans la variante 2A, il y aura un climat général pour l'ensemble des volumes et des coffrets.

A la question de savoir si la variante 1 permettrait de rapatrier tous les dépôts ethnographiques, la réponse est oui.

Le concept énergétique du futur musée nous est présenté par M. Ouzilou.

Ce projet a été conçu suivant une nouvelle approche, c'est une stratégie chaud/froid/lumière/eau. Les aspects énergétiques et environnementaux y sont précisés.

La dalle de verre du musée représente un gros défi énergétique. Il fallait prendre en compte les contraintes phoniques et énergétiques. Il fallait mettre sur pied une coordination et une planification avec les différents acteurs. Après avoir établi pour chaque local une liste détaillée du programme des exigences, nous avons procédé à des simulations pour établir l'évolution de la température et de l'humidité en fonction du nombre de personnes dans les salles. Tout cela permet de dresser un tableau des coûts annuels moyens. Dans la variante 1, on installe une chaudière à gaz en autoproduction. Elle produit électricité et chaleur. L'électricité produite servira à produire le froid. L'air chaud dégagé par la salle d'exposition servira au préchauffage de l'air du bâtiment administratif.

Ainsi, on peut assurer que le bâtiment atteindra de très hautes performances énergétiques et cela malgré la dalle de verre. De même, les frais d'exploitation, en comparaison de ceux des autres musées, sont très modestes. Si l'on envisage 250 000 visiteurs par année, on atteint un ratio francs par visiteur qui est très bon. Il s'agit d'un bon bâtiment en termes de coûts d'exploitation et de construction.

Dans la variante 2A, les surfaces exposées à l'air extérieur sont réduites. Nous n'avons pu établir qu'un devis estimatif. La distribution du chaud et du froid se fera par un plancher technique.

#### *Réponses aux questions des commissaires*

- Les œuvres ne doivent pas recevoir plus de 650 lux par an et doivent être protégées des ultraviolets. Dans les coffrets, la lumière sera artificielle.
- Il ne servirait à rien de placer des panneaux solaires sur la marquise ou sur le bâtiment administratif, car il y aura déjà trop de chaleur dans le bâtiment.
- En cas de neige sur la dalle de verre, un système de régulation de la lumière à l'intérieur en fonction de la luminosité extérieure sera mis en place.

- Depuis 1901, à cause des conditions de conservation inadéquates, de nombreuses pièces ont été dégradées. Dans le nouveau musée, les pièces n'auront plus à souffrir de chocs thermiques, puisque tous les locaux et les dépôts seront réunis en un seul endroit.

### **Séance de la commission du 10 mai 2000**

#### Plan de circulation pour le nouveau musée

*Audition de M. Pierre-André Gesseney, urbaniste de l'Office cantonal des transports et de la circulation, et de M. Alexandre Prina, ingénieur de la circulation*

M. Prina explique que l'on a d'abord donné mandat au Service de la circulation pour qu'il établisse un plan de circulation pour le nouveau musée. Dans le cadre du schéma de Circulation 2000, on prévoit le maintien d'un axe primaire sur la rue Ferdinand-Hodler, sur la route de Malagnou et sur la rue de Ville-reuse. Il s'agissait donc de définir les gabarits de circulation, avec le souci de maintenir les conditions de circulation actuelles pour les TPG et pour le trafic automobile et d'améliorer celles des deux-roues. Les gabarits ont été définis, en premier lieu, pour les architectes, afin que ceux-ci puissent projeter le futur musée.

On constate que l'ensemble des modifications de circulation concerne le périmètre situé au-dessus du musée.

Sur la base du changement de zone demandé en novembre 1998, plusieurs remarques sont venues des associations des habitants qui ont demandé que soit conservée l'arborisation du triangle actuel, alors que la construction du musée supprimera ce triangle.

Le Service de la circulation a donc mené une nouvelle étude de circulation sur ce périmètre. Une étude plus fine a été menée afin de définir les nouvelles variantes permettant de respecter les contraintes liées à ces remarques. On voit sur le schéma l'ensemble du système de circulation avec les charges de trafic aux heures de pointe: 1800 véhicules par heure sur la route de Malagnou, dans le sens de la descente, le matin; sur la rue Ferdinand-Hodler, 320 à 450 véhicules. En considérant les chiffres aux heures de pointe du matin et de l'après-midi, on peut faire une extrapolation sur la journée: sur la route de Malagnou, on a 30 000 à 35 000 véhicules par jour et, sur la rue Ferdinand-Hodler, 25 000 véhicules par jour. Sur les autres axes, la circulation est nettement inférieure.

Les lignes TPG présentes sur ces axes sont les lignes 1, 6 et 8. Les bus des lignes 1 et 6 remontent la rue des Glacis-de-Rive et tournent pour remonter sur le boulevard des Tranchées. On compte pour ces lignes de bus 6000 passagers par

jour. Sur Malagnou, 7000 passagers par jour. Enfin, les charges en piétons sont importantes sur le carrefour le matin: sur la traversée de Ferdinand-Hodler on compte plus de 100 personnes. Le nombre des deux-roues est aussi important sur cet axe: 100 à 150 vélos.

Sur la base de ces constats, on a établi quatre variantes: la première reproduit l'état actuel, la deuxième l'état présenté au moment du concours, la troisième un état intermédiaire qui maintient une voie de bus dans le triangle récupéré, la quatrième prévoyait le maintien du mail arborisé. Cette dernière variante a été rendue possible suite à une discussion avec les TPG qui réfléchissaient eux-même sur la possibilité de regrouper les lignes de bus en créant un contresens pour bus sur la rue Adrien-Lachenal. Mais il faudrait alors supprimer certaines places de stationnement et ne pas réaliser les voies cyclables montantes sur Malagnou. La ligne 1 acquerrait alors une meilleure lisibilité. Cette solution, qui n'est pas neutre, serait rendue possible par la réalisation du parking d'échange de Sous-Moulin, ce qui allégerait la route de Malagnou de 350 véhicules aux heures de pointe. Si les bus 1 et 6 circulent sur Adrien-Lachenal, cela soulagerait le trafic descendant du matin. Si tout cela se réalise, la réalisation du carrefour permettrait de maintenir les charges du trafic sur Ferdinand-Hodler ainsi que les gabarits de la rue.

#### *Réponses aux questions des commissaires*

- Les TPG avaient mené une étude pour la ligne 1 indépendamment de l'étude de circulation pour le nouveau musée mais ont profité de cette opportunité pour pousser plus loin leurs études.
- Le maintien de l'arborisation du triangle avec le maintien des gabarits ne permettent pas la réalisation de pistes cyclables.
- Certaines traversées pour piétons seront supprimées, car elles deviennent inutiles sur la bretelle. Les traversées restantes seront raccourcies, ce qui favorisera le confort des piétons.
- L'accès par les transports publics est aisé, il y a les lignes de bus 1, 6 et 8, toutes ces lignes passent par la gare Cornavin. En ce qui concerne les cars – une dizaine par jour – il existe des places de stationnement au boulevard Helvétique. Ils utiliseront la rue Sturm et passeront devant l'église russe puis emprunteront la rue Bellot. La dépose des touristes devant le musée est prévue, mais il reste encore à en définir le lieu. Enfin, il y a deux parkings à moins de 300 mètres du musée: Saint-Antoine et Villereuse. Aucun parking supplémentaire n'a été prévu.
- Dans la demande de crédit figure l'ensemble des coûts pour les aménagements prévus dans l'environnement immédiat du musée. Les autres aménagements du quartier seront traités dans une autre proposition.

- L'accès au musée pour les handicapés préoccupe la commission. On nous assure que, pour des places de stationnement, l'on en tiendra compte lors de la demande d'autorisation, conformément à la loi sur la circulation routière. D'autre part, un architecte-conseil de l'association HAU a été consulté et n'a relevé aucun problème quant aux accès au bâtiment.
- Concernant les cheminements piétonniers, dans le cadre du plan directeur, on trouve une promenade intitulée «De musée en musée». De plus, il existe un projet de M. Alain Vaissade visant à créer des «arcs de musées». Les facilités d'accès au musée pour les piétons sont en application du plan piétons. Des passages protégés avec abaissements de trottoir sont prévus et une étude est en cours pour améliorer l'aménagement des alentours et de la passerelle prévue pour relier l'esplanade à la promenade de l'Observatoire. Quant à la largeur des trottoirs, les réponses ne peuvent nous être données, le plan directeur des chemins pour piétons est encore au stade de l'enquête publique.

A la suite de ces auditions, la commission reprend ses travaux en évoquant les points qui méritent des éclaircissements.

- Le plus important concerne le revêtement du bâtiment administratif.
- Les plans de circulation sont encore vagues.
- Où se situent les économies entre les projets à 73 et à 100 millions de francs?
- Les aménagements intérieurs, la largeur des couloirs et des caissons.
- Nécessité du dépôt voirie ou non.

S'il est du devoir de la commission de prendre des décisions politiques, celle-ci doit aussi se soucier de l'intégration du bâtiment dans le quartier.

La commission se prononce contre un rapport intermédiaire qui demande au Conseil administratif un complément d'étude.

Les questions seront posées aux services concernés.

### **Séance de la commission du 17 mai 2000**

*Audition de M. Alain Vaissade, vice-président du Conseil administratif, chargé du département des affaires culturelles, en présence de MM. Pierre Roehrich, directeur du département des affaires culturelles, et Louis Necker, directeur du Musée d'ethnographie*

La commission est reçue par M. Bernard Crettaz, conservateur, dans le dépôt de la rue Blanche qui sert également de lieu de spectacle.

M. Vaissade fait distribuer deux documents: un tableau de comparaison des coûts de divers musées suisses et européens (voir annexe, page 38) et la récapitulation des coûts et du financement des deux variantes du projet.

Il rappelle que le coût total de la variante 2A se monte à 73 millions de francs, plus ou moins 25%. Dans la variante 1, la Ville de Genève peut assumer 71 millions avec des apports extérieurs qui se monteraient à 21 millions. Cet apport extérieur est pour le moment constitué d'un legs d'une valeur minimale de 8 millions de francs provenant de M<sup>me</sup> Lancoux qui a choisi de léguer sa fortune à l'Etat, charge à celui-ci de consacrer ce legs à la construction du nouveau Musée d'ethnographie. Nous pouvons aussi compter sur 4 millions provenant de la SECSA (Société d'exploitation du Casino SA). En effet, le Casino de Genève a constitué un fonds culturel depuis deux ans et ce fonds pourrait consacrer 4 millions au projet du musée. Enfin, la Société des amis du Musée d'ethnographie a participé à la création de la Fondation pour un nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm, constituée dans le but de récolter des fonds privés pour la construction de ce musée. Cette fondation compte, à ce jour, sur une participation de 7 millions de francs provenant de divers privés.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat et de l'Association des communes genevoises, il semble que la somme de 10 millions de francs pourrait être dégagée du Fonds d'équipement communal, qui pourrait être sollicité dans ce cas, pour autant que l'Etat l'alimente normalement.

Deux tableaux présentent un état actualisé des coûts des deux variantes et leur financement (voir annexe, page 39). Les montants totaux ne comprennent pas les crédits d'étude déjà votés et dépensés: 4 millions déjà dépensés pour l'étude du projet et des aménagements de trottoirs.

La variante 1 est calculée avec une marge d'estimation de plus ou moins 10%. Dans cette variante, le coût de la construction est plus élevé, mais le montant des aménagements extérieurs diminue un peu, étant donné que le bâtiment occupe plus de place. En revanche, la muséographie y est plus importante et donc plus chère. Pour l'ameublement et la muséographie ainsi que pour la construction du musée, dans la variante 1, le montant figurant dans le programme financier quadriennal (PFQ) est inférieur au coût estimé, c'est la raison pour laquelle on compte sur les apports extérieurs qui figurent dans ce tableau. Il faut aussi ajouter au montant total de la variante 1 le coût du dépôt de voirie, qui est séparé, alors que dans la variante 2A le local de voirie est compris dans le bâtiment du musée. En conclusion, on peut voir que la variante 1 présente un coût supérieur de 25 202 700 francs par rapport au coût de la variante 2A.

M. Roehrich signale que la variante 2A présente une ligne pour l'aménagement du local de la voirie: dans la colonne «Financement Ville», figure un mon-

tant de 1 837 000 francs. Ce montant correspond au financement qui avait déjà été prévu dans le PFQ. Nous pourrions envisager de reporter ce montant au bas du tableau de la variante 1, ce qui aurait pour conséquence de diminuer de cette somme le financement à apporter pour la variante 1 avec la dépôt de voirie.

*Réponses aux questions des commissaires*

- La différence en pourcentage entre les deux valeurs calculées est due au fait que le devis général a été calculé pour la variante 1 alors qu'il n'y avait pas de devis général pour la variante 2A. Les études de ce projet sont moins précises, moins poussées.
- Les prix de la variante 1 ont été réactualisés, ces prix datent d'août 1999.
- Le dépôt de la Voirie occupe, sur la variante 2A, des mètres carrés et des mètres cubes. Si on l'extrait du musée, on pourra mieux utiliser les volumes pour les dépôts, mais cela ne change pas la surface d'exposition. Dans la variante 1, cela ne changerait rien. On réaliserait donc une économie de plus de 4 millions. Dans la variante 2A, on pourrait soustraire le coût de location de dépôts.
- Les apports extérieurs annoncés à ce jour sont sûrs à 95 %, soit 19 millions. Cependant, si le Conseil municipal se prononçait pour la variante 2A, les donateurs privés n'apporteraient pas de financement.
- La plaquette éditée pour la recherche de fonds a été entièrement financée par un don de 100 000 francs qui figure dans les comptes 1999 et a permis de récolter 7 millions de francs, et la recherche de fonds continue.
- La comparaison de coûts avec le Musée du quai Branly (Paris), qui présente les mêmes proportions que notre futur Musée d'ethnographie mais qui coûte le double, s'explique par le fait que dans la variante 1 on diminue les surfaces d'aménagement extérieurs. La partie la plus sophistiquée de notre projet, c'est la dalle, mais pour le reste nous avons privilégié des solutions bon marché mais nous n'avons pas fait d'économie dans le choix des matériaux.
- Si la dépense de 100 millions peut effrayer la population, il faut considérer que l'on construit un musée pour cent ans. L'opération s'étalera sur sept ans, en tous les cas selon la proposition N° 40, page 32, et nous ne dépenserons donc pas plus de 15 millions par année. Il est vrai que l'information auprès de la population doit être bien faite.
- La mise en place de la muséographie sera principalement prise en charge par l'équipe actuelle et les engagements de personnel supplémentaire se feront au fur et à mesure, en fonction des besoins.

- On peut espérer des devis moins élevés en raison de la concurrence. La procédure d'établissement des devis est la suivante: nous mettons à la disposition du bureau d'architectes un crédit d'étude avec lequel celui-ci réalise le devis général. Dans le cas présent, cela a représenté un an et demi de travail. A présent tout est prêt pour les soumissions. Nous travaillons sur des devis estimatifs fournis par les entreprises.

M. Bernard Crettaz organise, pour la commission, une présentation du concept d'atelier musée à travers un exemple d'objets ethnographiques. Qu'il en soit ici remercié, c'était passionnant.

*Audition de la Société des amis du Musée d'ethnographie, représentée par M<sup>me</sup> Beatriz de Candolle, MM. Jean-Pierre Gontard, Georges Breguet, Horace Micheli, Sandro Rossetti et Bertrand Bouvier*

En préambule, il est précisé que cette société ne doit pas être confondue avec la fondation chargée de la recherche de fonds.

Les Amis du musée estiment que le projet doit être construit avec l'Etat, la Ville, les communes et les fonds privés, via le mécénat habituel (quelques familles genevoises qui donnent des fonds pour la culture) et aussi un mécénat assuré par des dons de gens plus modestes, via la souscription ouverte. Ils approuvent la proposition du magistrat d'inscrire le nom de tous les donateurs de plus de 1000 francs.

Concernant le projet, ils ne se prononcent pas sur le lieu ou sur l'esthétique mais sur l'outil. Or cet outil est correct dans la variante 1 mais pas dans la variante 2A. Il n'est pas correct du point de vue scientifique (car la médiathèque est réduite), ni du point de vue de l'architecture (hauteur des plafonds), ni du point de vue de la présentation des collections, car la Voirie sera intégrée au bâtiment et il n'y aura pas assez de place. C'est comme un bonsaï, on ne peut lui donner le rôle d'un arbre de verger.

M. Breguet souligne le fait que le mécénat soutient le grand projet. Mais il est évident que les donateurs potentiels signeront quand une décision sera prise.

M. Gontard estime que la fondation récoltera 15 millions de francs sans problème, voire 25 millions si le Conseil municipal prend une «bonne décision».

M. Breguet pense que l'emplacement de ce futur musée est une situation rêvée. Il y aura une synergie extraordinaire entre les trois musées. Cette promenade sera un orgueil pour Genève. Les Amis du musée sont satisfaits à 99% de la variante 1 de ce projet.

M. Rossetti rappelle que ce musée est une occasion unique, il présentera l'originalité de l'ethnographie nouvelle. Ce ne sera plus l'ethnographie qui présentait la victoire des vainqueurs sur les vaincus. Ce musée est un projet rassembleur, du point de vue culturel, notamment grâce à l'ethnomusicologie. C'est un enjeu extraordinaire. L'architecture du projet favorise cet élan. Il y a un engouement populaire qui se fait sentir maintenant autour de ce musée.

Un commissaire souligne que, vis-à-vis de la population, le problème reste les finances. Il conviendrait donc de fixer une limite aux investissements publics et de travailler dans la boîte vide que l'on pourra aménager en fonction des récoltes de fonds. On pourra ainsi montrer aux électeurs que l'on assure une bonne gestion des deniers publics tout en travaillant aussi sur un long terme. Cette solution serait une stimulation à la recherche de fonds, puisque la disponibilité existera. De toute façon, le petit projet ne permet que des économies de bout de chandelle.

Et, comme le souligne M. Gontard, la variante 2A ne prévient pas le référendum.

Il estime que l'Etat et l'Association des communes genevoises jouent avec le feu. Le tertiaire international est très important à Genève et, si ces deux communautés publiques ne s'engagent pas fermement dans ce projet, elles seront perdantes.

#### *Audition de la Société d'art public*

*La commission reçoit MM. Patrick Malek-Asghar, président de la société, Marcellin Barthassat, vice-président, et Jean-François Empeyta, membre du comité*

M. Malek-Asghar explique que la Société d'art public (SAP) est une société d'environ 1000 membres, vouée à la protection du patrimoine et des sites, et membre de la Heimatschutz, qui existe au niveau suisse. Elle intervient au sein du Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement, qui lui soumet des projets.

M. Malek-Asghar annonce que le comité de la SAP a décidé, à l'unanimité, de soutenir de manière complète et active de projet issu du concours d'architecture (variante 1). Elle avait été consultée pendant le processus d'élaboration du projet du musée à la place Sturm. L'emplacement ne pose pas de problème, il n'est pas question de classer les pavillons du collège et aucun éléments du patrimoine ne pourrait être abîmé. Il est tout à fait possible, au niveau volumétrique, d'intégrer ce musée dans ce quartier. Il y avait d'ailleurs deux membres de la SAP dans le jury du concours. Enfin, la SAP souhaite que ce beau projet se réalise rapidement.

M. Barthassat comprend que le législatif ait voulu montrer l'impact du projet sur ce lieu. Mais les gabarits ont un effet pervers, c'est que la présentation des gens face aux gabarits ne permet pas d'avoir l'impact visuel réel. Une maquette permet de mieux mesurer l'impact par rapport aux bâtiments voisins. Il faudrait travailler sur la coupe et non sur le plan, pour se mettre à la portée des gens.

Si l'on avait placé des gabarits avant la construction de la cathédrale Saint-Pierre ou du dôme de Florence, les gens auraient aussi manifesté leur désapprobation.

Les gabarits sont inhumains, puisque c'est la forme du bâtiment qui lui donne son intérêt.

On ne peut nier l'impact qu'aura ce bâtiment sur le quartier, mais son architecture sera une qualité pour la Ville de Genève.

M. Empeyta répond ceci à la question de savoir si la SAP considère qu'il s'agit là du meilleur projet: la SAP respecte le processus du concours et la décision prise scientifiquement par les personnes compétentes. Sinon nous remettrions toujours tout en question. Toutes les formes ont été respectées.

A la question de la position de la SAP concernant la beauté extérieure du projet, il répond que le projet n'est pas encore au stade de la requête en autorisation de construire. La SAP suivra ce dossier à ses différents stades, via les séances avec les architectes ou les visites de chantier. La SAP n'hésitera pas à poser des questions et à intervenir au besoin.

Aujourd'hui, elle intervient juste pour soutenir la réalisation totale de ce musée.

M. Barthassat estime qu'il faut arrêter de penser que, l'architecture, c'est juste l'extérieur. Ce qui se traduit à l'extérieur est le reflet de l'intérieur. C'est une architecture contemporaine. Il faut aussi stimuler la créativité, mais il faut des signes de confiance avec des indications claires des politiques. C'est vrai qu'il y a une prise de risque. Mais il privilégierait plutôt la qualité créative que le repli sur soi. Le repli sur soi n'a jamais rien donné de bon dans l'art. Dans ce cas, ce n'est ni une habitation, ni un théâtre, mais un musée.

M. Malek-Asghar explique pourquoi la SAP ne peut intervenir financièrement dans ce projet. En effet, elle ne vit que de la cotisation de ses membres. Par contre, une campagne de recherche de fonds pourrait être menée auprès des membres. En conclusion, il voudrait rappeler que ce bâtiment est fait pour durer au moins cent ans. On s'inscrit dans une longue durée et il faut savoir mettre de l'argent pour que ce soit fait et bien fait.

**Séance de la commission du 21 juin 2000**

*La première partie de cette séance est consacrée à l'examen des réponses posées par la commission au Conseil administratif. A cet effet, la commission accueille MM. Alain Vaissade et Christian Ferrazino*

- Est-ce que tous les aménagements de trottoirs et de cheminements ont été prévus et budgétés?

La proposition du Conseil administratif comporte un montant de 683 700 francs destiné à l'aménagement des trottoirs de la rue Ferdinand-Hodler, du boulevard des Tranchées, de la rue Sturm et du boulevard Helvétique. Ce crédit est limité à des aménagements strictement indispensables au raccordement du nouveau bâtiment au domaine public. Les travaux se limitent à la construction du trottoir et au raccordement de la chaussée existante. Le trottoir projeté contourne l'espace de verdure de la place Emile-Guyénot.

- Est-ce que les retouches et les modifications de toutes les canalisations, conduites de gaz, d'eau, d'électricité et des câblages ont été prévues?

Aucuns travaux de reconstruction ou modification des collecteurs ainsi que des installations des services publics (eau, gaz, électricité, câbles de télécommunication, etc.) ne sont prévus dans le cadre de la demande de crédit déposée. Seuls les travaux mineurs de déplacement de sacs d'écoulement des eaux de surface ou d'adaptation des installations des services publics seront entrepris.

- Est-il envisageable de construire un ascenseur extérieur, à l'image de celui de la bibliothèque municipale, qui relierait la rue Ferdinand-Hodler à l'Esplanade des mondes?

La construction d'un ascenseur extérieur n'a pas été envisagée, étant donné que le trottoir le long de la rue Ferdinand-Hodler, compte tenu de sa largeur et de son arborisation future, permet d'accéder facilement au quartier des Tranchées et fait office de rampe.

Le coût d'un ascenseur extérieur peut être estimé à 300 000 francs, auxquels il faut ajouter les frais d'entretien.

- Comment sont prévus les parapets de l'Esplanade des mondes? Leur sécurité est-elle conforme aux règlements en vigueur?

Les parapets sont dans la continuité des murs. Ils répondent aux normes en vigueur et ont été visés par les services compétents.

- Comment s'articule la circulation des visiteurs entre les coffrets d'expositions? Quelles sont les largeurs réelles prévues dans les deux variantes? Est-ce que les couloirs seront accessibles au public?

Tous les espaces de circulation entre les coffrets et les murs sont des espaces de transition muséographique accessibles au public et sont conformes aux normes de sécurité en vigueur. Ils sont prévus pour l'exposition contre les parois d'objets en deux dimensions tels que les photos, plans, etc. La distance varie et peut atteindre 1,20 m dans un ou deux cas. La diversité des espaces, baignés de lumière naturelle, permet à chacun de trouver son parcours, selon ses envies.

– Quel sera l'aspect de l'escalier de secours extérieur?

L'escalier extérieur permet l'accès à l'esplanade par la rue Ferdinand-Hodler. Il sera en métal et en harmonie avec la façade.

– Si la variante 2A devait être retenue par le Conseil municipal, quel serait le montant supplémentaire des frais d'étude? Quels seraient les délais d'étude et de complément d'autorisation de construire? Pour la variante 1, après le vote du Conseil municipal, combien de temps faudra-t-il pour ouvrir le chantier? La variante 2A à 73 millions comprend tous les frais d'études nécessaires.

Pour la variante 2A, il est prévu d'obtenir l'autorisation de construire environ huit mois après le vote du crédit (voir page 31 de la proposition de crédit N° 40, chapitre «délais»).

Pour la variante 1, le chantier devrait pouvoir s'ouvrir douze mois après le vote du crédit.

Ces délais dépendent de l'autorisation de construire et du changement de zone. Un projet de loi doit être voté par le Grand Conseil.

Certaines questions ont été formulées plusieurs fois dans le but d'obtenir des compléments d'information et des précisions. Elles trouvent leur réponse lors de l'audition de M. Michel Ruffieux les 5 juillet et 20 septembre 2000:

- le plan de circulation des autocars;
- les liaisons piétonnes;
- les pistes cyclables;
- le dépôt de voirie;
- l'esthétique des façades;
- les escaliers intérieurs.

### **Séance de la commission du 5 juillet 2000**

*La commission reçoit M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions*

M. Ruffieux projette des plans à l'appui de ses explications et apporte certains éléments de réponses manquants aux questions posées par les commissaires.

- En ce qui concerne la circulation des bus touristiques, il y aura plusieurs manières d'accéder au musée. Si les touristes veulent faire le tour des trois musées, le dépôt se fera devant le Musée d'art et d'histoire. Si le touriste veut visiter le Musée d'ethnographie seulement, il sera déposé à l'avant de l'arrêt de bus TPG à la place Guyénot - boulevard des Tranchées. Le bus redescendrait ensuite par l'axe normal de circulation par le boulevard des Tranchées pour venir se garer soit au boulevard Helvétique, soit à la rue Ferdinand-Hodler. L'Office des transports et de la circulation prendra des mesures pour éviter que les cars passent et stationnent à la rue Sturm.
- En ce qui concerne les transports publics, les lignes 1, 6 et 8 seraient maintenues mais passeraient par la rue Adrien-Lachenal, en double sens. Cela est possible avec certaines adaptations fonctionnelles telles qu'une modification de parage. En ce qui concerne la possibilité d'allonger le parcours de la ligne 17 jusqu'au musée, il faudrait augmenter les subventions versées aux TPG.
- Concernant les piétons, la zone du plateau des Tranchées est déjà à 30 km/h et le plan piétons prévoit d'étendre, dans les dix ans, cette mesure à l'autre côté du musée. La place Guyénot doit être repensée également. Les piétons pourront déjà avant cette date accéder à la rue Sturm par la passerelle de l'Observatoire et, dans l'autre sens, atteindre le musée par l'escalier existant actuellement et par la rampe de la rue Ferdinand-Hodler.
- Une piste cyclable sera aménagée sur la rue Ferdinand-Hodler et adaptée aux arbres qui y seront plantés. Il serait également possible de créer une balade pour piétons le long de la piste cyclable. Le détail du site propre de la piste cyclable au bas de la rue Ferdinand-Hodler n'est pas encore étudié. Un temps piétons pourrait être prévu aux feux de la place Guyénot.

M. Ruffieux précise qu'il y aura trois passages piétons sur la rue Ferdinand-Hodler. Il peut affirmer que tous les aménagements nécessaires sont prévus. Les passages pourront être modifiés par la suite, en fonction du comportement réel des visiteurs.

Concernant l'accessibilité du musée aux personnes à mobilité réduite, le trottoir fait office de pente. Une case de parking handicapés sera aménagée au début de la rue Sturm, où ces personnes pourront se garer ou se faire déposer. A l'intérieur du musée, tout est prévu pour les cas particuliers.

Le dépôt de la Voirie ne pourrait-il pas être abrité ailleurs? A cette question, M. Ruffieux explique qu'il existe deux dépôts, utilisés actuellement par 20 à 25 employés de la Voirie au haut et au bas de la rue Ferdinand-Hodler. Il n'est pas possible de déménager ce service ailleurs, surtout à cause des nuisances. La Voirie travaille dès 4 h du matin. Le projet prévoit de l'installer au bas de la rue, en

léger retrait et sans gêner le musée, et sa situation permettrait de prévoir un accès de service au musée dans ce retrait. Cette localisation permet de créer un réservoir qui couvrirait les besoins en eau pour trois mois. Le remplissage de véhicules pourrait se faire sur place. Nous sommes gagnants au niveau économique, et cela diminuerait la pollution (moins de déplacements). Il s'agit aussi d'une ingénieuse idée d'intégration urbanistique qui a séduit le jury.

Les conteneurs du musée seront déposés dans le dépôt de voirie. D'autre part, aucune place de parc n'est prévue dans le projet pour des véhicules autre que ceux de la Voirie.

L'esthétique des façades du bâtiment administratif et les matériaux prévus pour le grand mur donnant sur la rue Ferdinand-Hodler soulèvent quelques questions. Cette façade est un point sensible, notamment parce que les habitants du quartier s'intéressent beaucoup à cette question. M. Ruffieux répond que tout est possible architecturalement parlant. La mise au pont du projet reste de toute façon à faire. Le directeur remarque que le projet a reçu le feu vert de la Société d'art public et de la Commission d'architecture. Les conseillers municipaux doivent accorder leur confiance. Un cube de verre ne serait pas réalisable techniquement. Un travail doit encore être fait sur la façade nord du bâtiment administratif, sur la dimension des fenêtres, sur leurs encadrements, le revêtement du mur qui peut être moins lisse. Les demandes d'autorisations de construire ne sont pas encore déposées.

La commission demande à M. Ruffieux de lui donner, pour le mois de septembre, les moyens de comprendre ce projet et de meilleures explications concernant notamment le revêtement de la façade du bâtiment administratif.

Concernant le grand escalier intérieur et sa capacité d'évacuation suffisante lors d'un spectacle, M. Ruffieux assure que tous les services compétents ont étudié et vérifieront encore cette question. Lui-même ne laisserait pas se faire un projet qui comprendrait des risques.

### **Séance de la commission du 6 septembre 2000**

#### *Audition de la Coordination des transports*

*La commission reçoit M<sup>me</sup> Anouk Deville et M. Pierre-Alain Zuber (Association de quartier Villereuse-Terrassière) et MM. Alain Gallet (Fédération des associations de quartiers et d'habitants, Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville), Jean-Paul Cattin (Association pour l'intérêt des cyclistes (Aspic), Yan Capt (vice-président Coordination des transports/Association transports et environnement) et Marco Ziegler (président Coordination des transports)*

M. Ziegler prend la parole en tant que président de la Coordination des transports. Il tient à préciser que ce qu'il va dire n'a rien à voir avec le projet du musée

lui-même. Les incidences en matière de circulation sont venues se greffer après coup. Concernant la modification de la rue Ferdinand-Hodler et la place Guyénot, vue comme insatisfaisante par la coordination, c'est avec satisfaction que M. Ziegler apprend que cette étude n'est pas terminée.

Ce que souhaite avant tout la coordination, c'est que les associations intéressées soient concernées tout au long de l'élaboration du plan de circulation et non pas qu'on lui transmette un simple information. Il ne faut pas interpréter les bémols concernant les problèmes de circulation comme une opposition au futur musée.

M. Gallet note que les associations qu'il représente ont été surprises de voir les trois voies de circulation reportées sur Ferdinand-Hodler avec une réduction du triangle Guyénot à sa plus simple expression. Il était souhaité que ce triangle soit entièrement rattaché à la promenade Sturm. Le problème est important pour ne pas être négligé, mais pas assez pour bloquer le projet. Le problème de circulation pourrait être réglé pendant la construction du musée, en concertation avec les associations d'habitants. Ce carrefour est l'un des plus dangereux de la ville pour les piétons et si l'on construit un musée il faut améliorer les circulations piétonnes.

Toute une série de mesures de modération du trafic devront être prises dans ce secteur, il faudrait donc profiter de ce projet pour revaloriser ce périmètre urbain.

A la remarque de M. Cattin concernant les passages piétons, il lui est répondu que la commission a demandé des passages supplémentaires.

Concernant les transports publics, M. Ziegler estime que, quel que soit le projet retenu, il devrait maintenir au moins le niveau actuel de desserte.

Quant à M. Zuber le report des bus sur Adrien-Lachenal le préoccupe, en raison de la pollution sonore et atmosphérique que cela entraînera. Cette rue est fortement habitée. Il indique également que la déclivité de cette rue est plus grande que celle des Glacis-de-Rive.

Le circuit des cars et l'emplacement de leurs places de stationnement sont évoqués. M. Gallet pense que ces cars se gareront sur le boulevard des Tranchées, mais il n'a pas encore d'information sur ce sujet.

En ce qui concerne le mode de traversée du carrefour Guyénot, M. Ziegler indique que l'hypothèse d'un giratoire a été évoqué, mais qu'il faudrait faire des études supplémentaires.

Il n'y a pas de solution générale pour les traversées piétonnes. La possibilité d'une passerelle a été évoquée; sinon il faut mettre le rouge partout et les piétons

traversent en diagonale. Il faut tenir compte de fait que de nombreux enfants doivent traverser quotidiennement ce carrefour pour se rendre à l'école de Contamines.

*Audition de MM. G. Zwahlen, du Touring Club Suisse, et Suchet, du Groupement transports et économie*

M. Suchet tient à préciser d'emblée que le groupement qu'il représente ne conteste aucunement la nécessité de construire le musée. Par contre, il constate qu'aucun parking n'a été prévu, pourtant cet axe reste un axe primaire sur le plan de Circulation 2000.

M. Zwahlen note que le Touring Club Suisse (TCS) est étonné de voir que l'on prévoit un équipement public important destiné aussi aux touristes et au monde international sans y inclure la création de places de stationnement. Le projet d'ailleurs supprime quelques places.

Le TCS souhaiterait que leur ingénieur de la circulation soit consulté. Il estime que les touristes ne se rendront pas au musée s'il n'y a aucune possibilité de parcage. Les aménagements cyclables ne sont pas aboutis. Où passeront les piétons?

Il estime que la solution serait la création d'un parking à moins de 500 m du musée, réservé la journée aux visiteurs et qui, s'il est bien géré, devrait être rentable.

M. Zwahlen évoque la possibilité d'un référendum s'il y a des restrictions de circulation et pas de projet de parking, mais le TCS ne le lancerait pas lui-même mais le soutiendrait!

Le TCS applaudit pour un musée qui serait accessible aux touristes, mais il faut le rendre accessible. Si l'on souhaite un millier de visiteurs par jour, il faudrait au moins un parking de 100 places. Pour lui, la solution idéale aurait été le choix de la place des Nations comme emplacement pour le nouveau Musée d'ethnographie.

### **Séance de la commission du 20 septembre 2000**

*Comme la commission l'avait prévu, elle reçoit à nouveau M. Michel Ruffieux, pour des compléments d'information*

M. Ruffieux a transmis aux architectes les souhaits exprimés par la commission des travaux concernant le bâtiment administratif.

Deux tentatives ont été faites: on a essayé d'agrandir les ouvertures afin de donner plus de lumière, mais cela n'a rien donné de satisfaisant. Le bâtiment ne s'exprimait pas comme un tout.

Il faut exprimer le bâtiment comme un prisme, avec des fenêtres beaucoup plus horizontales, avec des bandes qui donnent au bâtiment cet effet de prisme. Cette solution permet de faire tourner la bâtiment sur trois côtés avec une vision de fenêtre d'angle. La façade d'entrée reste la même. Les effets de bruits ont pu être entièrement atténués grâce aux fenêtres intérieures en ras de façade. Une maquette est présentée à la commission, avec les vitrages à ras la façade et l'effet de prisme.

M. Ruffieux tient à préciser que les architectes ont bien accepté les critiques et qu'ils sont aujourd'hui tout à fait en accord avec la maquette présentée. Il tenait à le signaler, car cela est important.

C'est avec satisfaction que la commission prend connaissance de ces modifications. Nous avons enfin une expression cohérente du bâtiment en U, fermé sur trois côtés, ouvert sur un autre qui complète l'urbanisme du site.

M. Ruffieux nous indique, grâce au plan sur rétroprojecteur, les endroits où se trouvent les espaces verts. Un mail d'arbres longera le grand mur.

M. Ruffieux tient à rappeler qu'il y a dans ce projet une volonté très claire du Conseil administratif de faire des améliorations dans ces structures, tout en prenant en compte les souhaits des habitants.

M. Ruffieux est remercié pour sa présentation qui donne satisfaction à la majorité de la commission qui constate que parfois les avis de la commission sont entendus.

#### *Discussion au sein de la commission*

Pour un commissaire, ce soir est une date historique. Pour la première fois, d'après ses souvenirs, la commission a pu influencer quelque peu sur l'esthétique d'un projet! Il faut respecter le génie de l'architecte, mais il n'est pas inutile de faire des remarques.

Si la satisfaction de la commission est aujourd'hui quasiment générale, il trouve que l'on pourrait encore aller plus loin...

Il est vrai qu'entre les différentes avancées des travaux des modifications pourront encore être apportées, le projet va évoluer et nous souhaitons que les questions restées en suspens trouvent une réponse.

La présidente communique certains chiffres, selon l'autorisation de M. Vaisade.

Dans un premier temps, les entrées d'argent acquises:	<i>Millions de Fr.</i>
Legs de M <sup>me</sup> Lancoux	11,5
SECSA	4,0
Fondation du musée	3,5
Les entrées d'argent à confirmer:	
Communes + Etat	17,5

Ces chiffres sont à prendre en compte au 20 septembre 2000 et sujets à modification.

### **Séance de la commission du 8 novembre 2000**

La motion (préjudicielle) N° 79, «Pour l'étude des deux variantes de construction du Musée d'ethnographie», fera donc l'objet d'un rapport à part mais doit être prise en compte pour la suite des travaux de la commission.

Cette motion est acceptée par 12 oui (2 AdG/TP, 2 R, 2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 2 DC) contre 3 non (L).

#### *Discussion générale*

Les membres de la commission ont en mains les nouveaux projets d'arrêtés (voir à la fin de ce rapport de majorité, page 35, les arrêtés amendés acceptés par la commission). La discussion se porte sur le dépôt de la Voirie, qui fait l'objet du nouvel arrêté V.

Si le dépôt de la Voirie n'est pas voté, cela n'aura pas d'incidences sur la grandeur du musée dans la variante 1, mais, dans le cas du choix de la variante 2A, on pourrait récupérer 600 m<sup>2</sup> de dépôt. Il est évident aussi que, si nous décidons de supprimer le dépôt de la Voirie, il faudra le construire ailleurs, or aucun autre terrain ne paraît adéquat dans ce secteur. Une nouvelle étude risque de coûter fort cher.

Il serait important que l'esplanade ne reste pas un cul-de-sac. Il faudrait ajouter au projet initial une possibilité de descente sur le boulevard Helvétique.

La question du financement s'articule de deux manières: ou, comme le préconise les radicaux, le Conseil municipal vote les 77 millions et, si les apports extérieurs se concrétisent à hauteur de 25 millions, on réalise le grand musée; ou le Conseil municipal choisit la variante 1 et les apports extérieurs viendront en déduction des 102 millions votés.

La commission doit être consciente que certaines promesses de dons sont liées au choix du grand projet.

*Audition de M. Alain Vaissade, maire de la Ville de Genève, chargé du département des affaires culturelles*

La présidente remercie M. Alain Vaissade d'avoir accepté de venir clarifier la situation à propos des nouveaux projets d'arrêtés.

M. Alain Vaissade signale que, depuis le 25 septembre 2000, de nouveaux éléments sont arrivés concernant les fonds extérieurs. Les communes genevoises ont répondu qu'elles donneraient 1 000 000 de francs par année. Les nouveaux projets d'arrêtés ne constituent qu'un modèle, il ne s'agit pas d'une proposition du Conseil administratif.

Dans le projet d'arrêté I modifié a été introduit la possibilité de jouer sur la différence de 20 946 700 francs, portée à 25 201 700 francs après correction, couverte par les apports des collectivités publiques et des dons publics ou privés. L'article premier du projet d'arrêté I est une présentation différente de la proposition N° 40, mais les mêmes données ont été reprises.

L'article 3 du projet d'arrêté I indique le montant prélevé et attribué du Fonds municipal d'art contemporain et l'article 4 mentionne les crédits d'études déjà payés.

Le projet d'arrêté II est inchangé et concerne le crédit destiné à l'aménagement des trottoirs. Il faut faire des déductions par rapport aux projets déjà votés en 1998.

Le projet d'arrêté III est destiné aux aménagements extérieurs, dont la somme totale dépend de la variante 1 ou 2A. M. Vaissade propose de ramener le montant initial de cet arrêté de 1 842 500 francs à 1 794 000 francs.

Le projet d'arrêté IV est relatif à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, il dépend également de la variante 1 ou 2A. Le nouveau texte de ce projet d'arrêté suggère l'ouverture d'un crédit de 5 464 000 francs au lieu de 3 841 200 francs.

Quant au projet d'arrêté V qui a été ajouté, il correspond à la reconstruction d'un dépôt de voirie selon la variante 1, pour un montant de 4 255 000 francs, et il répond à une vision plus exacte de la réalité.

M. Alain Vaissade répète que ces nouveaux projets d'arrêtés ne sont qu'une proposition soumise à l'étude, la commission des travaux est libre de la saisir ou pas.

## Proposition et motions: Musée d'ethnographie

Aux questions posées par les commissaires sur le financement, M. Vaissade apporte les éléments suivants:

- Il est vrai que certains mécènes ou institutions ne souhaitent investir qu'à condition que la variante 1 soit exécutée.
- Le legs Lancoux précise que le musée doit être commencé dans les cinq ans et que, si la construction est refusée, le legs doit être affecté à la rénovation du musée actuel.
- Concernant le Fonds culturel de la SECSA, M<sup>me</sup> Martine Brunschwig Graf a posé comme condition que la variante 1 soit choisie.
- Quant à la Fondation pour le nouveau musée, environ 50% des donateurs ne financeraient que la variante 1. Beaucoup se détermineront lorsque le Conseil municipal se sera prononcé.
- Le Grand Conseil est pour la variante 1, le projet de loi a été déposé en commission pour étude.
- M. Vaissade a demandé 15 millions de francs à l'Association des communes genevoises. Cette somme sera versée par tranches de 1 million par année.
- Il est évident que plus nous aurons d'apports extérieurs, plus la somme votée par le Conseil municipal va baisser. Comment s'articulera la gestion si, par exemple, ces apports extérieurs arrivent à hauteur de 70%? Cette question doit trouver sa réponse dans l'examen de la motion N° 78.
- L'échelonnement de la dette dépend de la politique d'amortissement. Les normes légales prévoient un échelonnement sur cinquante ans, ce qui correspond à environ 2 millions par année.
- La variante 1 permet d'engranger des fonds privés à concurrence de 65 058 300 francs. Mécénat ou sponsoring? Souvent les mécènes ne demandent pas que leur nom soit mentionné, alors que les sponsors adoptent une autre attitude. Il ne serait pas question d'afficher le nom d'une marque d'alcool par exemple. La variante 1 permet d'aller au-delà de 30 millions.
- Si les fonds du mécénat atteignent 60 ou 80 millions, il n'est pas question de les refuser, mais il est préférable que les partenaires apportent ce financement au début afin de pas avoir de surprise ensuite.
- Concernant la fondation dont la création est demandée par la motion N° 78, M. Vaissade souhaiterait que ce soit une fondation de droit public cantonale. La fondation a pour avantage d'avoir une gestion propre et plus d'autonomie. La Ville resterait propriétaire du bâtiment. La politique culturelle du musée sera discutée dans la cadre du conseil de fondation. Si le Conseil municipal accepte la création de cette fondation, elle sera mise en chantier tout de suite.

- Les donateurs qui souhaiteraient s'exprimer sur les décisions liées à la construction pourraient le faire à travers la fondation de droit public.
- Il n'y a pas d'incompatibilité juridique pour une fondation à gérer, d'une part, les apports pour la construction du musée et, d'autre part, le musée à long terme. (Exemple: la Fondation du Grand Théâtre ou la Fondation d'art dramatique.) En ce qui concerne le personnel, il serait souhaitable qu'il soit soumis à un seul statut.
- Une démarche a été entreprise auprès de la Confédération, qui pourrait dégager des montants spéciaux. Cela dépendra du vote du Conseil municipal. La Confédération a été invitée à participer à la Fondation pour un nouveau Musée d'ethnographie (fondation privée qui existe déjà). Elle a décliné l'offre, M<sup>me</sup> R. Dreifuss soutient le projet, mais à titre personnel.
- Quant au dépôt de la Voirie, dans la mesure où l'arrêté le concernant ne serait pas voté, il faudrait faire une nouvelle étude pour le construire ailleurs. Cette construction serait nettement moins gênante dans la variante 1 que dans la variante 2A.
- M. Vaissade a pris connaissance des modifications de façade, il les approuve, cela fera l'objet d'une modification de la proposition N° 40.
- Le bâtiment actuel du musée, au boulevard Carl-Vogt, reviendra à sa destination première, soit une école. La valeur patrimoniale de ce bâtiment se montait, il y a cinq ans, à 7 millions de francs, et la villa de Conches a été acquise le 7 mars 1972 pour la somme de 3,7 millions.

#### *Discussion générale (suite)*

La commission prend acte des éclaircissements donnés par M. Vaissade et certains commissaires souhaiteraient voter tout de suite.

D'autres commissaires souhaiteraient voter la motion N° 78 avant la proposition N° 40.

La commission ne souhaite pas réentendre M. Christian Ferrazino.

En conclusion, la proposition est faite de convier M. Sami Kanaan, auteur de la motion N° 78, à la séance du 22 novembre 2000, séance au cours de laquelle la commission passera au vote sur la proposition N° 40 et sur la motion N° 78.

Cette proposition est acceptée par 12 oui (1 R, 2 DC, 2 S, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI et 3 L).

**Séance de la commission du 22 novembre 2000**

*Audition de M. Roger Deneys (remplaçant M. Kanaan) et discussion de la motion N° 78, «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie»*

Comme cette motion fait l'objet d'un autre rapport, nous ne donnerons ici que le résultat du vote.

La motion est acceptée par 11 oui (2 S, 2 AdG/TP, 2 R, 1 AdG/SI, 2 Ve, 2 DC) et 3 abstentions (2 L, 1 AdG/SI).

Cette motion sera renvoyée au Conseil administratif.

**Proposition N° 40**

*Discussion et prise de position sur la variante 2A.*

La présidente rappelle que la variante 2A correspond à la variante à 73 millions de francs. La commission ne souhaitant plus s'exprimer sur cette variante, la présidente passe au vote.

La variante 2A est refusée par 13 non (2 S, 2 AdG/TP, 2 R, 1 AdG/SI, 2 Ve, 2 DC, 2 L) et 1 abstention (AdG/SI).

*Vote sur la variante 2 (variante à 76 680 200 francs)*

La variante 2 est refusée à l'unanimité des 14 personnes présentes.

*Discussion et prise de position sur la variante 1 et sur les projets d'arrêtés soumis à la commission par M. A. Vaissade*

Pour le Parti radical, la commission ne devrait voter que 50 millions de francs pour la construction du musée. (Le développement des arguments se trouve dans le rapport de minorité de M. Michel Ducret.) Il se prononcerait pour la variante 1 sous réserve de l'acceptation de l'amendement susmentionné, préconisant un crédit de 50 millions de francs.

Pour le Parti libéral, le montant du crédit ne correspond pas à la réalité (voir également le rapport de minorité de M. Georges Queloz), il ne votera donc pas cette proposition.

Le Parti socialiste relève qu'il y a maintenant huit mois que cette proposition est étudiée. Dès le départ, la commission a été convaincue par ce projet et est largement entrée dans le détail. Il n'est pas question de construire un ouvrage comme celui-ci en plusieurs tranches. Le but n'est pas de construire un musée qui pourrait s'agrandir dix fois. Ce musée doit être prévu pour cent ans.

L'Alliance de gauche/Parti du travail et Progressistes a été dès le début pour le grand musée, seul susceptible de rencontrer l'adhésion du plus grand nombre. C'est un beau projet pour Genève. Devrait-il se faire au rabais, avec le risque d'être complètement dépassé et d'entraîner des coûts de réadaptation ultérieurs très élevés?

L'Alliance de gauche/SolidaritéS s'exprime par la voix de M. Jacques François et déclare que ce musée est important, que c'est un bon projet. L'intérêt est qu'il se fasse en pleine ville, dans le but d'avoir les trois musées principaux dans un seul espace. Le projet diminué est peu attractif. Voter pour le musée tel qu'il est présenté, c'est voter pour un beau projet.

L'Alliance de gauche/Indépendants, par la voix de M<sup>me</sup> Evelyne Strubin, déclare que son groupe a encore quelques hésitations. (Voir également son rapport de minorité.)

Pour les Verts, le projet est intéressant, car il est amené par des jeunes architectes, porteurs de nouvelles techniques enseignées à l'école. D'autre part, ce projet s'intègre dans la dimension multiculturelle de Genève. Au sujet du financement, voter la somme proposée par M. Alain Vaissade constituerait une chance pour que l'Etat accorde les 10 millions de francs. ce qui devrait abaisser la facture finale. Osons donc le pas.

Le Parti démocrate-chrétien est encore partagé. M. Guy Savary estime qu'il est temps de prendre une décision, car, si l'on ne se décide pas pour ce projet, seuls nos descendants le verront. Dans une ville internationale, un instrument tel que celui-ci est indispensable. Il mène à la tolérance et à la paix. L'attraction touristique peut constituer un apport économique non négligeable. Il sera bon d'expliquer que le financement se fera sur plusieurs années. Pour sa part, il se prononcera pour le grand projet.

M<sup>me</sup> Alice Ecuillon aurait souhaité que la commission formule une recommandation pour réexaminer la hauteur du bâtiment administratif. Elle estime que ce bâtiment est trop élevé par rapport à son environnement.

## **Vote**

La présidente soumet au vote l'amendement du Parti radical, soit un crédit de 45 745 000 francs à l'article premier du projet d'arrêté I.

Cet amendement est refusé par 9 non (1 DC, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve, 3 L), 2 oui (R) et 4 abstentions (2 S, 1 AdG/SI, 1 DC).

La présidente soumet au vote le projet d'arrêté I suggéré par M. Vaissade, soit un crédit de 65 058 300 francs, porté à 65 091 300 francs après correction.

Le projet d'arrêté I amendé selon la suggestion de M. Vaissade est accepté par 8 oui (1 DC, 2 S, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve), 5 non (2 L, 1 AdG/SI, 2 R) et 2 abstentions (1 L, 1 DC).

La présidente soumet au vote le projet d'arrêté N° II (inchangé), soit un crédit de 683 700 francs.

Le projet d'arrêté II est accepté par 8 oui (1 DC, 2 S, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve), 3 non (2 L, 1 AdG/SI) et 4 abstentions (2 R, 1 L, 1 DC).

La présidente soumet au vote le projet d'arrêté III suggéré par M. Vaissade, soit un crédit de 1 794 000 francs.

Le projet d'arrêté III amendé selon la suggestion de M. Vaissade est accepté par 8 oui (1 DC, 2 S, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve), 3 non (2 L, 1 AdG/SI) et 4 abstentions (2 R, 1 L, 1 DC).

La présidente soumet au vote le projet d'arrêté IV suggéré par M. Vaissade, soit un crédit de 5 464 000 francs.

Le projet d'arrêté IV amendé selon la suggestion de M. Vaissade est accepté par 8 oui (1 DC, 2 S, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve), 3 non (2 L, 1 AdG/SI) et 4 abstentions (2 R, 1 L, 1 DC).

L'arrêté V (nouveau) suscite encore une discussion au sein de la commission. Les groupes socialiste et radical proposent un amendement à l'article premier du projet d'arrêté V proposé par M. Vaissade. Il s'agit d'ajouter à la fin du paragraphe, qui dit: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 255 000 francs destiné à la reconstruction d'un dépôt de voirie jouxtant le musée et donnant sur le boulevard Helvétique»: «et dont les superstructures devront permettre aux piétons un accès direct entre la plate-forme du musée et le boulevard Helvétique».

La présidente soumet au vote l'amendement proposé par les Partis socialiste et radical.

Cet amendement est accepté par 12 oui (2 DC, 2 S, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve, 2 R, 1 L) et 3 abstentions (2 L, 1 AdG/SI).

La présidente soumet au vote l'arrêté V ainsi amendé, soit un crédit de 4 255 000 francs.

L'arrêté V amendé est accepté par 11 oui (2 DC, 2 S, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve, 2 R), 3 non (2 L, 1 AdG/SI) et 1 abstention (L).

La présidente soumet au vote les arrêtés dans leur ensemble, constituant un montant total de 77 255 000 francs.

Les arrêtés I, III, IV et V amendés par la commission selon la proposition de M. Vaissade et l'arrêté II inchangé sont acceptés par 8 oui (1 DC, 2 S, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 Ve), 5 non (2 L, 1 AdG/SI, 2 R) et 2 abstentions (1 DC, 1 L).

M. Michel Ducret annonce un rapport de minorité pour le Parti radical.

M. Georges Queloz annonce un rapport de minorité pour le Parti libéral.

M<sup>me</sup> Evelyne Strubin annonce un rapport de minorité pour l'AdG/I.

En conclusion, la commission des travaux, dans sa majorité, vous propose d'accepter les projets d'arrêtés suivants:

### *PROJETS D'ARRÊTÉS*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

### *PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 65 091 300 francs destiné à la construction d'un Musée d'ethnographie, variante 1 du projet lauréat du concours d'architecture, comprenant un bâtiment administratif et un bâtiment d'exposition et de dépôt, situé à la rue Charles-Sturm, sur les parcelles 4067, 7159, feuille 3, 7172, feuille 5, 4146, 7182, 7183, feuille 7, 4362, 4364, 7234, 7235, feuille 13, section Cité, et 2339, 3028, feuille 27, 3047, 3049, 3051, feuille 33, section Eaux-Vives du cadastre de la Ville de Genève.

Le montant total de la construction (musée, services et administration) s'élève à 90 293 000 francs. La différence de 25 201 700 francs sera couverte par des apports des autres collectivités publiques, de la Fondation pour un nouveau Musée d'ethnographie ainsi que d'autres dons publics ou privés.

Au cas où les apports mentionnés à l'alinéa précédent dépasseraient la somme de 25 201 700 francs, le montant supplémentaire viendrait alléger d'autant le crédit de 65 091 300 francs à charge de la Ville de Genève, crédit mentionné à l'alinéa 1.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 65 091 300 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 650 913 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier, alinéa 1, et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 4 288 000 francs des crédits d'études votés les 18 octobre 1983, 24 mai 1988 et 10 mars 1998, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2035.

#### PROJET D'ARRÊTÉ II

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 683 700 francs destiné à l'aménagement des trottoirs situés rue Ferdinand-Hodler, boulevard des Tranchées, rue Charles-Sturm et boulevard Helvétique.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 683 700 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 300 000 francs du crédit d'étude voté le 11 février 1998, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2022.

#### PROJET D'ARRÊTÉ III AMENDÉ

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 794 000 francs destiné aux aménagements extérieurs situés sur la place Emile-Guyénot, sur le mail arboré de la rue Charles-Sturm, ainsi que l'aménagement de la passerelle piétonne entre la rue Charles-Sturm et la promenade de l'Observatoire.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 794 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2035.

#### *PROJET D'ARRÊTÉ IV AMENDÉ*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 464 000 francs destiné à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, du bâtiment administratif et du dépôt de voirie à la rue Charles-Sturm.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 464 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2007 à 2021.

#### *PROJET D'ARRÊTÉ V AMENDÉ*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 255 000 francs destiné à la reconstruction d'un dépôt de voirie jouxtant le musée et donnant sur le boulevard Helvétique et dont les superstructures devront permettre aux piétons un accès direct entre la plate-forme du musée et le boulevard Helvétique.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 255 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 42 550 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2035.





**B. Rapport de minorité du Parti radical****Rapporteur: M. Michel Ducret.**

Faisant confiance à M<sup>me</sup> la rapporteuse de majorité pour relater la présentation des projets et les débats de la commission des travaux, le présent rapport de minorité se contentera de présenter ici les différentes raisons qui, du point de vue de son auteur et de son groupe, les conduisent à proposer des amendements aux propositions précitées telles qu'elles ont été amendées puis acceptées par la majorité de la commission, cela afin d'alléger le poids de cette indispensable réalisation sur les finances municipales.

**1. Pour un nouveau Musée d'ethnographie crédible**

En préambule, il importe de préciser qu'aux yeux de la majorité du groupe radical l'utilité d'un nouveau lieu et la nécessité de nouveaux locaux mieux adaptés à la mission confiée au Musée d'ethnographie de Genève sont des réelles nécessités. Il s'agit là d'un équipement culturel de renommée internationale, parfaitement en phase avec la vocation d'une Genève ouverte au monde, cité d'accueil pour les relations entre Etats et lieu de rencontre pour les peuples du monde. La proposition du Conseil administratif et le rapport de majorité en relaient les diverses données. L'intérêt de ce musée dépasse d'ailleurs largement la seule Ville de Genève, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'appréciation que l'on porte au financement de la présente proposition.

Par ailleurs, il paraît judicieux de libérer les locaux actuellement occupés par le Musée d'ethnographie afin de les restituer à leur vocation d'école communale, puisque la nécessité de disposer à terme de nouvelles classes dans le quartier de Plainpalais conduira de toute façon la Ville de Genève à devoir trouver une solution pour répondre favorablement à ce besoin; nous nuancerons toutefois les propos de certains qui parlent là d'une «économie», tant il est vrai que la transformation de locaux existants en une école moderne et adaptée aux besoins pédagogiques d'aujourd'hui coûtera pratiquement aussi cher, si ce n'est plus, que des locaux neufs. Par contre, la collectivité fera la réelle économie d'une recherche de solution, pas si évidente dans un quartier déjà dense.

**2. Le choix de l'emplacement**

Le groupe radical se veut conséquent: ayant refusé le projet au chemin de l'Impératrice et reconnaissant la nécessité d'un nouveau Musée d'ethnographie,

il fallait bien qu'une proposition se fasse jour, si possible sur le territoire communal. Le choix de la place Sturm présente deux avantages: la relation avec les musées existants dans le périmètre (Musée d'art et d'histoire et Muséum d'histoire naturelle) ainsi que, au plan urbanistique et au-delà de considérations architecturales, l'achèvement après 150 ans de l'extrémité nord du quartier des Tranchées.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible de proposer sans cesse un autre emplacement pour toute réalisation à Genève si on a l'ambition de réaliser vraiment quelque chose!

### 3. Le choix du «grand musée»

C'est le Conseil administratif lui-même qui a estimé que le projet issu du concours d'architecture était trop coûteux. Tenant fermement à réaliser ce musée à l'emplacement prévu et selon les principes issus du concours, il a demandé aux architectes de tremper leur projet dans un bain réducteur des Indiens jivaros pour en diminuer le coût global.

Le résultat n'en a pas été très heureux, puisque les utilisateurs eux-mêmes ont estimé que cette réduction du volume à bâtir n'était pas une bonne solution; les radicaux pensent que ce genre d'économie à l'investissement initial n'est pas une bonne manière de se poser la question des coûts, d'autant plus qu'en l'occurrence le montant de ce projet abâtardi («petit musée») restait assez largement au-dessus des 50 millions de francs d'investissement qu'avait envisagé à l'origine le Conseil administratif.

En outre, les fameux apports financiers extérieurs à la municipalité se sont fondés sur le projet initial (dit «grand musée»), et l'attribution de certains d'entre eux ont même été conditionnés à ce que ce soit ce projet-là qui soit réalisé. C'est ainsi que M. le conseiller administratif Alain Vaissade est venu à la fin du mois de septembre 2000 devant la commission des travaux avec une proposition visant à réaliser le «grand musée», mais où, grâce aux apports extérieurs, la différence de dépense réelle pour la Ville de Genève n'était plus que de 4 255 000 francs. Dès lors, il paraissait évidemment fort peu sensé de soutenir encore la variante plus petite.

### 4. De l'utilité d'un nouveau dépôt de voirie

Dans la proposition dite «réduite», le Conseil administratif proposait de consacrer une partie des locaux de dépôts du nouveau Musée d'ethnographie aux locaux dévolus à la Voirie municipale; il faut en effet savoir que la réali-

sation du musée sous la place Sturm impose la démolition de locaux de voirie existants qu'il faut bien reloger quelque part. Certains semblent avoir cru pouvoir dire que ce dépôt pouvait aller ailleurs (mais où donc?) et ainsi écarter cette dépense du coût du nouveau Musée d'ethnographie proprement dit.

Pour le groupe radical, une telle façon de procéder est inconséquente et s'apparente à une manœuvre destinée à tromper l'opinion: en effet, cette dépense est liée directement à la réalisation du musée, et il est parfaitement légitime et normal que, pour chaque projet de construction, le plan financier doive prendre en compte les coûts de démolition et de relogement de ce qui se trouve sur le terrain à bâtir!

Quant à savoir si le fait que le montant de 4 255 000 francs soit exactement celui qui correspond au coût de reconstruction du dépôt de la Voirie municipale, lequel faisait dans cette même proposition l'objet d'un projet d'arrêté V séparé, est un pur hasard, le rapporteur soussigné ne se prononcera pas...

##### **5. Le financement du «grand musée»**

Lors de l'annonce par le Conseil administratif de sa volonté de réaliser le nouveau Musée d'ethnographie, le groupe radical avait accueilli assez favorablement cette proposition, d'autant que le montant estimé annoncé alors se tenait à une cinquantaine de millions de francs. Nous en étions restés à cette idée, et la présentation d'un devis total dépassant 100 millions de francs nous avait conduits, tout comme le Conseil administratif lui-même, à réclamer une diminution sensible de cette dépense, cela d'autant que notre municipalité se trouvait alors encore dans une situation financière délicate en regard de ses obligations, étant même contrainte de demander un sacrifice au personnel municipal par rapport aux engagements consentis.

Nous n'avons pas estimé que la proposition de «petit musée» soit plus satisfaisante sur le plan économique que sur le plan pratique, puisqu'elle correspondait tout de même à une dépense totale de près de 78 millions de francs, entièrement à la charge des contribuables de la Ville de Genève. Nous restions assez éloignés des 50 millions annoncés...

Au vu du fait que le «grand musée», par le jeu des apports extérieurs, ne coûtera pas beaucoup plus à la Ville de Genève que celui faisant l'objet de la proposition du Conseil administratif et que, de nos jours, l'argument de la quotité d'une dépense est importante pour la population, nous avons décidé de nous en tenir à une dépense totale de 50 millions de francs pour les bâtiments, dépôt de la Voirie municipale compris, tout en admettant que les montants faisant l'objet des

demandes de crédits pour les trottoirs, les aménagements extérieurs et l'ameublement et la muséographie puissent dépasser ce montant, la situation économique de notre municipalité s'améliorant depuis cette année.

Les montants manquants restent pour nous, comme pour le Conseil administratif, à couvrir par les apports extérieurs. Par contre, le groupe radical les souhaite plus importants et, surtout, il ne croit pas qu'une recherche de fonds puisse se poursuivre pour diminuer les charges d'une collectivité publique et pour diminuer le financement d'un projet qui n'est pas en péril!

C'est la raison pour laquelle nous proposons de voter 45 745 000 francs pour les bâtiments du nouveau Musée d'ethnographie et 4 255 000 francs pour le dépôt de la Voirie, soit un total de 50 millions de francs pour l'ensemble des bâtiments, quitte à réaliser l'équipement et l'aménagement du musée en deux étapes, la seconde dépendant des apports extérieurs trouvés ou à rechercher.

Enfin, c'est bien dans cette idée d'obliger le Conseil administratif à continuer de susciter la recherche de financements extérieurs, que ce soient des participations publiques, des dons ou même du sponsoring de qualité, que les commissaires radicaux ont accepté en commission des travaux la proposition socialiste de création d'une «Fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie». *De facto*, cette structure permettra d'offrir dans la gestion de cette institution une place aux représentants de ceux qui auront contribué à en financer la réalisation.

## **6. Les conséquences sur l'arrêté IV (ameublement)**

Pour l'arrêté IV, concernant l'ameublement des locaux, le groupe radical s'est contenté de pratiquer une simple règle de trois par rapport à la proposition de septembre 2000 pour déterminer la réduction du montant nécessaire pour équiper les locaux bâtis et occupés en proportion de l'investissement proposé.

## **7. Les conséquences de notre proposition sur la réalisation du nouveau Musée d'ethnographie**

Les radicaux sont bien conscients que, en proposant une solution financière qui ne couvre pas la totalité de la dépense envisagée, ils faisaient courir au projet le risque de ne pas être réalisé dans l'attente de la couverture financière encore manquante. D'autre part, de par la nature du projet et du site, il n'est pas judicieux en l'occurrence de prévoir une réalisation par étapes ordinaire.

Aussi, nous proposons au Conseil municipal de suivre la proposition suivante, et ce concurremment à nos montants: les bâtiments destinés au relogement des bureaux et laboratoires (bâtiment administratif) et à la Voirie municipale

seront entièrement réalisés et aménagés en première étape, ainsi que la totalité de l'enveloppe du bâtiment du musée proprement dit; par contre, à l'intérieur de ce dernier volume, en première étape, seule une partie correspondant en proportion aux montants disponibles sera bâtie (hors structures porteuses) et équipée et aménagée; dès que les apports extérieurs encore manquants seront trouvés, il sera procédé à l'équipement et à l'aménagement de cette deuxième étape.

Bien entendu, cette proposition, qui ne porte que sur les arrêtés I et IV, n'a pas d'incidence sur les trottoirs (arrêtés II) et les aménagements extérieurs (arrêtés III), puisque la totalité de l'enveloppe du projet est à réaliser en première étape.

## 8. Conclusions

La situation est telle qu'on a offert au Conseil municipal le choix entre une dépense élevée pour un nouveau Musée d'ethnographie ne satisfaisant personne et un musée acceptable, mais représentant un investissement encore plus important, et trop lourd pour notre seule collectivité municipale, laquelle doit encore terminer d'assainir ses finances.

Les diverses participations extérieures obtenues à ce jour sont un encouragement à accepter notre proposition, car elle vise à susciter une prolongation de cette quête de financements extérieurs qui est encore insuffisante pour boucler le financement du musée.

A ce titre, nous relevons qu'à ce jour la participation de l'Etat de Genève, évaluée à 10 millions de francs, n'est pas encore acquise et qu'une proposition dans ce sens est pour l'heure à l'examen des commissions du Grand Conseil.

Accepter maintenant sans aucune restriction la proposition telle qu'elle a été amendée par la commission des travaux sur proposition du Conseil administratif équivaut à dire: «Merci beaucoup Messieurs les donateurs, maintenant tout va bien, on construit votre musée.»

Comment espérer, dans ces conditions, que des montants significatifs soient encore récoltés ailleurs afin d'alléger la pression sur le porte-monnaie des contribuables de la seule Ville de Genève, ainsi que le prétend le magistrat délégué aux affaires culturelles?

Notre réponse est clairement que ce n'est pas possible, et nous ne voulons pas bercer les contribuables de la Ville de Genève d'illusions; en conséquence, le groupe radical vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout en refusant de fait cette proposition N° 40 du Conseil administratif dans sa version d'origine, à accepter ses propres amendements avant d'approuver la version de ces arrêtés telle qu'elle a été amendée par la commission des travaux.

### Propositions d'amendements du groupe radical

*(amendements par rapport à la proposition acceptée par la majorité de la commission des travaux; le texte ajouté ou modifié est en italique et souligné)*

#### PROJET D'ARRÊTÉ I

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 45 745 000 francs destiné à la construction d'un Musée d'ethnographie, variante 1 du projet lauréat du concours d'architecture, comprenant un bâtiment administratif et un bâtiment d'exposition et de dépôt, situé... *(suite du paragraphe inchangé).*

Le montant total de la construction s'élève à 86 005 000 francs. La différence de 40 260 000 francs sera couverte par d'autres collectivités publiques, la Fondation pour un nouveau Musée d'ethnographie ainsi que d'autres dons publics ou privés.

Au cas où les apports mentionnés à l'alinéa précédent *n'atteindraient pas la somme de 40 260 000 francs, le Conseil administratif ne réalisera en première étape que le bâtiment administratif et l'enveloppe et les structures porteuses du bâtiment d'exposition et de dépôt, n'équipant et n'aménageant les surfaces de celui-ci qu'à concurrence des montants disponibles. Une fois ces apports obtenus, le Conseil administratif achèvera en deuxième étape l'équipement et l'aménagement de ce bâtiment.*

Au cas où ces apports dépasseraient la somme nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, le montant supplémentaire viendrait alléger d'autant le crédit de 45 745 000 francs à la charge de la Ville de Genève, crédit mentionné au premier alinéa.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 45 745 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 457 450 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier, alinéa premier, et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

*Art. 4.* – *(inchangé).*

#### PROJET D'ARRÊTÉ II *(inchangé)*

*PROJET D'ARRÊTÉ III*  
(inchangé)*PROJET D'ARRÊTÉ IV*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 842 000 francs destiné à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, du bâtiment administratif et du dépôt de voirie à la rue Charles-Sturm.

Le montant total nécessaire s'élève à 5 464 000 francs. La différence de 1 622 000 francs sera couverte par d'autres collectivités publiques, la Fondation pour un nouveau Musée d'ethnographie ainsi que d'autres dons publics ou privés.

*Au cas où les apports mentionnés à l'alinéa précédent n'atteindraient pas la somme de 1 622 000 francs, le Conseil administratif ne meublera en première étape que le bâtiment administratif et l'enveloppe et les structures porteuses du bâtiment d'exposition et de dépôt, n'équipant les surfaces de celui-ci qu'à concurrence des montants disponibles. Une fois ces apports obtenus, le Conseil administratif achèvera en deuxième étape l'ameublement de ce bâtiment.*

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 842 000 francs.

*Art. 3.* – (inchangé).

*PROJET D'ARRÊTÉ V*  
(inchangé)

*Annexe:* Tableau comparatif du financement entre la proposition N° 40 du Conseil administratif, la version telle qu'elle a été acceptée par la majorité de la commission des travaux et la version proposée par le groupe radical.



**C. Rapport de minorité des Indépendants de l'Alliance de gauche**  
**Rapporteur: M<sup>me</sup> Evelyne Strubin.**

Veillez vous référer au rapport de majorité pour connaître le détail des auditions et des travaux de la commission.

**Préambule**

Lors des dernières élections municipales, les Indépendants de l'Alliance de gauche se sont clairement prononcés pour la construction d'un nouveau Musée d'ethnographie à Genève.

Nous sommes toujours partisans d'un tel musée, mais, pour nous, il doit s'agir d'un musée didactique expliquant l'évolution de la société, d'une conception simple et accessible au grand public, comme le musée de Bulle ou des musées ruraux.

Nous avons, par ailleurs, émis des réserves quant au site choisi (place Sturm), en raison du caractère sensible des lieux, en bordure de la zone protégée du quartier des Bastions et à proximité immédiate de la Vieille-Ville.

Enfin, nous avons déclaré que le coût du musée ne devait pas dépasser 40 millions de francs. Questionnées à ce sujet, les autres formations politiques ont articulé des montants identiques ou inférieurs.

Par la suite, le Conseil administratif a évoqué un coût d'environ 50 millions de francs. Lorsque le projet est finalement devisé, son coût dépasse 100 millions de francs.

Nous sommes pour un musée mais pas n'importe lequel.

En toute chose, il faut savoir raison garder.

C'est ce que vous propose ce rapport qui reflète l'opinion des Indépendants de l'Alliance de gauche.

**Le projet présenté***Historique*

Le rappel historique présenté dans la proposition N° 40 permet de se remémorer que le musée a déjà coûté 4 588 000 francs, avant même que la première pierre ait été posée, et que, dès janvier 1999, on s'est inquiété des coûts élevés du musée.

Constatons également que le lieu de la rue Sturm n'a été envisagé que très tard, après plusieurs autres investigations, et qu'il n'a, dans un premier temps, pas été très prisé.

Remarquons que les conseillers municipaux d'antan n'ont pas hésité à repousser, à plusieurs reprises, des projets qu'ils trouvaient insatisfaisants, et cela même si certains avaient atteint un stade d'étude avancé.

Etonnons-nous enfin que, sur les 414 bureaux d'architectes qui se sont montrés intéressés à participer au concours, seuls 220 aient déposés des projets. Bon nombre d'entre eux n'ont-ils pas été rebutés par un lieu inadapté?

### *Présentation du projet*

La majorité de la commission, les conservateurs du musée actuel et les architectes voient dans le projet proposé une idée novatrice et unificatrice, à portée internationale, la pirogue du voyage ethnographique avec, à l'intérieur, des écrans représentant l'introspection vers l'âme intérieure.

Plus pragmatiquement, les Indépendants de l'Alliance de gauche y voient, en tout et pour tout, une simple caisse rectangulaire de deux étages en sous-sol, dont un servira de dépôt, l'autre étant le lieu des expositions, de 7 m de haut dans la variante 1 et de 5 m dans la variante 2A, pour 4000 m<sup>2</sup> d'exposition. Le grand corps contient à l'intérieur neuf caissons sans plafond dénommés «salles-coffrets» et est muni d'une dalle de verre en guise de toit.

De l'angle de cette caisse, un bâtiment administratif rectangulaire s'élève à 14 m de hauteur, dont quatre étages sur huit dans la variante 1 et sept dans la variante 2A sortent de terre.

Le tout complètement enserré dans un mur que la commission elle-même a dénommé «mur de fortification» tant il est laid, rébarbatif et de volume impressionnant destiné, selon les architectes, à rappeler les anciens remparts.

## **L'opinion des Indépendants de l'Alliance de gauche sur ce projet**

### *Le concept architectural*

Un des inconvénients majeurs de ce projet est qu'il ne permet aucun agrandissement dans les années futures. Cela a été confirmé à la commission, ce musée, qui est fait pour durer cent ans, ne pourra plus être agrandi du fait de son concept architectural, ce qui hypothèque du coup la muséographie de l'avenir.

Ce projet comporte également, selon nous, des imperfections qu'il aurait été possible de traiter de manière plus aboutie. Notamment, concernant une descente

sur le boulevard Helvétique qui, pour l'instant, n'est pas prévue et que la plupart des commissaires ont pourtant d'emblée jugée utile. Certes, lors du vote final de la commission, un amendement a été accepté, conditionnant la réalisation du local de voirie à la création de cette descente, mais il est dommage que l'on ne se soit pas donné le temps de demander une extrapolation aux architectes.

D'autre part, certains couloirs louvoyant entre les coffrets n'auront que 1,20 m de largeur; à supposer que des objets soient exposés dans ces couloirs, l'espace se réduirait d'autant, n'offrant ainsi qu'une sécurité précaire au cas où il serait nécessaire de faire évacuer les visiteurs.

Le parti pris des caissons intérieurs, que certains trouvent génial, complique d'ailleurs singulièrement la réalisation du projet, notamment au niveau du chauffage/ventilation qui devra être différent pour chaque coffret, afin de «mettre le visiteur dans des ambiances». Ce parti pris est donc partie prenante dans le coût exorbitant de cette construction. De plus, la température, différente dans chacun des coffrets, ne sera-t-elle pas une gêne pour les visiteurs?

La visite pour les personnes handicapées n'a pas été rendue commode. La commission, à différentes reprises, a fait des remarques concernant l'accès au musée par les handicapés. Il lui a été répondu que les architectes avaient pensé que ces personnes se feraient déposer devant le musée, une place de stationnement étant réservée à leur intention. D'autre part, la rampe naturelle consistant en le trottoir longeant le musée du côté de la rue Ferdinand-Hodler permettrait l'accès au musée. La commission a cependant jugé qu'il serait indispensable, pour les handicapés, de pouvoir accéder au musée par un ascenseur qui partirait de la rue Ferdinand-Hodler ou du boulevard Helvétique et remonterait sur la plate-forme. Puis, dans l'emballement de son enthousiasme, la commission vota le projet en oubliant de se prononcer sur cet aspect. Nous estimons toujours que cet ascenseur est nécessaire.

D'autre part, à l'intérieur, il convient de prendre toutes les assurances que les handicapés pourront s'enfuir sans problèmes par les sorties de secours si, en cas d'incendie par exemple, ils ne pouvaient pas utiliser l'ascenseur ou le monte-charge prévus pour remonter les 7 m de haut de la salle d'exposition.

La hauteur du bâtiment administratif et son aspect ont fait l'objet de plusieurs récriminations de la part de certains commissaires et des habitants du quartier, mais, malgré ces réticences, la commission a tout de même voté ce projet. La seule amélioration heureuse qu'elle ait obtenue a été proposée par les services de M. Ruffieux et consiste en l'élargissement horizontal des fenêtres donnant sur la rue Ferdinand-Hodler. Visiblement satisfaite de cette modification et d'avoir ainsi «marqué» le projet, la commission n'a pas demandé d'autre changement, alors que certains de ses membres avaient pourtant émis des critiques quant à l'aspect de la façade, au matériau choisi et à la taille du bâtiment.

Le plan de circulation n'est pas abouti non plus; à l'heure actuelle, nous n'avons pas même pu obtenir l'assurance qu'il comprendra une piste cyclable en site propre. D'autre part, le projet qui sera semble-t-il retenu pour la déviation des lignes des TPG abolira toute la petite vie de quartier qui s'ébauche sur les trottoirs de la rue Adrien-Lachenal.

Aucun écotoxicologue n'a été entendu par la commission pour qu'il puisse nous informer de ce qu'il extrapole au niveau de la pollution qui, dans ce secteur, est déjà très importante et qui serait accrue du fait du passage des cars déposant les visiteurs et des 2000 véhicules supplémentaires liés au musée qui sont prévus par le TCS.

Au sujet du mur de «fortification», les Indépendants de l'Alliance de gauche se demandent pourquoi il faut remettre en vigueur des fortifications dans une ville qui se veut ouverte et qui joue souvent un rôle prépondérant dans des négociations vouées à obtenir la paix. Est-ce bien judicieux de rappeler d'anciens principes guerriers autour d'un musée qui se veut rassembleur et incitatif?

#### *Un impact désastreux sur le site*

Nous avons d'emblée déclaré que l'impact sur le site serait désastreux.

En effet, nous sommes totalement opposés à l'éventrement de la butte de la place Sturm, entraînant l'abattage de tous les arbres, la réduction à la portion congrue du triangle Guyénot et l'évacuation de déblais par des milliers de camions, dans le but de construire un énorme coffre en béton ayant l'apparence d'un bunker géant. Cette destruction des lieux et la réalisation d'une gigantesque construction en sous-sol, avec toutes les conséquences envisageables sur l'écoulement des eaux et la destruction d'un site de valeur sont non seulement totalement antiécologiques, mais encore en contradiction avec les valeurs qu'un musée d'ethnographie devrait promouvoir.

L'herborisation de la butte disparaîtra également totalement, ce qui est regrettable quand on prône la biodiversité, car c'est là un des seuls prés de fauche hors parcs de la ville. Adieu les papillons, les sauterelles et les crickets.

De plus, nous estimons que, en ce lieu qui délimite de manière évidente, de par la butte, la haute et la basse ville avec, aux alentours, des immeubles du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'est pas du tout judicieux d'insérer une construction moderne, très agressive pour le site. Il faudrait, selon nous, terminer ce secteur dans le style avoisinant, de manière à conserver une synergie du lieu et à compléter de manière lisible la délimitation susmentionnée.

Ce projet a suscité de légitimes oppositions de la part des habitants du quartier, qui sont déjà effarés par la vue de la tour de Villereuse en cours de construc-

tion. Cela nous a amené à appuyer l'idée d'un contre-projet consistant à réaliser un bâtiment d'architecture légère sur le terrain de la place Sturm, moyennant une excavation de caractère modeste qui aurait permis de préserver la butte et son arborisation, tout en restant dans le gabarit des pavillons scolaires érigés à cet endroit.

Une telle construction aurait pu être réalisée pour un montant raisonnable, n'ayant aucune commune mesure avec celui totalement inacceptable du bâtiment que la majorité de la commission recommande de réaliser. Mais cette solution toute simple n'a pas eu d'écho, la très grande majorité des conseillers municipaux ne voulant pas renoncer à une construction de prestige.

### *La muséographie*

Nous relevons enfin que le concept du futur musée est totalement flou. Réaliser un bâtiment de luxe pour exposer des objets provenant de multiples horizons dans des écrans, pour reprendre la terminologie des promoteurs du musée, ne répond pas à la vocation d'un musée populaire tel que nous le souhaitons et qui risque précisément de n'avoir rien de populaire.

Ce musée, c'est la cachette, dans le coffre-fort, dissimulé sous terre.

C'est, selon nous, une mauvaise conception de la muséographie moderne. Au contraire, celle-ci devrait être ouverte et attractive. L'intellectuel labyrinthe que parcourra le visiteur ne vaut pas, à nos yeux, une exposition didactique dont on ressort avec un savoir supplémentaire. Nous souhaitons une muséographie abordable par tous, notamment par les enfants, qui doivent pouvoir y trouver un aspect ludique et éducatif. Il est évident qu'un autre site, qui bénéficierait d'espaces extérieurs, permettrait de réaliser un musée diversifié. A cet égard, quelques moyens audiovisuels qui permettent d'animer la visite auraient pu être prévus, ce qui n'est pas le cas.

Nous espérons une conception plus moderne en entendant parler les conservateurs du musée actuel qui présentent le futur musée comme une ouverture sur le monde, un musée international qui sera à même de faire venir de nombreux visiteurs. Est-on vraiment sûrs que de nombreux visiteurs seront prêts à venir visiter une cave avec, à l'intérieur, des minicaves où seront dissimulés des objets de valeur. Tout cela ayant coûté très cher.

Pourquoi ne pas faire preuve de plus d'imagination et proposer, par exemple, que la dalle de verre se transforme en façade de verre sur un côté, grâce à laquelle on pourrait voir les objets exposés de l'extérieur du musée (puisque de toute façon nous avons la chance d'avoir, à Genève, des musées gratuits, cela n'impliquerait aucun manque à gagner)? On obtiendrait ainsi une réelle

ouverture sur le monde. Mais non, on reprend l'ancienne stratégie qui veut que seuls ceux qui se donnent la peine d'entrer ont le droit de voir et on camoufle tout.

A ce sujet, nous pensons que l'on a mis la charrue avant les bœufs avec ce projet de bâtiment de prestige. Il aurait mieux valu que le Conseil municipal prenne, en premier lieu, une décision de principe quant au concept muséographique qu'il souhaitait pour ce musée et à l'aura qu'il désirait lui voir dégager. Ensuite seulement, le type de bâtiment et l'emplacement étaient à étudier. Enfin, il conviendrait que les conservateurs étudient avec circonspection quels sont les objets qui méritent d'être exposés.

Un musée d'ethnographie, axé sur des objets faisant partie de notre patrimoine local, comme la collection Amoudruz, devrait être conçu tout autrement qu'un musée destiné à exposer des œuvres de valeur. La conception luxueuse du bâtiment projeté ne répond manifestement pas à un tel usage.

*Les coûts prennent l'ascenseur!*

Le projet, tel qu'il est voté par la commission, coûtera à la Ville de Genève 77 255 000 francs, pour autant que celle-ci trouve pour 20 946 000 francs de contributions extérieures, car le projet coûtera en réalité 98 201 000 francs, auxquels il convient d'ajouter les 4 588 000 francs de crédits déjà votés, soit un coût final total de 102 789 000 francs, dont 81 843 000 francs auront en fait été à la charge de la Ville de Genève.

Le musée d'ethnographie à «100 000 000 de francs» proposé par la majorité sera probablement le bâtiment public le plus cher de Genève, du moins au mètre carré de surface utile. Cent millions de francs pour mettre 4000 m<sup>2</sup> de surfaces d'exposition à disposition porte à 25 000 francs le prix de revient du mètre carré de plancher! Certes, le complexe comporte également des dépôts en sous-sol, une cafétéria et un bâtiment administratif, mais cela ne permet pas de cacher la réalité du coût astronomique des surfaces de plancher consacrées aux salles d'exposition qui constituent le but même du projet, les autres constructions n'ayant qu'un caractère accessoire.

La justification du projet réside, en effet, dans le fait que le musée actuel ne permet pas d'exposer de nombreux objets stockés dans des dépôts. Pourtant, l'augmentation de la surface d'exposition par rapport au musée actuel sera somme toute modeste comparativement à l'ensemble.

On ne peut dès lors s'empêcher de chercher des comparaisons. La halle 7 de Palexpo, inaugurée en 1995, a coûté 60 millions de francs pour 16 000 m<sup>2</sup> de plancher, soit une surface d'exposition quatre fois supérieure à celle du futur

musée et cela pour une halle deux à trois fois plus haute que celle prévue pour le nouveau Musée d'ethnographie! Ce bâtiment comporte un important restaurant et des locaux administratifs.

La future halle 6 de Palexpo, dont le coût fortement critiqué résulte de sa localisation au-dessus de l'autoroute, ce qui exige de réaliser une plate-forme très coûteuse, est devisée à 170 millions de francs pour 20 000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition, avec un bâtiment trois fois plus élevé que le projet de musée.

Ces deux exemples démontrent que le coût de ce dernier est vraiment démesuré et résulte du surcoût énorme provoqué par la construction essentiellement souterraine, du concept architectural et des locaux supplémentaires découlant d'un programme totalement démesuré. Le projet de construction comporte un total de 15 000 m<sup>2</sup> de plancher, pour une surface d'exposition de 4000 m<sup>2</sup> seulement. Il y a une démesure totale entre l'affectation principale du bâtiment (les salles d'exposition) et les locaux annexes, ce qui explique le coût théorique exorbitant des surfaces d'exposition tel qu'il est calculé ci-dessus. Il faut abandonner ce projet au profit d'une construction érigée sur un terrain naturel ou en un autre site.

D'autre part, il a été annoncé à la commission que les travaux dureraient sept ans au minimum, car aucune entreprise n'a les capacités de réaliser ce projet à elle seule. Nous allons donc obligatoirement vers une augmentation liée à la durée des travaux et à l'explosion des coûts dans les milieux de la construction. On peut augurer, dans les sept ans à venir, une augmentation d'au moins 15%.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le projet est devisé avec une marge de plus ou moins 10% et qu'il peut y avoir des surprises.

Enfin, nous avons des craintes quant à la rentrée des dons, car, pour l'instant, seule une faible partie du montant nécessaire est assurée. Si, par la suite, l'argent escompté ne rentre pas et que les travaux sont commencés, il faudra bien voter un crédit complémentaire.

C'est donc à coup sûr un musée bien plus coûteux que prévu qui ouvrira ses portes dans environ dix ans.

Nous regrettons que la variante 2A n'ait pas été étudiée plus sérieusement. Si la Ville avait réussi à convaincre les éventuels donateurs de se mobiliser sur cette variante, on aurait pu obtenir un prix très raisonnable, mais d'emblée les milieux concernés et la majorité du Conseil municipal se sont prononcés pour la variante 1, qualifiant la variante 2A de projet au rabais, alors que les différences entre les deux projets sont très minimes.

Pour le surplus, nous contestons la nécessité de réaliser sur place un bâtiment administratif de la taille projetée.

### **En conclusion**

Les Indépendants de l'Alliance de gauche estiment qu'il faut renoncer à ce projet et que nous ne serions pas les premiers conseillers municipaux à reculer sur ce dossier, afin de lui assurer un meilleur aboutissement final.

Nous sommes ambitieux pour ce musée et souhaitons qu'il soit lisible, attractif, abordable à tous, ludique et prévu pour durer. Nous préférierions par ailleurs que son aspect et son environnement ne suscitent pas autant de réserves.

Nous estimons par ailleurs que le projet proposé est antiécologique et que les compromis auxquels il faut consentir pour le réaliser ne correspondent pas avec l'idée que nous nous faisons de l'ethnographie. Nous nous opposons donc à la destruction du site actuel.

D'autre part, l'argument de la promenade des musées est fallacieux, car celle-ci existe déjà si l'on veut bien la mettre en valeur.

De plus, ce musée sera très coûteux, le montant total augurant d'être bien plus élevé que celui voté par la commission. Nous constatons que le Conseil municipal a la mémoire courte et que, sitôt terminées les périodes de disette qui ont tout de même conduit, notamment, au gel des salaires des employés de la Ville de Genève, on oublie tout et on recommence à dépenser sans compter. Nous conseillons plutôt de raison garder et de ne pas hypothéquer le développement de la culture à Genève, car que pourra-t-on encore réaliser ces prochaines années, après avoir commencé la construction du musée.

Les Indépendants de l'Alliance de gauche n'oublient pas que dans leur programme électoral figurait également le désir de prendre des mesures pour que la culture puisse être plus abordable par tous et craignent que plus rien ne puisse être fait dans ce domaine si l'on vote ce projet.

C'est pour ces motifs que nous vous recommandons de refuser le projet de musée d'ethnographie tel qu'il a été approuvé en commission et de réétudier complètement celui-ci sur de nouvelles bases.

**D. Rapporteur de minorité du Parti libéral****Rapporteur: M. Georges Queloz.**

<i>Plan du rapport de minorité</i>	<i>Page</i>
Préambule	56
Le projet répond-il aux questions:	
Où?	57
Qui?	60
Quand?	60
Quoi? Pourquoi? Pour qui?	62
Comment?	63
Combien?	69
En synthèse	73
En conclusion	74
Annexe 1: Autre solution	75
Annexe 2: Comparatif coûts, dimensions	77

**Préambule**

Le groupe libéral, dans sa quasi-unanimité, s'est toujours montré, et reste, favorable à la construction d'un musée d'ethnographie. C'est même un projet qui lui tient à cœur depuis plusieurs décennies. C'est la raison pour laquelle il souhaite que sa réalisation soit une réussite sur tous les plans. Le contenant (valeur architecturale) comme le contenu doivent faire la fierté de Genève, constituer un véritable fleuron et un centre attractif de premier ordre, en sachant faire usage des technologies de pointe les plus performantes qui sont sur le marché, ce d'autant plus que l'ethnographie est directement liée au rôle que joue Genève dans le monde.

La conception et les intérêts que nous avons depuis toujours envers l'ethnographie (histoire, connaissance, patrimoine) divergent avec la vision du magistrat dont le but est de se servir de l'ethnographie pour organiser des rencontres avec les autres peuples (Esplanade des mondes), ce qui est une autre démarche dont le but essentiel est des prises de positions politiques liées aux conditions de vie, ce que nous ne pouvons pas cautionner étant donné la vocation que Genève s'est forgée dans ce monde: être une terre de paix et non de source de conflits.

Toute la partie recherche (universitaire, comme l'ethnomusicologie et autres qui sont du ressort de l'Etat et plus précisément du Département de l'instruction publique) occuperait un espace important et ne justifie nullement une obligation de se situer à l'intérieur de ce musée.

Le montage financier doit être une juste répartition entre tous les intéressés. Il doit y avoir transparence. Les coûts réels, c'est-à-dire le montant total et final de la facture, doivent être non seulement connus mais publiés avant que l'on vote le crédit. Cela signifie que l'on doit estimer et chiffrer le montant des hausses conjoncturelles les plus pessimistes, comme les crédits complémentaires, les mises en conformité et j'en passe, ce qui n'a pas été fait.

### *La conception du bâtiment!*

La pirogue et les coffrets, voilà la base de réflexion des architectes. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, s'il suffisait de trouver un thème, pour ne pas dire un truc, pour développer un concept architectural, ce serait trop facile... L'architecture, ce n'est quand même pas si simple.

L'étude en commission de la proposition qui nous est soumise me permet de vous démontrer ci-après que ce projet est tout simplement un mauvais projet.

Afin de ne pas être influencé par l'un des autres projets et de garder une parfaite objectivité, je me suis refusé de voir le résultat du concours. J'ai procédé, comme vous pourrez le constater, en appliquant une certaine méthode, et j'ai répondu aux questions que l'on doit se poser.

A savoir: Où? Qui? Quand? Quoi? Pourquoi? Pour qui? Comment? Combien?

Après toutes ces questions, vous comprendrez l'importance du dépôt d'un rapport de minorité.

### **Où?**

Après l'échec des différents projets, celui du Palais Wilson et, en particulier, celui du chemin de l'Impératrice, il y a une parcelle dont on ne sait que faire, la place Sturm. Les idées les plus farfelues pleuvent au Conseil municipal en ce qui la concerne.

M. Alain Vaissade, alors conseiller municipal, proposait d'y faire des jardins potagers.

Un jour, un conseiller municipal propose d'y implanter le nouveau Musée d'ethnographie. Pourquoi pas? En ce qui nous concerne, nous, libéraux, c'est un projet auquel nous sommes très attachés.

Sous prétexte qu'il se situe entre le Muséum d'histoire naturelle et le Musée d'art et d'histoire, le Conseil administratif pense que c'est le lieu rêvé. Voilà la bonne idée! La promenade des musées!

*Personne ne sort d'un musée pour entrer dans un autre; après trois ou quatre heures de visite, vous en avez plein les baguettes et plein la tête, ce qui fait que cet argument ne tient pas la route.*

La commission de l'aménagement accepte cette idée, mais ses membres ne connaissaient pas l'ampleur du bâtiment et n'en mesuraient pas l'impact; personne ne se rend compte que la parcelle est trop petite pour y recevoir un tel projet, n'ayant ni le cahier des charges ni le résultat du concours.

Un cahier des charges est établi et le concours est lancé sans même la mise en œuvre d'une étude de faisabilité.

*Sinon celle du Service d'architecture, qui a jugé l'emplacement plutôt sympathique et n'a certainement pas contesté l'argument de la promenade des musées. Je serais curieux de connaître le rapport.*

En pleine crise économique, forcément, un nombre important (414) d'architectes s'y intéressent et s'inscrivent; près de la moitié renoncent, peut-être parce qu'ils constatent que l'espace ne permet pas de réaliser un bon projet.

D'autres ne veulent certainement pas laisser passer une telle opportunité, l'enjeu est de taille, et se disent que, lorsque la critique se fera sentir, ils pourront toujours dire qu'ils ont fait ce qu'ils pouvaient, qu'ils n'ont pas choisi l'emplacement, qu'il n'y avait pas beaucoup d'autres solutions, etc.

C'est comme si on vous demandait de mettre 1,5 litre d'eau dans une bouteille de 1 litre.

La forme ou la couleur fera toujours des mécontents, et ce n'est en tout cas pas cet aspect-là qui est à l'origine de ce rapport de minorité ou la raison de dire qu'il faut le construire ailleurs.

En revanche, que l'on construise un musée à un emplacement qui ne permet aucun agrandissement, ce d'autant plus quand on sait que l'ethnographie ne s'arrête pas à nos jours, c'est tout simplement inacceptable.

#### *Les problèmes d'accès et d'aménagement du trafic dans le secteur*

250 000 à 300 000 visiteurs sont attendus annuellement, soit une moyenne de 1000 par jour (2000 déplacements), si on y entre, en principe on en ressort. Cela modifiera considérablement le trafic.

Personne n'a étudié la chose en fonction de cette nouvelle donne et personne n'est capable de dire par quel moyen les visiteurs se rendront au musée. La seule chose que l'on sait, à part que l'on a voté 300 000 francs pour des études, faites sur les bases de la situation actuelle, c'est qu'on est en droit d'attendre une moyenne de 10 cars par jour, ce qui signifie que certains jours il y en aura quatre

ou cinq fois plus. On sait aussi qu'ils devront repartir en traversant la moitié de la Vieille-Ville pour regagner le boulevard Helvétique, car ils ne pourront pas stationner à proximité.

Décharger les passagers reste une chose relativement facile, qui se déroule rapidement, mais reprendre son monde à une certaine heure est beaucoup moins facile! Il y a les retards et les retardataires.

*Modification de la circulation et suppression des places de parc à la rue Adrien-Lachenal*

Le parking de Saint-Antoine est déjà souvent complet, si le musée recevait les 300 000 visiteurs espérés, il faudrait au moins 300 à 400 places supplémentaires à proximité.

L'objectif qui consiste, dans ce secteur, à réduire le trafic actuel de 500 voitures/heure est défendu par la plupart de ceux qui sont favorables à l'implantation d'un musée à cet endroit, ce qui générerait une augmentation du trafic. Quelle incohérence!

*Les coûts liés à l'aménagement et aux modifications du trafic (voir p. 10 de la proposition N° 40)*

En désespoir de voir un jour ce musée se réaliser, les principaux intéressés, comme le conservateur ou les Amis du musée, sont prêts – on peut le comprendre – à accepter n'importe quel lieu, comme n'importe quel projet, sans quoi même les plus jeunes pensent qu'ils ne deviendront jamais assez vieux pour en voir la couleur.

*En résumé – Où?*

Le lieu n'est pas approprié:

- a) en raison des accès et du parcage (spécialement des cars);
- b) le site sera défiguré;
- c) la parcelle est trop petite, la configuration du terrain ne permet pas une réalisation rationnelle, ni un agrandissement. Autrement dit: pas de faisabilité;
- d) la proximité des deux autres musées n'est pas fondée, on ne sort pas d'un musée pour entrer dans un autre;
- e) l'ethnographie nous parle de l'ensemble des populations de la planète. Son musée mériterait qu'on le rapproche géographiquement des organisations internationales.

**Qui?**

Sur le plan culturel, partout en Suisse, tout ce qui est lié au patrimoine, comme les musées, est à la charge des cantons, voire de la Confédération.

La Confédération pourrait être partie prenante en ce qui concerne ce projet, étant donné que son contenu concerne le monde entier.

La Suisse bénéficie de la renommée de Genève dans le monde à plus d'un titre, ce qui justifierait un engagement financier de sa part d'au moins 50%.

On nous dit pourtant que Berne ne donnera pas un franc, mais que M<sup>me</sup> la conseillère fédérale Ruth Dreifuss apporte son soutien moral. Cela ne coûte pas très cher!

Genève apporte à Berne plus qu'elle ne reçoit, et ce n'est pas le cas de la majorité des cantons.

Il faudrait sans doute revoir le concept et envisager un musée national (voir proposition ci-après (p. 11).

Si nous n'avons cessé, nous, libéraux, de nous préoccuper, et tout spécialement durant ces dernières années de vaches maigres, du partage des tâches, ce n'est pas pour prendre en charge, aujourd'hui, plus du quart, voire du tiers des coûts. (Voir financement p. 12.)

C'est dès lors une fondation qui devrait construire à Genève un musée d'ethnographie et en être le maître d'ouvrage!

*En résumé – Qui?*

Une fondation (maître de l'ouvrage) qui comprend:

- la Confédération;
- le Canton;
- les communes;
- les privés (par le biais des Amis du musée).

**Quand?**

Le souci de ne jamais voir ce musée se réaliser peut pousser à l'erreur.

Concevoir un musée pour 7 générations, soit 231 ans (une génération = 33 ans) – telle est l'ambition – c'est prévoir son développement, et cela tout spé-

cialement en ce qui concerne l'ethnographie. Cette dernière demande sans cesse de laisser une place aux nouveaux objets, même à ceux que l'on n'a pas encore inventés et qui seront, à leur tour aussi, des témoins d'une façon de vivre. Or ce projet, qui non seulement est déjà trop petit mais ne permet aucun agrandissement, n'offre pratiquement pas un mètre carré de plus que ce que l'on possède à ce jour.

J'en veux pour preuve que, dans sa proposition N° 398 du 16 septembre 1998, le Conseil administratif nous disait que seuls 5% des 60 000 objets répertoriés étaient exposés et que c'était pour cette raison qu'il fallait construire un nouveau musée, car il était inadmissible que l'on ne puisse pas montrer nos collections cachées dans des caves. Autrement dit, nous avons dans le musée actuel 1294 m<sup>2</sup> pour présenter 3000 objets (5%); cela signifie que nous aurons environ 5300 objets exposés sur la nouvelle surface qui est l'addition des 6 «coffrets» d'exposition permanente, soit un total de 2300 m<sup>2</sup> dans le nouveau musée, soit toujours 5%, puisque deux ans plus tard le musée possédait déjà plus de 100 000 objets! Si l'on compte une augmentation de 10 000 objets en moyenne par année, nous en aurons 130 000 en 2005; pour l'inauguration, nous n'aurons que 4% des objets exposés.

A cela, il faut ajouter bien sûr les deux coffrets (600 m<sup>2</sup>) réservés aux expositions temporaires mais qui, la plupart du temps, montreront des collections prêtées et de passage.

Il faut donc penser que, en 2050 déjà, le musée devrait pouvoir, au minimum, quadrupler sa surface s'il veut rester attractif.

2050 semble lointain, mais le bébé qui naîtra le jour de la pose de la première pierre n'aura que 50 ans lorsque ce musée sera payé, et il aura toujours entendu dire que ce musée est trop petit et mal situé.

L'impact que peut avoir un musée d'ethnographie est certainement d'une grande importance pour Genève, il faut cependant qu'il soit une réussite sur le plan architectural, comme il devra l'être sur le plan de la muséographie; cela n'est pas impossible, mais ce n'est en tout cas pas la proposition qui nous est faite qui répond à cette attente. Il est urgent de ne pas attendre plus mais de revoir complètement la problématique.

Il y a des centaines de millions de francs investis, c'est dire l'importance de l'enjeu; il est de notre devoir et de notre responsabilité d'entreprendre immédiatement un autre projet et un autre concept, par étapes et modules ou pavillons, dans un autre lieu.

Il appartient à notre génération de construire la base sans plus tarder!

*En résumé – Quand?*

Il est encore temps de stopper ce projet; ce n'est pas parce qu'il est le résultat d'un concours que nous devons persister dans l'erreur.

L'ethnographie étant une science qui ne s'arrête pas, il serait sans doute préférable de développer un concept de construction par modules qui s'agrandirait de génération en génération.

Nous devons donner un délai maximum de deux ans au Conseil administratif pour proposer un nouveau projet. C'est la garantie que nous devons donner à toutes celles et ceux qui sont en droit d'attendre sa réalisation.

**Quoi?**

Ethnographie, selon la description du Petit Larousse: n. f. branche des sciences humaines qui a pour objet l'étude descriptive des ethnies (groupement humain qui possède une structure familiale, économique et sociale homogène et dont l'unité repose sur une communauté de langue et de culture).

Si, dans nos musées d'ethnographie avec beaucoup de talent et de poésie, on sait raconter et rappeler au travers de l'objet l'histoire des hommes et de leur façon de vivre ensemble, le grand public en général est particulièrement sensible à y retrouver ce que nos grands-pères et grands-mères ont connu et qui nous rappelle des souvenirs.

En revanche, dans un musée qui devrait recevoir des visiteurs du monde entier et d'autant plus à Genève, je ne suis pas certain que le touriste asiatique, par exemple, souhaite voir ce que l'on montre de son pays et qui est souvent une facette de son passé, lui qui possède les plus hauts gratte-ciel du monde. C'est pourquoi il y a une raison de plus de repenser le concept. (Voir proposition.)

**Pourquoi?**

Parce que l'ethnographie est une science qui consiste à laisser en témoignage la façon de vivre des hommes dans leur organisation, dans les différentes parties du monde. Jusqu'à aujourd'hui, l'objet en a été le moyen essentiel, mais, dès à présent, on peut et on se doit d'avoir recours aux reconstitutions et à la création d'environnements et d'ambiances dans lesquels le visiteur peut se plonger, en ayant recours aux images virtuelles.

Parce que Genève, de par sa vocation sur la scène internationale et sa composante cosmopolite, est mieux placée que quiconque pour posséder un musée d'ethnographie des plus ambitieux.

Genève ne doit pas simplement faire parler d'elle dans le monde, elle doit être un but de visite et doit occuper, dans la diversité, ses visiteurs. Ce ne sont pas les libéraux qui s'opposeront à la réalisation d'un bon et véritable projet ambitieux.

Si, aujourd'hui, à nos portes, Lyon, Milan, Göteborg et Paris avec 37 000 m<sup>2</sup> (bientôt à deux heures et demie de Genève en TGV) construisent un musée d'ethnographie, Genève, mieux motivée et placée que quiconque, doit réussir son musée et faire la différence.

### **Pour qui?**

Pour les habitants de Genève, ses visiteurs certes, mais plus encore pour les générations futures.

Pour Genève et son économie, pour son patrimoine culturel, pour son histoire et celle de la planète.

### *En résumé*

#### *Quoi?*

Un musée d'ethnographie doit être attractif, vivant, ludique, dynamique, évolutif, imaginaire et savoir raconter comment les hommes se sont organisés dans leur vie sociale et culturelle à travers les siècles. L'objet n'est que le témoin de l'histoire et l'ethnographie n'est pas une collection d'objets.

#### *Pourquoi?*

Pour l'histoire, pour Genève et l'esprit de Genève, pour sa richesse et son attrait culturel et économique.

Pour faire la différence avec les musées de villes avoisinantes.

#### *Pour qui?*

Pour les générations et les civilisations que cette planète aura connues.

Pour sa population et ses touristes

### **Comment?**

#### *Le contenant et le contenu*

Le premier devoir que l'on a alors que l'on construit un bâtiment dont la vocation est de valoriser et d'appeler à la réflexion, c'est que son architecture doit être imposante, à l'image d'une cathédrale.

Que sa muséographie soit aussi conçue en fonction des nouvelles technologies.

Voyons ce qu'il en est!

#### *Le contenant*

Lorsqu'une collectivité, quelle qu'elle soit, construit un bâtiment, ce d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un musée d'une importance telle que celui qui nous concerne, c'est un devoir culturel de faire en sorte qu'il soit dans le temps un témoin de son époque.

Qu'est-ce que cela signifie?

Que le choix des matériaux et les nouvelles technologies de construction, la conception des espaces en fonction de son utilisation, son intégration dans l'environnement constituent les principales données de l'architecture et doivent être mises en application et en évidence.

L'entrée d'un musée doit offrir un accueil généreux et imposant, les espaces d'exposition doivent avoir du recul et permettre des modifications en permanence ainsi que des animations.

La sécurité doit être assurée, par exemple l'évacuation des visiteurs, la protection des objets (feu, vols, contrôle d'accès, conservation, etc.), tant pour la partie exposition que pour les autres locaux.

L'aspect fonctionnel des locaux de service, des ateliers et des dépôts, le confort des conditions de travail (en particulier un éclairage naturel) doivent être en conformité avec les conventions et les normes.

Les locaux de dépôts et les accès, comme pour les ateliers, doivent être rationnels.

Les accès dans les salles doivent être différents pour le personnel, les visiteurs et les étudiants.

Les accès pour les marchandises devraient se situer à proximité des ateliers.

L'accès des objets en dépôt dans la partie inférieure du bâtiment devrait pouvoir s'effectuer de plusieurs endroits.

Le projet qui nous est soumis ne répond en rien à toutes ces attentes!

#### *Vu de l'extérieur*

La partie principale, l'exposition, n'est pas visible de l'extérieur; de l'extérieur, c'est un mur que l'on voit et, de l'intérieur, un tunnel. Seul le plafond de

la partie principale, qui est aussi sa toiture, peut être considéré comme original, mais il ne consiste en aucun cas une nouveauté. De plus, une telle surface ne nous donne pas toutes les garanties et nous réserve sans doute des surprises désagréables et coûteuses. La transparence n'est pas celle que les gens imaginent.

Il faudra assurer un entretien (nettoyage, en particulier). On nous garantit que la surface ne sera pas glissante (là j'ai des doutes). L'effet écran lumineux occasionnera un désagrément le soir dans le quartier.

Etant donné l'accessibilité de cette surface au public, il faudrait prendre d'autres dispositions que celles proposées, en matière de barrières de protection par exemple.

La partie visible de ce musée n'est rien d'autre qu'un bâtiment administratif qui ressemble à une fabrique d'horlogerie construite dans les années 60.

Voilà en partie ce que l'on peut dire de l'extérieur sans parler des aménagements.

*Entrons maintenant à l'intérieur.*

Hall d'entrée (accueil, boutique et vestiaire)

110 m<sup>2</sup> environ, y compris le vestiaire, soit à peine plus grand qu'une classe scolaire de 20 élèves ou qu'une salle de commission, par exemple la salle A au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville – cela se passe de commentaires.

Escalier d'accès à l'espace exposition

Largeur 2,4 m sur une ligne droite pour une descente de 7 m!

Espace exposition

Sur une longueur de 218 m et une largeur de 19 m, on dispose de six coffrets d'exposition permanente, représentant une surface totale de 2340 m<sup>2</sup>, et de deux coffrets réservés aux expositions temporaires pour une surface de 600 m<sup>2</sup>, ce qui fait 2900 m<sup>2</sup> et non 4000 comme annoncé dans la proposition N° 40 (page 8). Actuellement, la surface d'exposition est de 1294 m<sup>2</sup>.

A propos, un coffret, selon la définition du Petit Larousse, c'est un petit coffre!

C'est donc un long tunnel, encombré de 8 conteneurs plus un autre conteneur aménagé en salle de spectacles, projections ou conférences.

Si je dis «encombré», c'est parce que il n'y a pas de recul! 1,2 m de passage entre les murs et les parois de ces coffrets, sur une longueur moyenne de 19 à 25 m (hauteur 7 m): quelle angoisse! Entre deux coffrets, le passage est inférieur à 80 cm.

Ces coffrets sont en bois (mastoc) et entièrement fermés, à l'exception des accès, qui ne sont pas plus grands que les portes standards à l'intérieur d'un appartement.

Imaginez 1500 ou 2000 personnes un jour de manifestation! Et la sécurité? et l'évacuation?

Mis à part les problèmes de circulation des visiteurs, il y a ceux de la circulation des marchandises et il ne sera pas rare de ne pas pouvoir faire entrer certains objets dans les salles d'exposition, par exemple un panneau de 2,5 m sur 4 m.

Il n'y a qu'un accès pour passer les objets et marchandises des dépôts à l'étage des expositions, et il se trouve à un bout du bâtiment, côté administratif (niveau -3).

### Ateliers et dépôts

Les marchandises arrivent au boulevard Helvétique, les ateliers sont 200 m plus loin, soit sous le bâtiment administratif, c'est-à-dire au boulevard des Tranchées! Plus de 400 m (à pied) pour prendre possession des pots de peinture et autres marchandises livrées.

Un seul accès pour le personnel et les marchandises entre les dépôts et la salle d'exposition à un bout du bâtiment!

Pas d'éclairage naturel dans certains ateliers, dans d'autres un modeste saut-de-loup; ce n'est tout simplement pas conforme à la loi.

### Le bâtiment administratif

Sur les 8 niveaux que compte la variante 2, la distribution se fait ainsi:	<i>m</i> <sup>2</sup>
Administration du musée	135
Université (anthropologie)	545
Education, atelier d'ethnomusicologie, salle de danse	290
Locaux communs de réunions	65
Services techniques	<u>440</u>
Sous-total	1475

Accessibles au public:

Réception, accueil, boutique	170
Brasserie	160
Médiathèque	<u>905</u>
Total	2710

La surface d'un niveau du bâtiment, de 55,8 m x 12 m, soit 669 m<sup>2</sup> moins les murs extérieurs et intérieurs, est variable, mais d'environ 547 m<sup>2</sup>.

La différence de la surface totale des 8 niveaux à 547 m<sup>2</sup>, soit 4376 m<sup>2</sup> moins les 2160 m<sup>2</sup> occupés selon les explications ci-dessus, concerne les espaces tels que escaliers, ascenseurs, halls, sanitaires, etc., soit environ 40%.

On constate:

1. que la brasserie est trop petite si l'on attend 1000 visiteurs en moyenne par jour;
2. que l'université et les ateliers d'ethnomusicologie et de danse occupent une part très importante;
3. que la surface réservée à la réception et l'accueil est insuffisante;
4. que les locaux techniques sont trop petits;
5. que 40% des espaces en locaux communs, c'est beaucoup.

Ces chiffres pourront donner un aperçu de l'utilisation et affectation du bâtiment administratif.

### Technique

Pour ce qui est de la partie technique, il faut relever que, sur le plan énergétique, les choses ont été bien étudiées: récupération des eaux de pluies, récupération de chaleur, chauffage, etc.

La partie la plus délicate, soit la plus attractive de ce projet, la dalle en verre, peut sous certains aspects laisser penser qu'à moyen ou long terme il pourrait y avoir des problèmes d'étanchéité, de condensation ou autres. Cependant, les études ont été, semble-t-il, assez poussées et le risque est minime.

Quant à la sécurité – vol, contrôle d'accès, feu, etc. – elle n'est pas mentionnée séparément dans la proposition, mais noyée dans les installations électriques.

Quant à la consommation d'énergie, elle répond aux normes SIA, notamment la norme 380/4. Voilà un point positif!

*Le contenu*La muséographie!

L'ethnographie ne consiste pas simplement à exposer des objets comme dans un magasin d'antiquité avec pour différence que l'on ne peut ni les toucher, ni les acquérir. La mise en scène des objets doit permettre de comprendre leur utilité.

Ce que nous avons réalisé au Musée des instruments anciens de physique, à la villa Bartholoni, fait l'objet justifié de toutes les critiques; nous ne devons pas refaire la même erreur.

Aujourd'hui, il existe des moyens informatiques et visuels qui ne cessent de se développer et que l'on doit utiliser et pouvoir mettre en application au fur et à mesure de leur apparition sur le marché. Le virtuel permettrait déjà d'offrir un intérêt et une attraction supplémentaires à ce musée (cela nécessite des locaux supplémentaires climatisés, quid des chemins de câbles, du matériel, des développements de programmes et autres?).

Rien n'est prévu dans cette perspective. Au contraire, lorsque j'ai posé la question en commission, le conservateur en personne m'a répondu qu'il n'était pas intéressant de se promener dans un musée où il y a des écrans, que cela était lassant et que, pour les gens que cela intéresse, il y avait la bibliothèque.

Si l'on a pour objectif d'attirer un grand public, c'est-à-dire près de 300 000 personnes par année, 98% ne seront pas des gens qui fouilleront dans la médiathèque.

Il est quand même consternant de penser que, parmi les concepteurs auditionnés à qui j'ai posé en aparté la question «Avez-vous visité le Futuroscope de Poitiers?», personne n'ait pu répondre par l'affirmative. Le plus souvent, la réponse a été «Mais ça n'a rien à voir avec l'ethnographie!» Bien sûr! Pourtant, on y trouve une mise en application des dernières technologies les plus modernes et les plus pointues en matière de maîtrise et de diffusion d'images.

Le Futuroscope compte plus de 3 000 000 de visiteurs par an, pourtant Poitiers n'est pas aussi bien situé que Genève.

On ne nous dit rien sur la muséographie, pas de concept, des installations totalement dépassées seront réalisées dans ces espaces «coffrets».

*En résumé – Comment?*Contenant

Un bâtiment dont l'architecture marque son époque! (Ce n'est pas le cas.)

- Ce projet ne répond pas à ces critères. La seule partie visible, qui n'est pas le musée mais un bâtiment administratif, n'a aucun intérêt; au contraire, elle défigurera le lieu.
- La générosité des volumes, c'est ce qui donne une dimension, favorise et valorise le contenu. Elle doit créer une atmosphère. Ce n'est pas le cas; ce sera un lieu étriqué dès le départ.
- L'architecture, ce n'est pas seulement une ligne, c'est une composante de la conception (fonctionnement, utilisation), un choix de matériaux adaptés aux technologies et un aspect esthétique placé et recherché dans son environnement. A notre époque, c'est une harmonie entre le verre, le métal et le marbre, et des formes et volumes généreux auxquels on aurait dû s'attendre.

Un bâtiment fonctionnel? Pas vraiment!

- Arrivée des marchandises boulevard Helvétique et les ateliers à plus de 200 m.
- Pas d'éclairage naturel pour les ateliers, sinon un saut-de-loup.
- Les espaces entre coffrets, ou coffrets et murs, insuffisants d'au moins 3 m (problème de sécurité en plus).
- L'escalier d'accès à la salle des expositions: une plongée de 7 m sur une largeur de 2,4 m (aussi un problème de sécurité).
- Réception, accueil et brasserie: volumes insuffisants.
- Ateliers de la technique trop petits.

### Contenu

#### La muséographie

- C'est l'absence complète de l'utilisation des moyens techniques audiovisuels qui seront sur le marché le jour où l'on inaugure.
- Il serait déjà possible aujourd'hui de se retrouver en présence d'une lavandière du XVIII<sup>e</sup> siècle, en images virtuelles, avec laquelle on pourrait même converser.

Aujourd'hui, c'est cela! et demain? Rien n'est prévu!

### **Combien?**

#### *Les coûts*

L'estimation des coûts, présentée dans la proposition, de la variante 1, basée sur le devis général du 17 août 1999 de la variante est calculée avec une marge de plus ou moins 10%.

Le prix du m<sup>3</sup> SIA 102, art. 4.14 (variante 2)

Le prix du m<sup>3</sup> SIA n'est pas un indice de référence, car il est difficile de comparer un musée avec un immeuble locatif ou une école. Cependant, le bâtiment administratif de ce musée est comparable à d'autres bâtiments administratifs.

La partie musée proprement dite est facilement comparable à une salle de gymnastique (spécialement en raison des hauteurs).

Les dépôts et ateliers, quant à eux, sont comparables aux volumes industriels.

Il faut dire ici que c'est un luxe, en plein centre-ville, de construire des dépôts, bien sûr on peut argumenter que c'est plus rationnel, mais les expositions permanentes ne provoquent pas beaucoup de déplacements, et les temporaires sont de passage à Genève une fois sur deux.

Je ne connais pas beaucoup de commerçants qui ont leurs dépôts au cœur de la ville, mais, évidemment, seule la Ville en a les moyens.

Dans la proposition, on nous indique un montant de 754 francs (CFC 2) sur l'ensemble, ce qui me paraît beaucoup compte tenu de la hauteur importante de la salle d'exposition, mais on nous donne un autre chiffre, encore trop élevé, de 670 francs, sur un document de comparaison avec d'autres constructions (voir annexe). Nous n'avons jamais eu de réponse à cette question.

Ce que l'on sait de la variante 1, c'est qu'elle a été calculée et estimée pour un montant (TVA incluse) de: 98 201 700 francs, avec une marge de plus ou moins 10%, donc autant dire 108 021 870 francs.

La TVA, pour ceux qui l'ignoreraient, vient d'augmenter, et ce n'est pas fini!

A cela s'ajoute la nouvelle taxe poids lourds sur tous les transports!

C'est sans compter les hausses conjoncturelles, considérées comme admises. Suite à la crise que nous avons connue durant cette dernière décennie, il va sans dire que ces hausses conjoncturelles seront très importantes, d'autant plus que les travaux s'étaleront sur une durée de sept ans.

En l'an 2000, le coût de la construction a connu une augmentation d'au moins 20% (information qui nous vient du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement).

Autant dire tout de suite qu'il faudra compter, sur la durée, à au moins 25 à 30% d'augmentation, car il est vrai que l'année dernière il y avait un rattrapage, ou, plus exactement, que les entreprises travaillaient en dessous des tarifs.

Il faudra également compter sur les modifications du projet, les mises en conformité en particulier, comme les sorties de secours qui normalement doivent se trouver tous les 50 m dans un lieu public, et qui n'existent pas.

A cela s'ajoutent les demandes de dernière minute, et surtout l'équipement informatique et technique pour la muséographie, le virtuel, l'informatique, les bornes CD-Rom, la musique, des projections d'images numériques, etc.

Les coûts liés à l'aménagement et aux modifications du trafic feront l'objet d'un crédit à part.

Résultat, il faudra compter:	Fr.
projet chiffré à la base	98 201 700
+ 10%	10 000 000
hausse conjoncturelles, nouvelles taxes moyennes, environ 30%	30 000 000
mise en conformité	5 000 000
nouvelles demandes, liées au bâtiment	20 000 000
équipement technique, visuel, sonore	5 000 000
crédits d'aménagement et équipement en matière de circulation et transport dans le secteur	<u>20 000 000</u>
Total	188 201 700

Certes, les chiffres indiqués ci-dessus sont calculés approximativement, mais l'on peut d'ores et déjà être certains que le montant de la facture finale se situera dans une fourchette de 170 à 200 millions.

A cela il faut ajouter:	Fr.
construction d'un autre local voirie	4 255 000
et déduire:	
récupération des locaux occupés par le musée actuel	?

### Charges d'exploitation et de fonctionnement

Chauffage, eau, gaz, électricité, assurances, surveillance, conciergerie, etc., sont sous-évalués.

Ce qui est surévalué, c'est la location des 3 espaces: la brasserie 160 m<sup>2</sup>, la boutique 55 m<sup>2</sup> et l'espace universitaire du département d'anthropologie 555 m<sup>2</sup>, soit un total de 770 m<sup>2</sup> + des dépôts d'environ 360 m<sup>2</sup> à l'Université, le tout pour 1 350 000 francs par année!

Je doute que l'Etat paie une location s'il investit dans cette réalisation, ne serait-ce que par l'apport du produit de la vente du terrain dont il vient d'hériter.

Investissements

La conception et le développement des installations en matière de muséographie devraient figurer dans les investissements.

Charges financières

La charge financière calculée (sur la base de la variante 2A) par le Conseil administratif est de 6 074 814 francs, à soumettre à une marge de plus ou moins 25%.

Si l'on s'en tient à la variante 1 au prix réaliste, il faudra compter tout simplement le double.

Financement

Le montant avancé des apports extérieurs de 20 946 000 francs est certainement surestimé.

En tout premier lieu:

La donation d'un terrain (à l'Etat) ne vaut aujourd'hui pas plus de 2 millions de francs; si l'on entend en tirer un profit de 10 000 000 de francs, il faudra que le Grand Conseil déclasse cette parcelle.

De plus, il faudrait que le nouveau musée soit construit dans un délai de cinq ans ou alors cet argent devrait être affecté à la rénovation du musée actuel.

Les dons privés, quand on aura soulevé publiquement les vrais problèmes que pose ce projet, ne seront plus si nombreux.

L'Etat n'a pas encore donné sa position quant à une participation. Nous n'avons pas sollicité la Confédération.

Si d'autres collectivités participent, elles voudront aussi donner leur avis et décider!

Aucun des partis n'entend investir plus de 40 à 50 millions de francs (voir les programmes électoraux), mais c'est là que se situe le problème: qui payera le solde de la facture?

Ce n'est pas sur la base du crédit initial mais sur le montant final de la facture qu'il faut se baser.

C'est pourquoi une solution pour un nouveau projet peut passer par une fondation et il faudrait que les partenaires financiers assurent le financement des coûts supplémentaires au prorata de leur investissement.

La proposition des radicaux, qui, en résumé, consiste à dire qu'il faut commencer les travaux, que ce sera plus facile par la suite de trouver le financement complémentaire, ne peut pas être suivi, car nous avons dès lors la certitude que c'est la Ville qui devra terminer le chantier à ses frais.

*En résumé – Combien?*

Si un projet est mauvais, même la moitié de son coût est trop cher. Et c'est le cas de cette proposition.

	Fr.
Montant de base	98 201 700
Marge de calcul 10%	9 800 000
Hausses conjoncturelles	30 000 000
Crédits complémentaires, équipements	<u>30 000 000</u>
Total	168 001 700

Plus les frais occasionnés par la réalisation, comme les modifications du trafic et l'aménagement des rues, ainsi que la voirie, on peut compter 170 à 200 millions, telle sera l'addition!!!...

Le montage financier n'est pas garanti et doit être assuré par tous les partenaires sur la base du montant de la facture finale.

Quant aux charges de fonctionnement, il est certain, et c'est normal, qu'elles soient en augmentation. Si le projet était bon, il faudrait les admettre.

Elles sont sous-évaluées dans la proposition, et une grande partie devrait figurer dans les investissements et non dans le fonctionnement pour tout ce qui est du travail de conception et de montage de la muséographie.

La solution pour assurer le financement passera sans doute par une fondation qui serait le maître d'ouvrage de la réalisation et propriétaire.

**En synthèse**

- La place Sturm n'est pas un lieu qui se prête à l'édification d'un musée de cette envergure.
- Il appartient à la Confédération, à l'Etat, à la Ville, aux communes et aux privés de le construire.
- Un nouveau projet doit voir le jour dans les plus brefs délais.
- L'ethnographie a sa place à Genève plus que nulle part ailleurs.

- C'est pour l'histoire, pour l'esprit de Genève, sa culture et son économie que ce musée doit voir le jour.
- C'est pour la population, pour les générations et les civilisations futures qu'il faut en réaliser un.
- On doit lui reconnaître une valeur architecturale indiscutable et une muséographie d'avant-garde.
- La Ville ne doit pas être la seule partie prenante dans une telle proportion.

### **En conclusion**

Ce projet est un échec! Une mauvaise appréciation de la situation a été faite sur tous les plans dès le départ!

A qui la faute?

A l'exécutif et à ses services, à la commission de l'aménagement et de l'environnement et à notre Conseil pour ce qui est du lieu.

En ce qui concerne le bâtiment, la mise au concours démontre que ce n'est pas une garantie de réussite. Il faut dire qu'autrefois on confiait un projet de cette importance à un architecte qui avait fait ses expériences et ses preuves; aujourd'hui, ce sont ceux qui viennent de finir leurs études qui gagnent les concours. On ne peut pas toujours avoir la jeunesse et l'expérience, c'est bien connu.

Ce n'est pas aux architectes en question que ce reproche s'adresse mais bien au jury et ce n'est pas notre première expérience; la couverture des voies CFF à Saint-Jean est aussi le résultat d'un concours et en est la preuve!

L'élaboration d'un cahier des charges a montré que plusieurs architectes ont renoncé, voyant d'emblée qu'«à l'impossible nul n'est tenu».

Si le projet était bon et l'emplacement adéquat, il faudrait que la part financière de la Ville soit dans des proportions acceptables.

Nous vous avons démontré que ce projet est tout simplement un mauvais projet.

Nous le regrettons d'autant plus, nous qui souhaitons depuis fort longtemps la construction et la réalisation d'un véritable, beau et bon musée d'ethnographie.

L'engagement financier n'est pas à prendre à la légère; les investissements sont importants, mais lorsque l'on s'est trompé il faut le reconnaître et repartir de zéro. C'est le dernier moment pour renoncer, et l'argent dépensé à ce jour est regrettable, mais nous limitons les frais et c'est moins dommageable.

## IL N'EST PAS TROP TARD POUR RENONCER!

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à notre plus grand regret, et forts de constater la multitude de problèmes tant sur le fond que sur la forme, nous ne pouvons pas accepter cette proposition et, par conséquent, nous vous proposons de voter non aux projets d'arrêtés.

Lorsque l'on veut valoriser quelqu'un ou quelque chose, on l'élève mais on ne l'enterre pas!

### *Le sarcophage*

Si les architectes ont prévu d'enterrer le musée, la majorité du Conseil municipal risque bien d'enterrer le projet, sans quoi la population pourrait bien s'en charger!

## **Il y a d'autres solutions!**

### **Une par exemple?**

- Où? Peut-être à côté de la place des Nations!  
*En raison du contenu de ce musée, qui concerne le monde entier. La place des Nations doit être aménagée, faisons d'une pierre deux coups!*
- Qui? La Confédération, qui en fait un musée national, avec le Canton, les communes, la Ville de Genève et les privés! Pourquoi pas?
- Quand? Tout de suite, mais dans un concept d'une succession de bâtiments construits chaque trente ans!
- Quoi? Une muséographie par l'image et ses techniques modernes et non plus simplement les objets.  
*Non pas une collection d'objets qui n'en finit pas et se répète.*  
Peut-être que ce n'est pas un musée d'ethnographie que l'on devrait construire, mais un complexe plus ambitieux, du genre «espace vitrines du monde», dans lequel on intégrerait l'ethnographie, l'ethnobiologie ou l'ethnocide ainsi que l'ethnolinguistique.  
Un pavillon mis à disposition et destiné à deux ou trois pays d'Asie pour une année, puis d'Afrique ou d'Amérique du Sud l'année suivante.  
La prise en charge, sur le plan économique, serait assurée par les pays exposants.

- Comment? Dans une architecture composée de volumes et de matériaux différents: aujourd'hui, un cylindre, par exemple une tour avec à son sommet un restaurant panoramique tournant (financé par le privé); dans trente ans, un cube; puis, la génération suivante, une pyramide et, dans 90 ans par exemple, une sphère d'acier (une mappemonde) sur une dalle en verre avec, en dessous, des animations.  
Tout cela adapté aux matériaux et aux technologies de l'époque.
- Combien? La Ville, pour un musée d'ethnographie ou un autre projet tel que celui mentionné ci-dessus mais qui, dans les deux cas, ne concerne pas que la population genevoise, ne devrait pas apporter une contribution financière supérieure du quart de son coût.



La manière de calculer le prix du m<sup>3</sup> dans les autres pays n'est pas la même qu'en Suisse, avec nos normes SIA.

Il est fort probable que ce tableau soit basé sur les m<sup>3</sup> réels, à savoir: longueur x largeur x hauteur.

Si tel est le cas, nous arrivons dans la proposition qui nous est faite à un montant bien différent soit environ:

		<i>m</i> <sup>3</sup>
bâtiment administratif	55,8 x 12,6 x 23 =	15 400
salle des expositions	218,6 x 19,6 x 7 =	29 991
ateliers et dépôts	218,6 x 19,6 x 3 =	<u>12 854</u>
Total		58 245

$$\frac{98\,201\,700 \text{ francs}}{58\,245 \text{ m}^3} = 1686 \text{ francs/m}^3.$$

Ce calcul est plus vraisemblable, si l'on sait que la couverture des voies CFF de Saint-Jean a coûté plus de 100 millions de francs pour environ 300 m de longueur sur une largeur de 27 m alors que la couverture de l'autoroute à Saint-Denis (à proximité du stade de France) sur une longueur de 1,5 km et une largeur de 70 m a coûté 500 millions de francs français, soit 125 millions de nos francs, et qu'il a été réalisé en deux ans.

#### 4.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de M. Sami Kanaan, renvoyée en commission le 21 mars 2000, intitulée: «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie» (M-78 A)<sup>1</sup>.

**Rapporteur: M. Gérard Deshusses.**

#### I. Préambule

La commission des travaux s'est réunie respectivement les 21 juin, 5 juillet, 30 août, ainsi que les 8 et 22 novembre 2000, sous la présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, afin d'étudier cette motion. Que M<sup>mes</sup> Guenevere Paychère, Marie-

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Développée, 3885.

France Perraudin et Véronique Meffre qui ont assuré la prise des notes de ces séances soient remerciées de cet important travail.

## II. Texte de la motion

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de créer une fondation (respectivement de transformer la fondation existante destinée à rechercher des fonds pour la construction du musée) en y incluant une représentation importante de l'Etat et d'autres contributeurs potentiels au musée, aussi bien pour gérer les apports à la construction du musée que pour ensuite gérer ce musée à moyen et long terme. Cette fondation devra aussi avoir pour mandat de développer des mécanismes de coopération avec les milieux concernés par l'activité du musée, en particulier les acteurs de terrain de l'intégration et de la Genève multiculturelle.

## III. Travail de la commission

*Audition du motionnaire, M. Sami Kanaan, le 21 juin 2000*

### Exposé du motionnaire

M. Kanaan rappelle, pour la bonne forme, que, s'il est le seul motionnaire auditionné, le texte à étudier émane néanmoins de la totalité du groupe socialiste, qui a obtenu le renvoi en commission de cette motion préjudicielle à la proposition N° 40, non pour entraver la réalisation du nouveau Musée d'ethnographie, mais bien au contraire pour compléter le mandat assigné au sujet de ce dossier à la commission des travaux.

En effet, ce musée d'ethnographie constitue un projet d'envergure régionale. C'est pourquoi la Ville de Genève, selon les motionnaires, ne saurait assurer seule toutes les charges qui découleront tant de la construction que de l'exploitation de ce bâtiment à vocation culturelle. Il est indispensable que les autorités municipales initient auprès des collectivités publiques une démarche plus ouverte du partage des tâches, des compétences et des ressources, notamment, que la création puis l'exploitation de ce musée vont naturellement exiger. Cette répartition devrait logiquement s'établir entre les diverses collectivités publiques concernées par cette infrastructure nouvelle et les principaux donateurs privés intéressés.

Il faut cependant relever que, même si ce texte donne la possibilité à l'Etat de Genève de participer au financement du nouveau musée et permet, simultanément, de rassurer d'éventuels mécènes encore hésitants – toutes choses que souhaitent les signataires de la motion – il n'a pas pour unique but d'assurer une meilleure récolte de fonds extérieurs à la Ville, ce d'autant qu'une fondation très

motivée existe déjà à cet effet. Non; cette motion vise prioritairement à défendre le principe qu'une sollicitation au cofinancement implique logiquement un droit à la cogestion, notamment pour les collectivités publiques et les gros contributeurs privés. Il paraît effectivement impossible d'obtenir des sommes importantes, notamment de l'Etat et des communes avoisinantes, pour la construction du musée d'ethnographie, puis, celui-ci érigé, de leur refuser toute implication dans sa gestion.

La création de la fondation que cette motion propose n'est certes pas une panacée et elle ne résout pas le problème de partenariat que la Ville connaît dans sa volonté de se décharger progressivement d'une part de la charge disproportionnée qu'elle assume dans le domaine de l'infrastructure culturelle du canton, mais elle constitue un début prometteur, puisque, parallèlement à l'étude qui en est faite au sein du Conseil municipal de la Ville, le groupe socialiste du Grand Conseil a présenté un projet de loi demandant l'implication financière de l'Etat dans la construction du musée d'ethnographie. D'autres partis soutiendraient cette démarche. Il est dès lors important que les autorités municipales montrent une volonté claire de partenariat sur ce dossier. Et cette volonté, le groupe socialiste estime qu'elle doit s'afficher par la constitution de la fondation telle qu'elle est présentée dans la motion N° 78, ce d'autant qu'elle n'empêche en aucune façon ni la poursuite de récoltes de fonds auprès des milieux extérieurs à la municipalité, ni, le cas échéant, le démarrage des travaux de construction du musée, suite à une décision du Conseil municipal.

### Discussion

Aux questions qui lui sont posées, M. Kanaan répond que, à son avis, il appartiendrait au Grand Conseil lui-même, et en dernier ressort, de ratifier une telle fondation qui serait tout à la fois cantonale et de droit public. Il admet par ailleurs que les membres d'une telle fondation auraient dû être associés au projet dès le départ, et il regrette que cela n'ait pas été le cas, tout en soulignant que cette collaboration, si elle voyait le jour, constituerait une première.

Enfin, M. Kanaan précise à un commissaire qu'il préfère une fondation de droit public plutôt que privé, de façon que la majorité de contrôle demeure d'origine publique, et qu'à son avis ce choix ne devrait pas retenir d'éventuels donateurs.

*Audition de M. Alain Vaissade, maire et conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, le 21 juin 2000*

*M. Kanaan, motionnaire, est invité par la présidente de la commission à assister à l'audition du magistrat*

Exposé du maire et conseiller administratif

M. Vaissade souligne tout d'abord que la création d'une fondation ne pourrait s'appliquer qu'au nouveau musée et non au bâtiment actuel, dans la mesure où ce dernier n'intéresse personne. La fondation proposée par la motion N° 78 mérite une étude d'autant plus attentive qu'elle aurait des conséquences importantes. Ainsi, les employés du musée verraient leurs statuts changer, puisqu'ils ne seraient plus intégrés dans le personnel de la Ville. Ce point délicat mis de côté, il serait possible d'imaginer effectivement la création d'une entité autonome qui aurait pour objectif la valorisation du musée. L'Etat pourrait alors y jouer un rôle plus important que son seul département des affaires culturelles; quant aux contributeurs privés, ils pourraient également souhaiter s'y joindre, mais il faudrait alors déterminer quelle place serait la leur dans cette structure. Il n'est que de considérer le Mamco (Musée d'art moderne et contemporain), qui, selon la volonté du Conseil municipal, n'est pas un musée de la Ville mais une fondation privée, pour mesurer l'ampleur du problème posé. Pour mémoire, la Ville a mis à disposition le bâtiment – d'une valeur de 18 millions de francs – et assuré sa rénovation à hauteur de 3 millions de francs supplémentaires, soit effectué un investissement global de l'ordre de 21 millions de francs pour un musée qui devait par la suite tourner seul. Or, s'il y est parvenu dans un premier temps, il appert que dans la durée (dix, vingt ou cinquante ans) le secteur privé s'essouffle, puisque les contributeurs voient en principe leur propre situation se modifier. Il est donc nécessaire de disposer initialement de toutes les assurances possibles au sujet d'un financement extérieur. Il ne s'agit pas d'un obstacle impossible à franchir, mais la tâche qui permettrait la mise en place d'une telle fondation serait néanmoins d'importance.

De plus, selon le conseiller administratif, cette opération ne devrait débiter que dans la mesure où le nouveau musée serait réalisé, et c'est dire que le moment d'aborder cette question n'est pas encore venu, puisque la commission des travaux est pour l'instant chargée d'étudier le projet de musée. Alors qu'en trois ans 20 millions de francs ont pu être réunis par la Société des amis du musée, par des passionnés de la culture, des privés fortunés, créer cette fondation nouvelle, quand bien même elle offrirait la possibilité de développer des synergies, notamment avec l'Association des communes genevoises, est prématuré en regard des enjeux actuels; pis, cela pourrait créer le trouble et faire croire que la Ville construit un musée pour le remettre ensuite en mains privées.

La priorité, pour M. Alain Vaissade, c'est de construire le musée.

Discussion

M. Kanaan tient à préciser que, pour les motionnaires, il n'a jamais été question de privatiser quoi que ce soit. Leur souci premier consiste à éviter le reproche

qui est régulièrement fait à la Ville de solliciter l'argent d'autrui pour financer ses projets, mais de ne pas en partager la gestion par la suite.

Il est donc nécessaire de mettre en place une instance permettant de répondre au souhait éventuel de l'Etat de participer à la gestion du musée. De toute manière, il faudrait que les fonds publics assurent le gros du financement, puisque dans le long terme les milieux privés posent un problème de pérennité dans le soutien qu'ils peuvent offrir. C'est pourquoi le groupe socialiste marque une préférence pour une fondation de droit public, même si, à ses yeux, une fondation de droit privé comprenant une majorité de collectivités publiques est envisageable. Par ailleurs, le moment est bien choisi pour créer cette fondation, car il permet de rassurer d'éventuels partenaires au sujet de leur participation dans la gestion du futur musée, dont le chantier ne serait nullement retardé.

M. Vaissade insiste sur le fait que, selon lui, cette motion est inappropriée en regard de sa date de dépôt et qu'il faudrait attendre la fin des travaux du Conseil municipal et celle du délai référendaire pour l'aborder. De plus, l'idée d'une fondation n'est pas nouvelle concernant le Musée d'ethnographie, qui n'est pas rattaché au Fonds national de recherche scientifique, et elle peut très bien être étudiée si une volonté politique est manifestée dans ce sens.

Cependant, le conseiller administratif rappelle pour l'exemple que le Grand Théâtre est géré par une fondation dont ni l'Etat ni l'Association des communes genevoises ne veulent faire partie, l'Etat se bornant à subventionner en partie l'Orchestre de la Suisse romande.

Il apparaît donc aux commissaires que la création d'une fondation n'assure aucune participation aux côtés de la Ville dans la gestion du futur musée, mais que cela pourrait néanmoins conduire le Grand Conseil à se saisir du débat.

*Nouvelle audition de M. Alain Vaissade, maire, dans le cadre de l'étude de la proposition N° 40 traitant du projet de construction du nouveau Musée d'ethnographie, le 8 novembre 2000*

Dans le cadre de cette audition sollicitée par les membres de la commission des travaux au sujet de la proposition N° 40 (musée d'ethnographie), M. Vaissade, questionné au sujet de la motion N° 78, précise qu'il n'est absolument pas opposé au principe d'une fondation chargée de la gestion du nouveau musée. Il devrait néanmoins s'agir d'une fondation cantonale de droit public. La Fondation du Grand Théâtre, de droit public municipal, qui fonctionne bien, pourrait servir d'exemple pour réaliser une fondation de même image, mais à l'échelle cantonale. Cette fondation aurait pour avantage de proposer sa propre gestion et une autonomie plus large. Les personnes qui voudraient s'y adresser verraient de la sorte leurs démarches facilitées, en regard de la complexité de l'infrastructure que pourrait offrir la municipalité.

M. Vaissade précise encore, suite à une question de la commission, qu'il est confiant au sujet de la décision que prendra le Grand Conseil concernant la participation de L'Etat dans la construction du futur musée: cette contribution pourrait s'élever à 10 millions de francs. Cette somme n'est certes pas énorme en regard du coût prévu du bâtiment, mais elle n'est cependant pas à négliger, surtout si l'on considère l'enjeu politique qu'elle sous-tend.

M. Vaissade ajoute encore que, dans la même logique, il a entrepris des démarches auprès de la Confédération pour obtenir d'elle aussi une participation financière. Il est possible qu'un soutien subsidiaire provienne de la Berne fédérale qui pourrait dégager des montants spéciaux, mais aucune réponse n'a été donnée pour l'heure.

A un autre commissaire qui aimerait s'assurer que les intérêts municipaux seront préservés dans le cadre d'une fondation cantonale de droit public, M. Vaissade rétorque qu'il n'est pas possible de vouloir tout et son contraire. Ce n'est pas parce que la Ville aura versé pour la construction de ce musée une somme plus importante qu'elle sera pour autant libre de décider de tout à sa guise. Une administration de Ville, dont l'organisation ne concerne pas le Conseil municipal, aura la charge de faire fonctionner le nouveau bâtiment. Quant à la politique culturelle du musée, si l'Etat devient un partenaire, elle sera discutée dans le cadre du conseil de fondation, où la Ville sera bien entendu représentée aux côtés de l'Etat. Il y aura donc nécessairement échanges et partages dans les prises de décision. On ne saurait tout avoir.

#### **IV. Discussion finale**

*8 novembre 2000*

Les deux commissaires socialistes précisent d'emblée qu'ils ne voteront la proposition N° 40 traitant du projet de construction du nouveau Musée d'ethnographie que dans la mesure où la motion N° 78 lui sera liée. En effet, selon eux, il est nécessaire de donner aux éventuels contributeurs encore hésitants un signe clair: la Ville sollicite un cofinancement auprès de milieux privés et de collectivités publiques autres pour réaliser ce projet de musée et s'engage parallèlement à partager la gestion de cette nouvelle infrastructure culturelle si elle devait voir le jour.

Pour ces mêmes commissaires, vouloir reporter ce vote reviendrait à porter un coup fatal au principe même de la fondation tel qu'il est présenté au cours des débats. Pis même, pareille décision contraindrait d'aventure l'Etat lui-même à renoncer à son désir probable, de l'avis même de M. Vaissade, de participer finan-

cièrement à la construction du musée. Une nouvelle fois, le partenariat entre la Ville et l'Etat en matière d'infrastructure culturelle serait malmené, alors même qu'il semble prendre un tour nouveau et répondre un tant soit peu au désir d'une majorité du Conseil municipal.

Cette position socialiste irrite certains commissaires, qui voient dans cette détermination l'intention de retarder l'ensemble du processus et de reporter le vote sur la proposition N° 40 de plusieurs mois pour le moins. Selon eux, cette volonté de blocage n'aurait que des conséquences néfastes, dont notamment le renchérissement du musée, vu l'augmentation croissante du prix de la construction.

Enfin, des éclaircissements paraissent encore souhaitables à plus d'un commissaire, et le calendrier municipal imposant que le dossier dans son entier ne puisse être traité dans le meilleur des cas avant les séances de janvier 2001, il est décidé de réauditionner les motionnaires. Cette décision ne manque pas d'ajouter à l'ire de certains, qui voient là la justification de leurs pires craintes et la preuve de sombres machinations.

*22 novembre 2000*

#### Audition de M. Roger Deneys, motionnaire

M. Roger Deneys déclare brièvement que proposer la création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie ne constitue pas une manœuvre dilatoire, mais permet d'assurer la pérennité d'un équipement culturel en termes de gestion comme de ressources. Il cite également l'exemple de la Fondation du Grand Théâtre, qui donne, sur le plan municipal, pleine satisfaction et pourrait servir de modèle pour une fondation cantonale de droit public. Il insiste sur le fait que pour le groupe socialiste le cofinancement implique le droit à la cogestion. Le nouveau Musée d'ethnographie a une vocation pour le moins régionale et il est indispensable d'associer à sa réalisation comme à sa gestion, dès le départ, l'ensemble des partenaires potentiellement concernés, collectivités publiques ou milieux privés. Et le meilleur outil pour y parvenir, c'est de mettre en place une fondation cantonale de droit public. Le plus tôt sera le mieux.

#### Discussion (M. Deneys ayant quitté la séance)

La présidente de la commission, M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon, annonce que le Grand Conseil a renvoyé en commission la proposition qui lui était soumise visant à l'octroi à la Ville de Genève, pour la construction du nouveau Musée d'ethnographie, de la somme de 10 millions de francs. Elle rappelle par ailleurs que M. Vaisade a assuré que, si le principe de la fondation était voté par le Conseil municipal, la mise en place de cette dernière débiterait aussitôt.

Un commissaire estime, pour sa part, que le principe de la fondation serait plus attrayant si ses membres devenaient les maîtres de l'ouvrage et participaient dès le début aux décisions et aux choix relatifs au projet. Mais, dans la mesure où la Ville garde la mainmise sur l'opération de construction, la motion N° 78 revêt moins d'intérêt.

Un autre membre de la commission souligne de son côté que le but de cette fondation que demande la motion est également de rassurer les mécènes éventuels qui hésiteraient encore à s'engager.

#### V. Vote

Mise au vote, la motion N° 78 est acceptée par 11 oui (2 S, 2 AdG/TP, 2 R, 1 AdG/SI, 2 Ve, 2 DC) et 3 abstentions (2 L, 1 AdG/SI).

**4.c) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de M. Alain Comte, Mmes Eustacia Cortorreal, Hélène Ecuyer, Monique Guignard, Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Alain-Georges Sandoz, François Sottas et M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann, renvoyée en commission le 21 mars 2000, intitulée: «Pour l'étude des deux variantes de construction du Musée d'ethnographie» (M-79 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Roberto Brogini.**

#### Préambule

Lors de la séance du 21 mars 2000, le Conseil municipal, sous la présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon et à l'occasion de la prise en considération du crédit pour la construction du nouveau Musée d'ethnographie, a pris en considération la motion N° 79 et l'a renvoyée devant la commission des travaux.

#### Rappel de la motion

Considérant qu'il ne peut d'un coup de baguette magique balayer le projet sorti du concours,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Développée, 3890.

Le Conseil municipal demande à la commission des travaux d'étudier parallèlement à la version 2 proposée aujourd'hui la version 1 primée par le concours.

### **Travail de la commission**

La commission des travaux, sous la présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, a traité formellement de cette motion lors de sa séance du 8 novembre 2000. Les notes de séance ont été consignées par M<sup>me</sup> Véronique Meffre, que nous remercions vivement.

Un commissaire demande que la motion soit jointe à la proposition N° 40. La présidente pense néanmoins qu'il est nécessaire de faire un rapport sur l'étude de cette motion.

M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, motionnaire, explique que, lorsqu'un prix est décerné suite à un concours, on doit en tenir compte. Cela constituait la raison du dépôt de la motion.

De fait, la commission, depuis le début de ses travaux, a tenu compte de cette réalité. Pour de nombreux commissaires, il va de soi que le traitement de cette motion n'est affaire que de forme, car, dans le fond, la commission a déjà réalisé le vœu exprimé par la motion.

### **Vote**

Afin de cibler au plus près l'objectif de la motion, elle est amendée comme suit: «le Conseil municipal demande à la commission des travaux d'étudier parallèlement à la version 2 proposée aujourd'hui la version 1 *concrétisant le premier prix du concours d'architecture*.

Au vote, la motion amendée est acceptée par 12 oui (2 R, 2 DC, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 S, 2 Ve) et 3 non (L).

### **De fait**

Selon l'article 44, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal (RCM), une motion charge le Conseil administratif (...) de prendre une mesure (...). Dans le cas d'espèce, la motion N° 79 demande au Conseil municipal que la commission des travaux étudie (...), ce qui est contraire au RCM. Néanmoins, l'article 44, alinéa 2, indique que le Conseil municipal peut renvoyer une motion à la commis-

sion dans le but d'élaborer, sur un projet déterminé, un rapport. Dans les faits, dans le cours des différentes séances de la commission des travaux, le Conseil administratif a proposé, concernant le crédit pour la construction du nouveau Musée d'ethnographie, des amendements qui permettent d'étudier la version 1 ainsi que le demande la motion. La motion N° 79 doit être déclarée nulle, mais, de fait et dans le fond, elle est acceptée. Les auteurs de la motion peuvent estimer avoir atteint leur but.

Le traitement de cette motion a été l'objet d'une suite d'erreurs de forme:

- les motionnaires devaient demander le renvoi de la motion au Conseil administratif et non pas à la commission des travaux (art. 44, al 1, RCM);
- le bureau du Conseil municipal devait demander aux motionnaires de transformer la motion en résolution (art. 52, RCM);
- le Secrétariat du Conseil municipal ne s'est pas aperçu de ce dysfonctionnement;
- la commission des travaux, même en amendant la motion, ne s'est pas rendu compte qu'elle se renvoyait, dans l'hypothèse où celle-ci était acceptée, la motion à elle-même.

Lors de la rédaction de son rapport, le rapporteur s'est rendu compte de cette succession d'erreurs et en a informé la présidente puis les membres de la commission lors de la séance du 13 décembre 2000.

Il conviendra au plénum de se prononcer sur la motion et sur le mode de déléber. L'article 82, alinéa 1, du RCM porte sur la convenance du projet en général. La motion N° 79 doit être déclarée caduque et sans objet, ainsi que l'ont signalé les membres de la commission des travaux.

**Le président.** Nous avons reçu la motion préjudicielle M-78 de M. Kanaan pour le Parti socialiste, intitulée: «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie». Cette motion a fait l'objet du rapport M-78 A qui fait partie des rapports sur le nouveau Musée d'ethnographie en discussion maintenant. M. Kanaan transforme cette motion en motion préjudicielle.

#### *PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE*

*(Voir le texte de la motion p. 3687)*

**Le président.** Je vous rappelle que la motion préjudicielle doit résoudre un point particulier avant le traitement de la proposition principale. Monsieur Kanaan, voulez-vous présenter votre motion préjudicielle?

**M. Sami Kanaan (S).** Monsieur le président, la motion d'ordre était un moyen relativement simple – elle a malheureusement été refusée tout à l'heure par la majorité de ce Conseil – de rappeler ce que nous avons toujours défendu et nous en débattons, je suppose, lors de la discussion sur le projet de musée proprement dit. Nous tenons énormément à ce que ce projet, qui est d'une envergure régionale, soit aussi assumé, organisé et financé bien au-delà des limites de la Ville de Genève.

Nous avons, à l'époque, proposé la création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie comme un des éléments, ce n'est évidemment pas le seul, de cette approche visant le partage des tâches et des charges. A l'époque, c'est vrai, la motion M-78 proposant cette fondation avait passé la rampe d'extrême justesse dans ce Conseil, par 35 oui contre 32 non. Ensuite, à la commission des travaux, suite aux explications, elle avait recueilli une majorité bien plus abondante et nous avons toujours dit que nous y tenions beaucoup. C'est pour cela que nous tenons à éviter toute tentation d'oublier cette fondation aux groupes présents dans ce Conseil, en particulier à ceux qui soutiennent le Musée. Nous tenons donc à ce que le vote sur la création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie soit fait avant celui sur les arrêtés des rapports PR-40 A/B/C/D. En effet, si les arrêtés sont votés en premier, nous craignons que tout à coup on oublie cette intention. C'est pourquoi, je le répète, nous souhaitons que le vote sur la création d'une fondation ait lieu avant. Puisque la motion d'ordre a été refusée, le seul moyen pour y arriver, c'est de déposer une motion préjudicielle. Alors, la motion préjudicielle, comme vous l'avez rappelé, sert effectivement à régler un point particulier du débat principal, cela n'annule rien, cela ne remplace rien, c'est simplement un point préalable. Je vous remercie.

*Préconsultation sur la préjudicialité de la motion*

**M. Bernard Lescaze (R).** Nous aurions pu avoir un intéressant débat concernant le rapport M-78 A pour la création d'une fondation pour l'exploitation du nouveau Musée d'ethnographie. En effet, le groupe radical, de longue date, était favorable à une fondation. D'ailleurs, il avait proposé une fondation bien plus vaste pour gérer diverses opérations culturelles de la cité, il y a une dizaine d'années. Là encore cela avait été refusé, notamment par le groupe socialiste. Nous sommes heureux de voir qu'aujourd'hui les idées radicales sont rejointes par le groupe socialiste, à propos d'un point particulier, le Musée d'ethnographie.

Malheureusement, en ce moment, le débat n'est pas là. Par un tour de passe-passe juridique, qui n'est d'ailleurs pas tout à fait correct – en effet, il ne s'agit pas véritablement d'un point particulier préjudiciel à l'arrêté I du rapport de majorité sur la proposition PR-40, lequel prévoit la création, c'est-à-dire la construction

d'un musée et non pas son exploitation – M. Kanaan essaye de revenir sur un vote acquis à la grande majorité de l'assemblée il y a un instant. Cela est proprement inadmissible.

Dans ces conditions, nous n'entrerons pas en matière maintenant sur cette motion préjudicielle, ni sur le projet de fondation d'exploitation, car nous entendons d'abord traiter de la proposition PR-40, visant à construire un nouveau bâtiment pour le Musée d'ethnographie. Il ne sert à rien de parler d'une fondation d'exploitation pour un musée qui n'existe pas encore, ou pour exploiter, pour être précis, un bâtiment qui n'existe pas encore, c'est mettre véritablement la charrue devant les bœufs. Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs, je vous propose de confirmer votre vote de tout à l'heure sur la motion d'ordre de M. Kanaan, en refusant simplement cette motion préjudicielle. Votre vote de refus ne signifiera aucunement, puisque la motion est préjudicielle, que, en temps opportun, c'est-à-dire après avoir traité les rapports PR-40 A/B/C/D, nous ne puissions examiner cette motion. Une fois que nous aurons voté les arrêtés proposant la construction du nouveau Musée d'ethnographie, nous pourrions traiter de la motion socialiste. Si, par hasard, ces arrêtés n'étaient pas acceptés, à ce moment-là, nous nous évitons le débat sur la fondation. Je crois qu'il faut être clair et simple.

On a un peu l'impression, avec cette motion préjudicielle, que le groupe socialiste – je n'ose pas penser à une manœuvre du seul M. Kanaan – tout en s'affirmant favorable à la création du nouveau Musée d'ethnographie, essaye par la bande d'utiliser tous les moyens pour faire capoter, ce soir ou demain, le vote des arrêtés des rapports PR-40 A/B/C/D.

Dans ces conditions, je vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de confirmer votre vote sur la motion d'ordre de M. Kanaan, de refuser sa motion préjudicielle et de traiter la motion socialiste M-78 en temps opportun, c'est-à-dire probablement demain lorsque nous examinerons le rapport M-78 A. A ce moment-là, nous verrons sur le fond tout l'intérêt que propose cette motion. Je le dis clairement, le groupe radical est favorable à cette motion, mais il faut d'abord savoir si, dans cette assemblée, nous sommes d'accord pour construire le nouveau Musée d'ethnographie, ce que, vous le savez bien, pour ma part, j'espère vivement.

**M. Robert Pattaroni (DC).** L'intervention du préopinant est évidemment logique, frappée au coin du bon sens, mais permettez-nous cependant, Monsieur le président, d'avoir une exégèse un peu différente. Nous pensons que le Parti socialiste – qui ne manque pas de subtilité, nous le constatons souvent – a peut-être quelques idées de fond qu'il n'a pas encore pu exprimer, mais que l'on peut deviner parce que beaucoup dans cette enceinte ont déjà essayé de faire autrement que ce que l'on est en train de faire.

Tout à l'heure, M. Bernard Lescaze, à juste titre, a rappelé que son parti avait déjà proposé au plus haut niveau une fondation pour la prise en charge des grandes activités culturelles. Nous le savons tous, plusieurs partis partagent ce point de vue et également le Parti démocrate-chrétien. Nous ne sommes donc pas les deux seuls.

Quand la proposition pour ce musée est arrivée devant le plénum, le Parti libéral et le Parti démocrate-chrétien – à l'époque, les radicaux n'avaient pas eu le temps de suivre – avaient proposé de renvoyer le tout au profit d'une fondation supracommunale qui aurait enfin permis de concrétiser pour une première fois la réalité de la prise en charge des grandes activités culturelles de ce canton, un si petit canton, à un autre échelon. Mais nous l'avons vu à diverses reprises, par exemple lorsque nous avons parlé des pompiers, qu'on a beaucoup de peine, y compris dans l'Alternative, à se détacher de réflexes fondamentalement conservateurs.

À l'époque, les libéraux et les démocrates-chrétiens avaient beaucoup regretté de n'avoir pas pu lancer d'une autre manière l'étude de cette proposition. Bien entendu, une fondation aurait pour conséquence qu'il faudrait partager les responsabilités, même si la Ville a un rôle important à jouer. Le cas échéant, peut-être que la question se poserait d'une tout autre manière. Nous allons en débattre probablement ce soir ou en tout cas demain.

Si le Parti socialiste nous disait maintenant que, au moment où nous accepterions – c'est notre lecture – la proposition de fondation, nous renverrions le tout en commission ou au Conseil administratif pour entamer un débat tout autre, avec une solution d'ordre cantonal et avec l'Association des communes, alors nous pourrions les suivre.

Maintenant, nous allons nous taire, Monsieur le président, et entendre le véritable dessein qu'ont les socialistes à propos de cette proposition de fondation.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Il faut que j'explique tout d'abord que certains membres de mon groupe, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'ont pas voté la proposition de modifier l'ordre du jour, puisqu'il nous a été demandé dans la motion d'ordre de parler du rapport M-78 A avant d'examiner les rapports PR-40 A/B/C/D. La position que nous avons développée était une position, non pas contre le principe de la fondation, mais contre ce changement, parce que nous pensons que si, le musée était refusé, cela ne servirait à rien d'avoir cette fondation.

La logique veut qu'on examine d'abord les rapports PR-40 A/B/C/D pour savoir si véritablement le Conseil municipal de la Ville de Genève veut d'un musée, et lequel, ou bien s'il n'en veut pas. C'est la question première, c'est la

question de fond. Il faut d'abord répondre à cette question, ensuite on pourra aborder le point concernant la fondation.

Je répète, nous sommes pour une fondation, mais pas n'importe laquelle. Nous tenons absolument à connaître le sort réservé au personnel de cette fondation. Nous ne voulons pas revivre ce qui s'est passé au niveau de la Fondation d'art dramatique. Nous voulons que le personnel ait un statut qui garantisse tout autre chose que la précarité que nous connaissons dans un certain nombre de secteurs.

Par conséquent, nous disons oui à une fondation, mais laquelle? Il y aura donc un débat là-dessus. Pour nous, il est évident que nous sommes pour une fondation, nous sommes pour qu'une telle fondation recherche des fonds et puisse gérer un certain nombre de choses. Mais nous tenons à ce que les conditions de travail du personnel, les principes mêmes sur lesquels la fondation doit fonctionner soient clairement définis et établis. Il faut, en ce qui nous concerne, qu'un minimum de conditions soient remplies pour que nous soyons d'accord.

*(M. Sami Kanaan demande la parole.)*

**Le président.** Monsieur Kanaan, je ne peux malheureusement pas vous donner la parole. Selon l'article 56 de notre règlement, le débat sur la qualité préjudicielle de la motion se limite à la prise de position d'un représentant de chaque groupe politique. Je donne la parole à M. Queloz.

**M. Georges Queloz (L).** Le groupe libéral n'est pas opposé à une fondation, pour autant que celle-ci soit ou devienne maître de l'ouvrage. Si nous avons un bon projet, que nous participons à cette fondation, il faut que tous les dépassements par rapport aux crédits acceptés soient pris en compte par les partenaires financiers proportionnellement à leur participation. C'est dans ces conditions que nous accepterons d'entrer en matière, pour autant que cette fondation ne soit pas simplement responsable de l'exploitation du futur musée, mais qu'elle soit chargée à la base de la réalisation du projet et qu'elle soit maître de l'ouvrage.

**Le président.** La majorité des groupes s'étant exprimée, nous allons procéder au vote sur l'acceptation ou non de la préjudicialité de cette motion.

*Mise aux voix, la qualité préjudicielle de la motion est refusée à la majorité (quelques abstentions).*

**Le président.** Nous passons donc aux rapports PR-40 A/B/C/D, M-78 A et M-79 A que nous traiterons ensemble, mais que nous voterons séparément.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, présidente de la commission des travaux (DC).** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, aujourd'hui c'est un jour historique, puisque, après tant d'années, cette assemblée va pouvoir se prononcer sur la proposition PR-40 du Conseil administratif concernant la construction d'un nouveau Musée d'ethnographie, l'Esplanade des mondes.

Cette proposition a été étudiée avec une attention particulière par la commission des travaux qui n'a pas ménagé sa peine afin d'approfondir les tenants et les aboutissants d'une telle proposition.

Pour plus de précisions, je veux relever que, si cette proposition date du 21 février 2000, elle a été renvoyée à la commission des travaux le 21 mars 2000, son étude a commencé le 29 de ce même mois, mais pour ne s'achever par le vote final de la commission que le 22 novembre 2000. Le temps a pu paraître long à certains et, pourtant, si on enlève les mois d'été, ainsi que les six semaines d'étude du budget au cours desquelles cet objet n'a pu être traité, bien sûr, si l'on tient compte en plus d'autres objets qui devaient également être pris en charge par la commission des travaux, le délai d'étude est tout à fait correct.

Comme vous l'avez lu dans le rapport sur la motion M-79, que nous traiterons tout à l'heure, la commission a répondu à celle-ci en examinant les variantes 1 et 2 pour finalement choisir la variante 1.

Que s'est-il passé en commission? Tout d'abord, permettez-moi de relever l'enthousiasme du président Roman Juon, sous la responsabilité duquel cette proposition a été étudiée jusqu'à fin mai 2000. Je ne voulais pas manquer de lui rendre hommage ce soir et de le remercier, comme je veux remercier les membres de la commission des travaux. Leurs nombreuses questions et propositions ont démontré l'intérêt qu'ils portaient à cet objet. Même si leur position a abouti, pour certains et certaines, à un refus ou à une contreproposition, nul n'est resté indifférent. Je dirai que la passion a même entraîné certains à dérapier quelquefois. Passion telle qu'elle nous vaut, outre le rapport de majorité, trois rapports de minorité.

Permettez-moi aussi de remercier toutes les personnes qui ont été auditionnées et qui ont apporté leur pierre à la construction de ce musée: conseillers administratifs, fonctionnaires de la Ville, architectes, représentants d'associations diverses, qui ont apporté leur contribution à une meilleure compréhension du projet. Je veux relever tout particulièrement la collaboration de M. Michel Ruffieux qui, ayant pris en considération les remarques et les desiderata des membres de la commission des travaux, a obtenu des architectes des modifications bienvenues de l'aspect extérieur du bâtiment administratif. Comme vous l'avez lu dans le rapport, M. Ruffieux est venu le 20 septembre dernier nous présenter le fruit de

travail de l'été qui a donné satisfaction à une grande majorité de la commission. Mais je ne veux pas oublier dans la liste des remerciements le rapporteur de majorité, M<sup>me</sup> Liliane Johner qui, bien qu'ayant été absente durant plusieurs semaines pour raison de santé, a fait un effort remarquable pour ne pas retarder le dépôt de son rapport.

Cela étant dit, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez reçu un document en début de séance, celui-là (*M<sup>me</sup> Ecuivillon montre un feuillet*), comprenant le projet d'arrêté I amendé du rapport de majorité. Je le rappelle, à l'exception de l'arrêté II, tous les arrêtés ont été amendés par la commission des travaux et un nouvel arrêté a été ajouté, puisque nous allons voter sur cinq arrêtés. En effet, suite à une erreur de transmission du Département des affaires culturelles directement au rapporteur de majorité et au Secrétariat du Conseil municipal, les chiffres du projet d'arrêté I ne correspondent pas à ceux qui ont été votés en commission. C'est la raison pour laquelle le vote du projet d'arrêté I du rapport de majorité portera sur les chiffres figurant sur la feuille volante que vous avez reçue au début de la séance de 17 h et non pas sur le projet d'arrêté I figurant aux pages 35 et 36 du rapport de majorité; les articles 2 et 3 du projet d'arrêté I sont modifiés.

Quant au projet d'arrêté I amendé par la commission et comportant certaines corrections de M. Vaissade qui vous a été récemment adressé par e-mail, il comportait une erreur sur le nombre d'annuités. Ce ne sont pas 50 annuités que la commission des travaux a votées mais, sur proposition du magistrat lui-même, 30 annuités que vous trouverez dans le rapport de majorité et donc sur la feuille dont je viens de vous parler. Je vous lis maintenant le projet d'arrêté I sur lequel nous allons débattre.

### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 65 058 300 francs destiné à la construction d'un musée d'ethnographie, variante 1 du projet lauréat du concours d'architecture, comprenant un bâtiment administra-

tif et un bâtiment d'exposition et de dépôt, situé à la rue Charles–Sturm, sur les parcelles 4067, 7159, feuille 3, 7172, feuille 4, 4146, 7182, 7283, feuille 7, 4362, 4364, 7234, 7235, feuille 13, section Cité, et 2339, 3028, feuille 27, 3047, 3049, 3051, feuille 33, section Eaux-Vives du cadastre de la Ville de Genève.

Le montant total de la construction s'élève à 86 005 000 francs. La différence de 20 946 700 francs sera couverte par des apports des autres collectivités publiques, de la Fondation pour un nouveau Musée d'ethnographie ainsi que d'autres dons publics ou privés.

Au cas où les apports mentionnés à l'alinéa précédent dépasseraient la somme de 20 946 700 francs, le montant supplémentaire viendrait alléger d'autant le crédit de 65 058 300 francs à charge de la Ville de Genève, crédit mentionné à l'alinéa 1.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 65 058 300 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 650 583 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier, alinéa 1, et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 4 288 000 francs des crédits d'études votés les 18 octobre 1983, 24 mai 1988 et 10 mars 1998, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2035.

**M. Roman Juon, ancien président de la commission des travaux (S).** Je rends aussi un hommage à M<sup>me</sup> Ecuivillon qui a pris le relais d'une affaire qui a duré une année et qui, pour ma part, montre le sérieux, à la limite le «trop-sérieux» des membres de la commission. Je ne voudrais pas passer sous silence les personnes qui se sont engagées dans cette affaire, principalement les personnes de la profession, pour rappeler que sur les 414 demandes d'inscription pour le concours, 220 projets ont été rendus, ce qui est considérable. Le travail pour trier et préparer l'exposition, afin que le jury puisse travailler dans de bonnes conditions a aussi été considérable. Sauf erreur, pour juger tous ces travaux, les membres de ce jury ont dû travailler durant plus d'une semaine. C'est un fait rarissime. Même si la conjoncture pour le bâtiment était difficile à cette époque-là, il n'empêche que de faire un concours ce n'est pas que d'avoir du temps libre, c'est aussi s'engager et croire à ce que l'on fait. Il y a quand même eu 220 personnes qui

y ont cru et je pense que la plupart d'entre eux prendront connaissance de nos décisions de ce soir qui sont extrêmement importantes pour l'architecture à Genève.

C'est un bureau d'architectes de Lausanne, composé des architectes Olaf Hunger, Nicolas Monnerat et Franck Petitpierre, qui a gagné le concours. C'est donc une nouvelle génération d'architectes qui sortent de l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne). Le jury ne savait pas s'il s'agissait de jeunes ou de personnes plus âgées qui avaient répondu à ce concours. Il leur a fait confiance et cela est extraordinaire.

Tout d'abord, je vais vous citer quelques noms d'architectes invités, parmi les 220 qui ont participé au concours et qui proviennent du monde entier, en tout cas de l'Europe. Il y avait: Patrick Berger de Paris – qui vient de construire pour la FIFA (Fédération internationale de football) les bâtiments de Nyon – Andrea Bruno de Turin, Vittorio Gregori de Milan, Michel Kagan de Paris, un architecte de Vienne, Krisch Sanitch, Yves Lyon de Paris, Karia Kovalski et Michael Swisskoskitch de Gratz, Martinez Lapena de Barcelone, Malo Pelokin et Morozitroa de Montréal, Hotner et Hotner de Vienne, Gunther Peter de Löchach, Anneline Risपाल, Louis Tournou de Paris, ainsi que le bureau repérage de la société d'architecture et Pierre Sauveur, Jean-François Baudin de Liège, architectes von Borest d'Amsterdam, ce qui est considérable. De toutes ces personnes qui ont participé au concours, le jury a désigné les jeunes lauréats que j'ai cités. Je trouve que c'est un très bon choix qui n'était pas facile à faire.

Le jury était également composé de très hautes personnalités. Il y avait entre autres M. Ruffieux, président du jury; Jean-Marie Duret, architecte à Genève; Kurt Aellen, architecte à Berne; le président de la SIA (Société des ingénieurs et architectes) suisse; c'est donc une garantie dans le cadre d'un jury que d'avoir le président de la SIA; Jean-Pierre Bossy, chef du Service d'architecture de la Ville de Genève, Jean-Daniel Condeau, historien que vous connaissez tous, il a surtout été présenté par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville; Louis Cornut, de la Division d'architecture du Canton; Christine Danoviel, architecte-paysagiste à Yersins; Rus Mellior Eldamec à Genève, pédagogue à l'ONU; Karl Vingerhust, architecte de Bâle-Ville; André Langanet, professeur au Département d'anthropologie; Jean-Pierre Laurent de Grenoble; Louis Necker, que nous connaissons tous; Jean-Jacques Oberson de Genève; Luigi Snozzi de Locarno, architecte mondialement connu; Fernando Ramos de Barcelone et Léopold Veuve, architecte issu de l'EPFL.

Je ne vais pas vous donner le nom des experts; certains commissaires les ont vus, ils étaient environ une vingtaine. (*Remarques.*) C'est un hommage que l'on rend à un important travail qui a coûté, je le précise, environ 5 millions de francs

d'études. Les experts étaient donc environ une vingtaine, plus les quinze membres de la commission des travaux qui ont aussi très souvent rempli les fonctions d'experts. Nous nous sommes intéressés à la hauteur des parapets, à la largeur des fenêtres, à la hauteur des marches d'escaliers, nous avons pratiquement tout examiné. Nous n'avons peut-être pas vérifié les boutons des ascenseurs pour savoir s'ils étaient conformes en cas d'incendie ou non, mais nous avons même vérifié les sorties de secours et tout ce qui a trait à la sécurité. Je pense que nous avons été très loin et même peut-être un peu trop loin, mais il n'empêche que ce bâtiment a été disséqué dans le plus profond de ses entrailles. C'est tout à l'honneur de la commission des travaux, mais je souhaite qu'à l'avenir elle fasse un peu plus confiance aux experts, aux spécialistes, aux gens passionnés d'architecture.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner, rapporteur de majorité** (AdG/TP). Monsieur le président, vous me permettez tout d'abord de m'exprimer en tant que rapporteur de majorité et ensuite de dire quelques mots concernant les trois rapports de minorité.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous voici arrivés ce soir à un moment clé de notre législature, celui où nous déciderons si oui ou non notre Ville de Genève se dotera d'un musée d'ethnographie digne de notre cité internationale.

Par la voix de M<sup>me</sup> Ecuillon, présidente de la commission des travaux, vous avez pu comprendre ce qui s'est passé lors de l'élaboration du rapport de majorité. En effet, ce n'est pas le libellé du projet d'arrêté I amendé par la commission figurant aux pages 35 et 36 du présent rapport qui a été voté par la commission, mais bien celui déposé sur votre place aujourd'hui. Je prie ce Conseil de bien vouloir excuser la partie de l'erreur qui m'incombe.

Je souscris aux propos de M<sup>me</sup> la présidente concernant les remerciements adressés à toutes les personnes qui nous ont aidés à mener à bien ces travaux. Mes remerciements vont également aux deux présidents qui se sont succédé, ainsi qu'aux procès-verbalistes pour leur travail, car, pour des raisons indépendantes de ma volonté, je n'ai pu assister à toutes les séances de la commission, notamment les dernières, et leurs notes de séances m'ont été précieuses.

Le Conseil municipal ayant, par le biais de la motion M-79, enjoint la commission des travaux d'étudier les deux variantes, soit la variante N° 1 sortie du concours et celle présentée dans la proposition PR-40 du Conseil administratif, soit la variante N° 2, c'est tout naturellement qu'au fil de ses travaux elle s'est rendue à l'évidence que le petit projet, à savoir la variante N° 2, ne répondait pas aux besoins d'un musée pouvant accueillir les collections de valeur qui s'entassent

tant bien que mal, mais plutôt mal que bien, dans les sous-sol et les greniers de l'actuel musée. Malgré cette constatation, la commission a toujours mis en parallèle les deux variantes avant d'en arriver à ses conclusions.

La commission pense avoir évoqué tous les paramètres liés à la construction de cette œuvre, en exigeant des personnes auditionnées des réponses claires aux questions posées par les commissaires, que ce soit sur l'opportunité de réaliser un tel musée ou sur les questions techniques liées à la construction et à son implantation dans le site.

Si la grande majorité de la commission souhaite que le grand musée voie le jour à l'emplacement prévu, la majorité se divise dès que nous évoquons les modalités du financement. Deux écoles s'affrontent. Ceux qui constituent la majorité d'aujourd'hui estiment que nous devons voter l'ensemble du crédit et que les apports extérieurs viendront en diminution de la somme demandée; ceux qui sont favorables à l'autre possibilité, évoquée dans le rapport de minorité radical, souhaitent que nous votions aujourd'hui 45 millions de francs pour commencer ce musée; selon eux, les apports extérieurs viendront s'y ajouter, ce qui permettrait de continuer la construction et l'aménagement de celui-ci. Je pense que c'est sur ce point que les discussions de ce soir vont s'engager, mais je trouve tout de même dommageable la position figée des radicaux, parce que, si nous n'adhérons pas à leur solution, ces derniers vont voter contre le musée en entrant tout droit dans la logique de ceux qui n'en veulent pas, ce qui toutefois n'est pas leur cas. Vous, les radicaux, me faites penser, toute proportion gardée bien entendu, au Conseil fédéral, qui proclame que la Suisse doit adhérer à l'Europe, mais qui proclame tout aussi fortement qu'il faut voter non le 4 mars prochain.

Que dire des deux autres rapports de minorité? Celui des Indépendants me laisse perplexe. D'un côté, c'est: «Oui, nous sommes pour un musée.» Mais, s'il devait ne coûter que 100 francs, je me demande même ce que vous trouveriez pour le refuser. Si l'on veut faire couler un projet, on refuse l'emplacement, on demande de nouvelles études, et peut-être que nos arrière-petits-enfants pourront admirer les totems dans un emplacement digne de ce nom. Cette position me fait penser à celle que certains ont adoptée par rapport au stade de la Praille, pour s'y opposer, ils proposaient de le construire à Blandonnet. Cela participe de la même démarche et certainement des mêmes personnes.

Quant au rapport de minorité de M. Queloz, il est malheureusement plein d'incohérences. Ainsi, le musée doit se faire «tout de suite», lit-on à la page 75 des rapports PR-40 A/B/C/D. Sur ce point, nous sommes tous d'accord, mais, Monsieur Queloz, vous nous expliquerez comment construire rapidement un musée, en refusant celui qui est proposé et en recommençant les études pour un autre. Concernant vos calculs des coûts de construction, vous vous expliquerez; certains plus qualifiés que moi dans ce domaine vous répondront. Nous trouvons

aussi cette phrase, à la page 75, toujours dans le rapport de M. Queloz, assez incroyable: «La prise en charge, sur le plan économique, serait assurée par les pays exposants.» (*Rires.*) Ah, c'est écrit, je ne l'invente pas. Cela dénote une méconnaissance totale de ce que contient le musée. C'est souvent dans les pays les plus pauvres que nous trouvons les plus grandes richesses culturelles. Quant aux éventuels apports de la Confédération, cités également dans ce rapport, je crois que celle-ci s'est déjà prononcée sur ce sujet; c'était une fin de non-recevoir. Mais je voudrais quand même vous dire une chose. La semaine passée, j'ai suivi les débats du Grand Conseil et entendu M. Kœchlin, libéral de son état, tirer à boulets rouges sur la gauche qui ne veut rien construire dans cette cité. Alors, là, vous, le groupe libéral du Conseil municipal, vous avez un chantier qui va durer environ sept ans, qui va donner du travail aux entreprises genevoises et c'est vous qui votez contre celui-ci. C'est vrai que vous n'êtes pas à une incohérence près.

Je ne sais pas lequel des deux rapports de minorité proposait des conteneurs que nous pourrions entasser au fil des besoins! Quel beau projet pour Genève, cela dénote une inculture gravissime.

Alors, ce soir, le groupe Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) se démarque avec vigueur des rapports de minorité des Indépendants et des libéraux. Notre groupe souhaite ce soir un débat de fond et non pas un débat engagé sur des détails comme la couleur des feuilles des arbres qui seront plantés sur le Mail. Quant aux modalités du financement, nous attendrons les déclarations de M. le maire sur les apports extérieurs et, si une proposition pouvait recueillir une large adhésion, nous y souscririons pour autant qu'elle ne mette pas en danger la réalisation de ce musée auquel nous tenons. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M. Michel Ducret, rapporteur de minorité (R).** Je vous prierai tout d'abord de prendre vos rapports PR-40 A/B/C/D à la page 45 et de bien vouloir barrer, dans le deuxième alinéa du projet d'arrêté I la mention suivante qui n'est pas de ma plume: «(*n.d.l.r.*: à 90 293 000 francs après correction)». Cette mention n'a rien à faire dans ce rapport et ce projet d'arrêté I modifié. (*Corrigé au Mémorial.*)

Ce soir, je ne veux pas revenir sur les considérations qui ont conduit au choix ferme d'un projet conforme au premier prix du concours d'architecture, c'est-à-dire celui que nous avons appelé «le grand musée», par rapport à la proposition que le Conseil administratif, effaré par le montant prévu de ce projet, avait cru bon de nous présenter et qui s'appelait «le petit musée». En fait, le projet gagnant, mais trempé dans un bain de réducteur de tête Jivaro, comme j'ai eu l'occasion de le dire, ne satisfaisait personne, pas plus les utilisateurs que les politiciens. Finalement, la majorité de la commission partageant ce point de vue, elle n'a voulu

travailler que sur ce grand musée, ne serait-ce que pour une raison majeure: seule cette variante est en mesure d'attirer des financements extérieurs et, nous le verrons, cela est d'importance dans ce projet. Si bien que, *de facto*, la motion M-79 devenait quasiment caduque, puisqu'on a très vite compris que ce modèle réduit de musée n'était pas la solution convenable.

Cela fait maintenant des décennies qu'il est question d'un nouveau Musée d'ethnographie à Genève et j'invite ceux qui douteraient de l'utilité de nouveaux locaux d'aller encore visiter, si ce n'est déjà fait, l'actuel Musée d'ethnographie. Il est vrai que maintenant nous sommes à bout touchant avec un projet sérieux, capable de recevoir le programme de ce musée de manière satisfaisante.

Au bout du compte, la question qui se pose est de savoir si nous voulons encore d'un Musée d'ethnographie à Genève, oui ou non. Il est clair que, dans les conditions actuelles, cette institution ne peut continuer à travailler sérieusement, en tout cas, en ce qui concerne la partie muséographique proprement dite, car je ne préjuge pas là de la partie universitaire.

Il est vrai qu'on entend des gens prétendre soutenir un nouveau Musée d'ethnographie depuis de nombreuses décennies; mais chaque proposition, Mesdames et Messieurs, est balayée, parce qu'elle n'est pas ceci, parce qu'elle n'est pas cela; et nous-mêmes avons participé de ce processus en menant le combat contre la variante du chemin de l'Impératrice, je l'admets parfaitement; mais je pense que la solution proposée aujourd'hui est simplement bien meilleure.

Cela étant, nous devons passer au point de vue du financement, et cela est un réel problème. J'aimerais tout d'abord rappeler que notre groupe s'est prononcé en faveur d'un nouveau Musée d'ethnographie à l'emplacement retenu à la place Sturm, sur la base d'une annonce du Conseil administratif, où les travaux devaient se monter pour l'ensemble du bâtiment à 50 millions de francs. Nous en sommes restés à cette idée et, tout comme le Conseil administratif d'ailleurs, nous avons été effaré de voir le montant auquel s'élevait finalement le projet retenu. Je pense d'ailleurs que les autres projets devaient coûter à peu près le même prix, vu l'ampleur du programme du musée.

J'aimerais rappeler que ce programme contient d'une part un aspect muséographique qui est réellement à la charge de la Ville de Genève, mais qu'il y a aussi d'autre part tout un aspect universitaire qui n'est pas négligeable et qui concerne nettement plus le Canton que la Ville. J'aimerais aussi rappeler, encore une fois, que le nouveau Musée d'ethnographie est d'un intérêt cantonal, qu'il dépasse largement le seul intérêt de la Ville de Genève en tant que telle et que la Ville ne représente après tout que la moitié des habitants de ce canton, si bien que, lorsque le Conseil administratif est venu avec des propositions de financement extérieur, dont une part non négligeable apportée par l'Association des communes

genevoises ainsi que par le Canton, nous avons immédiatement pensé que c'était la bonne direction à suivre. Cela d'autant plus que des fonds sont arrivés d'autres sources, ce qui est particulièrement encourageant dans la vision d'une institution qui dépasse les intérêts de la seule Ville de Genève. En ce sens-là, d'ores et déjà, nous pensons que la motion socialiste M-78 visant à créer une fondation pour intéresser les gens disposés à mettre de l'argent dans l'institution est une bonne proposition. Simplement, nous avons fait part tout à l'heure de notre doute de voter une fondation pour quelque chose que nous n'avons pas voté et qui n'existe donc pas encore.

Il restait donc à régler le problème des finances proprement dites. Comment faire pour respecter – ou pour obliger le Conseil administratif à respecter – l'engagement de 50 millions de francs de construction à charge de la Ville de Genève et, d'autre part, pour construire un musée dont le prix tout compris, je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, se monte à près de 103 millions de francs avec les crédits d'étude que nous avons déjà votés et qui représentent 4 588 000 francs? C'est évidemment une gageure.

Nous avons lu attentivement la proposition faite par le conseiller administratif Vaissade devant la commission et qui nous propose une dépense de 65 millions de francs pour le musée proprement dit, auquel il faut additionner les trottoirs, les aménagements extérieurs, l'ameublement, le dépôt de voirie, obligatoire, bien entendu, dans cette opération, ce qui fait une dépense à la charge de la Ville de Genève de 77 255 000 francs. Dans cette proposition, il est prévu que, pour l'arrêté I, c'est-à-dire pour le bâtiment du musée, au cas où les apports extérieurs mentionnés dépasseraient la somme de 25 millions que nous avons déjà retenus, le montant supplémentaire viendrait alléger d'autant le crédit. Nous pensons, Mesdames et Messieurs, que c'est une illusion.

En effet, lorsque vous aurez voté les crédits pour une institution, vous ne trouverez plus d'apports extérieurs supplémentaires. Quelle que soit la cause, Mesdames, Messieurs, qu'elle soit humanitaire, qu'elle soit pour un musée, pour une institution culturelle, si vous annoncez que vous avez trouvé l'argent pour réaliser ce que vous désirez faire, comment pouvez-vous croire que vous allez encore trouver des financements extérieurs et comment même seriez-vous stimulés à aller chercher de l'argent à l'extérieur? Je comprends qu'un magistrat n'a pas que cela à faire, et nous ne verrons donc pas d'autres apports extérieurs. Je crois que, là, le Conseil administratif se berce d'illusions et tente d'en faire de même avec nous. Voilà la raison pour laquelle le groupe radical a fait une autre proposition de financement.

Nous avons dit que nous voterions 50 millions de francs pour l'ensemble des bâtiments, donc la le musée et la voirie. Nous avons refait l'addition et, au bout du compte, il reste à trouver un financement de 11 millions. Néanmoins, il faut

quand même arriver au même total. Comment faire? Nous ne pouvons pas voter, Mesdames et Messieurs, ce soir, en toute connaissance de cause, un projet pour lequel il manque 11 millions, d'où la proposition du groupe radical de faire une réalisation par étape. Alors, certains s'en sont offusqués, pensant qu'on allait faire un demi-musée, que l'autre moitié du terrain allait rester en jachère, qu'on allait y planter quelques arbres, réaliser une promenade et qu'il ne se ferait rien.

Non, Mesdames et Messieurs, nous avons pensé à cet aspect du problème. Le groupe radical, s'il vous parle d'étapes, vous parle d'étapes différentes. Il dit de construire la «boîte», c'est-à-dire l'ensemble de l'enveloppe extérieure, avec le bâtiment administratif, puis de faire tous les aménagements extérieurs; j'aimerais d'ailleurs rappeler à ce sujet que nous avons admis, en plus de la dépense de 50 millions, toutes les autres dépenses, les aménagements extérieurs, les trottoirs, etc., en sus, tenant compte du fait que la conjoncture s'améliorait et qu'on pouvait donc dépenser dès lors un peu plus de 50 millions de francs.

Revenons aux étapes. Nous réalisons donc la boîte, entière, parce que si vous voulez trouver de l'argent à l'extérieur, si vous voulez susciter la demande, il n'y a rien de tel que d'avoir des salles vides, des espaces vides à remplir. En outre, vous évitez ainsi le risque de vous trouver avec un musée dont la construction s'arrête à mi-chemin et qui serait quelque chose de non terminé.

En réalité, ce que nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, n'est pas une étape de construction, c'est bien une étape de financement. En effet, sur un chantier qui va s'étendre sur sept ou huit ans, il est inutile de vous dire qu'on a parfaitement le temps de trouver l'argent manquant. Simplement nous n'avons pas le droit de voter pour un musée pour lequel les fonds disponibles sont inférieurs aux fonds nécessaires; et c'est finalement la raison de cette étape de financement que nous vous proposons.

Mesdames et Messieurs, j'invite sérieusement ce soir l'ensemble de ce Conseil à se rallier à notre proposition, cela pour être clairs, pour montrer que nous travaillons avec l'argent que nous avons. La proposition du Conseil administratif contenue dans le rapport de majorité ne nous convient pas. D'abord, parce qu'elle représente une dépense un peu élevée pour la Ville par rapport à ce que nous pensions, par rapport à la répartition que nous devrions avoir en regard des autres collectivités genevoises, mais également parce que nous ne croyons simplement pas que des apports extérieurs supplémentaires viendront encore si nous acceptons la proposition telle qu'elle est ressortie de la majorité de la commission des travaux. D'ailleurs, c'est le Conseil administratif lui-même qui déclare qu'il va encore aller chercher de l'argent. Alors, soyons cohérents et tenons compte de cela dans notre vote même.

J'aimerais encore relever que, tout à l'heure, le rapporteur de majorité a pré-jugé des éventuels votes radicaux si notre proposition n'était pas acceptée.

M<sup>me</sup> Johner est sans doute dotée d'un don de double vue. En ce qui me concerne, je ne serais pas capable de m'avancer aussi loin qu'elle quant au résultat. Je vous remercie de votre attention.

**M<sup>me</sup> Evelyne Strubin, rapporteur de minorité (AdG/I).** Le temps, le temps qui passe, les jours qui s'ajoutent les uns aux autres, voilà la cause principale qui fait que le projet qui sort de commission ne peut être accepté par les Indépendants de l'Alliance de gauche. En effet, l'historique du dossier, qui remonte aux années 80, la Société des amis du Musée d'ethnographie qui craint que, le temps passant, l'intérêt des éventuels donateurs s'émousse, la presse qui, dès le début du traitement de ce sujet par la commission des travaux, s'est posé la question de savoir quand la réponse du Conseil administratif arriverait, les projets qui, au fil des séances plénières, s'ajoutent aux objets en suspens devant la commission des travaux, toutes ces pressions liées aux jours qui s'écoulent ont conduit ladite commission à travailler dans une urgence qui n'était pas adaptée à un tel débat.

A cause de ce facteur temps, les conservateurs du musée actuel, qui attendent le futur bâtiment depuis des années et ont peur de ne jamais le voir se réaliser, sont prêts à accepter n'importe quel projet, parce que, sinon, ils ont peur de ne pas le voir se réaliser avant trente ans. A cause de ce facteur temps également, la majorité de la commission a d'emblée pris la décision statique de ne pas remettre en cause le lieu proposé, parce que, sinon, on n'a pas fini, on en a pour des années, etc. Elle a également considéré qu'il n'était pas judicieux de demander trop de modifications sur le projet en lui-même, par respect pour le jury du concours et parce que, pour obtenir de nouvelles extrapolations des architectes, il aurait fallu encore du temps. Cette décision n'arrangeait pas les affaires des Indépendants de l'Alliance de gauche qui, justement, avaient des observations à faire concernant le lieu et la conception architecturale du futur musée. A partir de là, que pouvions-nous faire, à part écouter les débats et voir venir?

Arrive à présent le moment où nous pouvons nous permettre de faire part de ces observations par le biais du rapport de minorité que nous avons déposé. Quelles sont-elles en résumé?

Tout d'abord, elles concernent le lieu. Il est, selon nous, inadmissible de construire un tel musée à la place Sturm, d'une part, parce qu'il ne pourra plus être agrandi dans l'avenir. En effet, le concept architectural ne s'y prête pas. La dalle de verre qui fera office de toit ne permettra pas, plus tard de construire un étage sur celle-ci. D'autre part, le lieu choisi ne permettra aucun agrandissement latéral. Or, ce musée est fait pour durer cent ans. Les conservateurs du musée nous ont dit en commission que tous les objets en stock actuellement pourrait tenir dans le nouveau musée, mais pas plus. Alors, on m'objectera que ceux-ci ont aussi

affirmé que leur souhait n'est pas de tout exposer mais de créer des expositions temporaires d'environ trois ans et de faire ainsi tourner les objets. Très bien, mais cela n'empêche pas que ceux-ci vont continuer à rentrer, ce qui fait que, dans l'avenir, soit les salles d'expositions, soit les dépôts vont être saturés assez rapidement, ce qui empêchera d'amasser davantage. Croit-on vraiment que les Genevois vont se déplacer dans ce musée pour voir les mêmes objets sur plusieurs générations?

D'autre part, il est pour nous inadmissible de dévaster complètement la place Sturm en la désherborisant et en la désarborisant totalement. De plus, la commission n'a pris aucun renseignement géologique, ce qui fait que l'on n'est pas sûr de ne pas trouver, par exemple, de l'eau sous la butte, en effectuant l'excavation liée au musée. Enfin, pour compléter l'aspect écologique, nous dirons qu'il ne nous semble pas judicieux que le tracé du futur bâtiment administratif déborde complètement sur la route et le triangle Emile-Guyénot, obligeant ainsi les TPG à revoir toutes les liaisons de bus pour les lignes 8, 6 et 1. L'Alliance de gauche avait d'ailleurs fait paraître un communiqué de presse à ce sujet, enjoignant de rester dans le périmètre existant des pavillons scolaires, mais le goût de la démesure l'a emporté.

Il n'est, d'autre part, pas cohérent de réaliser le parking de Sous-Moulin destiné à réduire le trafic très important dans la zone route de Malagnou, rue Ferdinand-Hodler, boulevard des Tranchées et ensuite de construire dans ce même secteur un bâtiment public à même de ramener dans le trafic existant 2000 véhicules supplémentaires par jour et 10 à 15 cars de tourisme, sans compter durant sept ans les camions qui vont déblayer la terre. Nous constatons, par ailleurs, qu'aucune étude écotoxicologique n'a été menée afin d'évaluer le surcroît de pollution qu'engendreront ces nouveaux véhicules. Enfin, la commission a voté sans connaître le plan de circulation abouti, nous n'avons pas même eu l'assurance qu'il y aura une piste cyclable en site propre.

Pour ce qui est de la promenade des musées, nous considérons qu'elle existe déjà, si on veut bien se donner la peine de la mettre en valeur. De plus, est-il vraiment bien pensé de regrouper tous les musées dans le même secteur, obligeant les touristes à revenir chaque jour dans la même zone, ce qui ne leur permettra pas d'avoir un aperçu de toutes les beautés de notre ville? Ne vaut-il pas mieux justement les disperser un peu, afin de faire en sorte que les touristes puissent réellement visiter la ville en même temps qu'ils se rendent dans les musées? Il nous semble que ce regroupement de plusieurs musées risque d'atteindre le but contraire de celui qui est recherché, c'est-à-dire que les visiteurs suivront la promenade des musées, mais, pour la balade, ils passeront devant les bâtiments sans les visiter. Enfin, pour en finir avec le lieu, nous nous demandons si un musée qui doit, selon les conservateurs, être visité par de nombreux touristes internationaux,

être incitatif et innovateur est bien situé dans ce lieu-là. Nous avons peur que, coincé sans ce petit périmètre, tout en haut de sa butte, tout au fond de son trou, caché par les nouveaux arbres qu'il faudra planter, cela soit plutôt le musée de la Belle au bois dormant et qu'il pourra dormir en paix pendant cent ans, faute de visiteurs.

Maintenant, en ce qui concerne le concept architectural, nous contestons la hauteur et l'apparence du bâtiment administratif qui, du haut de ses 14 m, dérangera ostensiblement par rapport aux immeubles alentour et ne cadrera pas du tout avec ces derniers qui sont du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il conviendrait plutôt, selon nous, de terminer la délimitation de la haute ville avec une construction qui reste dans le style avoisinant ou, à tout le moins, qui ne contraste pas autant avec les constructions existantes. Le style de ce bâtiment est trop agressif et moderne pour être situé à cet endroit-là.

Il faut également noter que ce bâtiment comprend des émanations de l'ethnographie qu'il serait, selon nous, possible d'établir dans un autre complexe, car elles ne sont pas directement liées à l'exposition même des objets ce sont des salles d'ethnomusicologie, un étage pour le département d'anthropologie de l'Université, une brasserie ethnographique, etc.

D'autre part, l'enfouissement total des surfaces d'exposition à l'intérieur de la butte ne nous satisfait pas. Un musée ouvert sur le monde ne peut lui-même être complètement caché à 7 m de profondeur. Il faut rappeler que, sous l'espace d'exposition, il y aura les dépôts où les employés travailleront. Or, quand on connaît les produits qu'il faut utiliser pour rénover ou entretenir le bois: essence de térébenthine, alcool à brûler, etc., on sait qu'il est bon de pouvoir ouvrir une fenêtre. La Ville serait vraiment un mauvais employeur de laisser son personnel travailler dans de telles conditions.

Nous estimons que la répartition des salles-coffrets, à l'intérieur de l'espace d'exposition, a été mal pensée. On a trop voulu encaser, ce qui a abouti à ne laisser à certains endroits que 1,20 m de passage dans les couloirs latéraux, ce qui est trop peu pour ce musée. S'il est complètement enfoui, il faut au moins qu'à l'intérieur il soit spacieux. On a par ailleurs complètement oublié de rendre ce musée accessible pour les handicapés. On a également pris le parti de ne pas être didactique, mais d'exposer les objets dans des écrans de luxe. On m'objectera qu'il y aura la médiathèque et des salles de cours, mais quel touriste aura le temps de s'y rendre? On consacre en moyenne deux heures à la visite d'un musée, alors il vaut mieux que l'on puisse ressortir des salles d'exposition avec un savoir supplémentaire. Enfin et pour en finir avec cet aspect, nous réitérons nos recommandations quant à la sécurité en cas d'incendie. Si ce musée se fait, il faudra réellement être vigilant à cet égard.

Maintenant, retrouvons notre concept du temps qui passe et voyons ce que cela donne au niveau des finances. Le projet à 102 789 000 francs a été budgété en 1999, or les coûts à la construction ont explosé depuis lors. M. Ducret, notre collègue de commission, nous a annoncé une hausse de 15% d'ici fin 2000. Le projet est également budgété à plus ou moins 10%. Enfin, les travaux dureront sept ans. On peut donc dire, sans vouloir gonfler les chiffres, qu'on peut s'attendre à une facture totale d'au moins 130 millions de francs. Cela aboutira à 30 millions pour les donateurs et 100 millions pour la Ville. De ces 100 millions, on peut déduire les 4 588 000 francs de crédits déjà votés, soit 95 412 000 francs pour la Ville. Cela, selon les Indépendants de l'Alliance de gauche est beaucoup trop cher, surtout quand on constate que l'on n'obtiendra au final que 2706 m<sup>2</sup> de surface d'exposition supplémentaire, sur un total de 15 000 m<sup>2</sup>. Je vous signale que, de mémoire de député, c'est, au niveau du Canton comme au niveau de la Ville, le projet le plus cher depuis 1993.

Il faut tout de même se rappeler qu'il y a deux mois la Ville a refusé d'octroyer 50 francs supplémentaires par mois aux bénéficiaires des prestations municipales. Mon propos ici n'est pas de montrer du doigt ceux qui n'ont pas voulu voter cette augmentation, mais de replacer l'église au milieu du village. Dans cette ville, certaines personnes âgées n'ont que 20 francs par jour pour manger. Je croise régulièrement aux abords de la Migros une vieille dame qui fouille dans les poubelles et emporte des restes de sandwiches chez elle. Je la croise également à l'intérieur dudit établissement, ce qui prouve que de temps en temps elle a de quoi s'acheter elle-même sa nourriture, mais visiblement pas assez. La manière dont nous traitons nos vieux n'est pas un exemple, et maintenant on voudrait demander à ces mêmes personnes de financer par leurs impôts un musée grandiose de 99 millions de francs, mais de qui se moque-t-on? Les Indépendants de l'Alliance de gauche disent non de toute leur force à cette dépense exorbitante, car ils souhaitent pouvoir continuer à regarder les personnes âgées droit dans les yeux. D'ailleurs, j'aimerais vous signaler que depuis que mon nom a paru dans la presse comme rapporteur de minorité, je reçois tous les jours des appels de personnes âgées qui m'encouragent à poursuivre dans cette voie.

Nous rappelons également que la Ville a la mémoire courte. On sort à peine des chiffres rouges qui ont conduit notamment au gel des mécanismes salariaux des fonctionnaires, pour se lancer, sans avoir pris leçon du passé, dans de folles dépenses. Cela n'est pas sérieux, il faut garder un principe de proportionnalité entre ce qui est fait notamment pour les personnes âgées et ce qui est fait pour la culture. D'autre part, dans le domaine de la culture lui-même, il faut également garder ce même principe de proportionnalité; la culture ce n'est pas seulement l'ethnographie, il y a le théâtre, les spectacles, la peinture, etc. Que pourra-t-on encore faire pour la culture une fois que l'on aura fait le musée? L'Alliance de gauche souhaite pouvoir mettre la culture à la portée de tous, offrir de temps en

temps une place de spectacle gratuite à une personne allocataire de l'Office cantonal des personnes âgées ou à un chômeur, cela nous comblerait, mais nous semble bien compromis si l'on réalise ce musée-là.

Maintenant, pour en finir avec notre concept du temps, nous aimerions dire que nous ne repoussons pas ce projet pour l'enterrer définitivement. Cela ne nous plaît pas, à nous non plus, de savoir que des objets risquent de s'abîmer, car ils sont stockés dans des entrepôts qui ne sont pas conformes aux normes, mais nous estimons qu'il est tout à fait possible de demander au Conseil administratif de réaliser un autre projet rapidement afin de ne pas laisser le dossier du nouveau Musée d'ethnographie sombrer dans les oubliettes. Nous serions heureux de voir celui-ci se réaliser, mais, de grâce, pour toutes les raisons évoquées, nous vous recommandons de ne pas voter ce soir pour le musée proposé par le rapport de majorité sur la proposition PR-40, et donc de dire non. Nous vous remercions de savoir raison garder.

**M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L).** Je n'ai pas l'intention de développer maintenant le contenu de mon rapport, je le ferai dans le premier débat, parce que celui-ci ne reflète pas seulement ma position, mais celle de l'ensemble de mon groupe.

Suite aux propos tenus par M<sup>me</sup> Johner et à la lecture de son rapport de majorité, permettez-moi de vous dire quand même que j'ai été très étonné, parce que je n'ai pas le sentiment que les six premières pages, en tout cas, ont été rédigées par le même auteur que la suite du rapport. (*Brouhaha.*) Cela explique peut-être qu'il y a eu certains problèmes; bref, c'est un détail, dirons-nous.

Quand nous disons qu'il faut faire un musée tout de suite, nous n'entendons pas la même chose que vous, Madame Johner. Nous n'avons pas la même notion du temps que vous, Madame. Lorsque l'on parle d'un musée depuis 1971, je crois qu'en réalité c'est à ce moment-là qu'on a commencé d'acheter des terrains; lorsque l'on dit vouloir un nouveau Musée d'ethnographie – ce qui est le cas du groupe libéral – on veut un beau projet, un beau musée. Vous avez dit une chose qui est vraie, ce soir, vous avez dit que l'on veut un musée digne de Genève. Eh bien, Madame, c'est exactement cela que nous voulons. Vous transmettez à M<sup>me</sup> Johner, Monsieur le président, que le groupe libéral veut justement – et c'est cela le problème – un musée dont Genève sera fière, mais ce n'est pas celui que propose le rapport de majorité, malheureusement.

Quand on vient dire – parce qu'on déforme – qu'il faudra trois ans pour avoir un nouveau projet, Madame Johner, pas de problème, on peut encore attendre trois ans. Il faudra bien attendre sept ans pour construire le musée que vous proposez.

Quand vous déclarez qu'il apparaît dans mon rapport que nous, libéraux, avons l'intention de demander aux pays exposants de financer le musée, vous ne dites pas toute la vérité. Il est dit dans cette partie de mon rapport qu'il ne faut pas simplement parler de l'ethnographie, mais qu'on peut prolonger et faire une synergie pour ne pas donner uniquement l'image du passé, mais offrir une vitrine qui montre aussi comment on vit par exemple dans des pays comme la Malaisie. Il ne s'agit pas simplement de montrer l'histoire au travers des objets anciens connus de nos grands-mères ou de nos arrière-grands-parents, mais de donner une image de ce qui se fait actuellement, et Genève à la vocation de faire cela encore plus que d'autres villes.

Quand le groupe radical dit qu'il faut commencer les travaux et que ce sera plus facile par la suite de trouver le financement complémentaire, je ne peux m'empêcher de penser à l'Expo.02. C'est de l'utopie. En procédant ainsi, vous pouvez être certains que le jour où il faudra terminer ce chef-d'œuvre – si c'en était un – nous serons saisis de crédits complémentaires. Voilà l'essentiel de ce que je voulais dire.

Maintenant, je voudrais tout de même rappeler au groupe radical, qui s'était opposé à la construction d'un musée d'ethnographie au chemin de l'Impératrice, sous prétexte d'en faire un au Palais Wilson – d'ailleurs personne n'était d'accord de dépenser 70 millions pour le projet du musée au Palais Wilson – que le projet concernant le chemin de l'Impératrice était devisé, dans un premier temps – et ce n'est pas si vieux, cela remonte à 1983 – à 40 millions de francs. Aujourd'hui, ce qui nous intéresse, ce n'est pas seulement le crédit qui nous est demandé ce soir, mais le montant total de la facture finale, parce que, s'il est vrai que, dans les programmes politiques, tout le monde a dit qu'il était pour la construction d'un nouveau musée d'ethnographie, il a également été dit qu'on ne mettrait pas plus de 40 ou 50 millions de francs. Par conséquent, de procéder de la manière que vous suggérez, cela veut dire que la Ville n'aura plus que les yeux pour pleurer et devra passer à la caisse pour des crédits complémentaires.

Demain, j'aurai sans doute l'occasion de vous rappeler toute l'histoire de la place Sturm, parce que j'ai relu le Mémorial sur le Musée d'histoire naturelle et sur le Musée d'ethnographie depuis 1910. (*Remarques.*) Je me permets juste de vous signaler qu'en 1910 ou en 1912, pour le projet qui avait été présenté, l'apport de l'Etat était de 25% – il est vrai que ce projet avait été refusé par le peuple dans un référendum – alors qu'aujourd'hui l'Etat nous fait une aumône de 10 millions de francs, et, encore, s'il nous les donne.

Au sujet du rapport de minorité des Indépendants de l'Alliance de gauche, eh bien, voyez-vous, une fois n'est pas coutume, nous partageons bon nombre de points soulevés par M<sup>me</sup> Strubin.

Demain, lors du premier débat, le groupe libéral vous donnera sa position. Je vous remercie de votre attention.

**M. Gérard Deshusses, rapporteur (S).** En tant que rapporteur sur la motion M-78 concernant la création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie, je vais me contenter de parler de façon beaucoup plus terre à terre de mon propre rapport pour le corriger quelque peu. Dans la mesure où, après une lecture plus attentive, je me suis rendu compte que je l'avais écrit un peu à la va-vite dans la chaleur des débats du mois de décembre, il est nécessaire de reprendre, à la page 7 de mon rapport, le point V, qui a été un peu expéditif.

Vous l'aurez certainement compris d'ailleurs, mais je préfère, pour que les choses soient faites de façon totalement formelle, vous proposer une rédaction un peu différente, sans pour autant aller jusqu'à un amendement quelconque.

J'aimerais que ce titre soit compris dans le sens non pas simplement du vote d'une commission, mais des conclusions et du vote de la commission.

La phrase que j'ai omise de mentionner est la suivante: «La commission des travaux, au terme de son étude, vous invite à accepter la motion N° 78 par 11 oui et 3 abstentions.»

Je vous remercie de bien vouloir compléter le rapport par cette phrase qui aurait dû être mentionnée et qui ne l'était pas.

**M. Roberto Brogini, rapporteur (Ve).** Comme vous avez pu le constater à la lecture de mon rapport sur la motion M-79, qui est très court, cette motion demandait l'étude des deux variantes de construction du Musée d'ethnographie.

Après en avoir discuté avec les motionnaires et, comme vous l'a dit M<sup>me</sup> la présidente de la commission des travaux ainsi que les différents rapporteurs qui m'ont précédé, cette motion doit être déclarée caduque et sans objet. Je vous remercie de votre attention.

**Le président.** Je vous remercie. Effectivement, c'est ce que prévoyait aussi le bureau, mais il est d'abord resté réservé quant à la caducité de la motion M-79. Votre intervention ainsi que l'accord des auteurs concernant cette caducité font que celle-ci est évidente.

Nous passons maintenant, après la prise de parole de tous les rapporteurs, au premier débat. Je donne la parole à M. Breguet.

*Premier débat*

**M. Georges Breguet** (Ve). Ce soir l'avenir du projet du nouveau Musée d'ethnographie se joue devant notre Conseil. Ce beau projet a été longuement étudié par la commission des travaux et c'est maintenant notre tour d'analyser les différents rapports qui nous ont été soumis.

Premièrement, je tiens à remercier M<sup>me</sup> Liliane Johner pour son important travail. Son rapport de majorité est complet, bien construit et ses conclusions sont les nôtres. Il faut absolument construire le nouveau musée à la place Sturm. Nous sommes tous d'accord pour une gestion rigoureuse des deniers publics, mais cela ne doit pas nous conduire à une approche tatillonne pour juger de l'importance politique d'un grand projet socioculturel dont notre ville a besoin et qui fera d'elle une cité en phase avec son époque, celle de la pluriculturalité. Ce phénomène, nous ne l'avons peut-être pas choisi, mais il imprègne tellement notre vie que des collégiens avec qui je discutais récemment m'ont dit qu'à leur avis le mot qui résumait le mieux leur vécu et leur génération était le mot «mélange». A nous de donner à notre cité une institution muséale qui sera le miroir de la mosaïque genevoise et qui nous permettra de mieux analyser d'où vient cette diversité, quelles sont ses origines historiques et sa problématique.

J'aimerais maintenant remercier les rapporteurs de minorité. Tout d'abord, M. Michel Ducret, dont les remarques et les propositions financières participent à ce que l'on pourrait qualifier de critiques constructives sur lesquelles nous finirons, je l'espère, par trouver un compromis acceptable, afin qu'une large majorité de ce Conseil approuve ce grand projet, car je vous le dis, si la construction du nouveau Musée d'ethnographie est seulement un problème d'argent, alors il se fera, car, comme le disent les Ecritures: «Qui cherche trouve», et, «On ouvre la porte à celui qui frappe.» Un proverbe qu'a très bien compris la Fondation pour un nouveau Musée d'ethnographie, et les bonnes nouvelles qui nous seront sans doute annoncées ce soir ou demain en seront l'éclatante démonstration. Nous, les Verts, prenons très au sérieux le problème du financement, mais il faut aussi reconnaître que notre Ville dispose de certains moyens, même si l'importance de ce projet nécessite des apports extérieurs que nous avons toujours souhaités et qui sont maintenant au rendez-vous.

Je me pencherai maintenant sur les deux autres rapports de minorité, ceux de M<sup>me</sup> Evelyne Strubin et de M. Georges Queloz, que je remercie aussi pour leurs critiques, souvent stimulantes et, parfois, je dois le dire, carrément surréalistes. Pour eux, ce n'est pas seulement le financement du nouveau musée qui pose un problème, mais son emplacement, son concept muséographique, son architecture. En résumé, pour ces deux rapporteurs, tout est mauvais dans ce projet, qui devrait être abandonné le plus rapidement possible. C'est donc surtout par rapport à ces points de vue définitifs et à courte vue que s'articulera la suite de mon intervention.

Si nous voulons comprendre le débat de ce soir, il est nécessaire de refaire un peu l'histoire du Musée. Notre ville s'est toujours distinguée et cela depuis plusieurs siècles par sa curiosité intellectuelle et son ouverture au monde. Au début de ce siècle, un savant à l'énergie et au sens civique exceptionnel, le professeur Eugène Pittard, fonde en 1901 le Musée d'ethnographie à la villa Plantamour dans le parc Mon-Repos, en regroupant d'anciennes collections, puis, en 1941, c'est le transfert dans l'école du boulevard Carl-Vogt. Au vu du développement des collections, il y a plus de 60 000 objets; le musée se trouvera très vite à l'étroit dans un bâtiment inadapté. La Ville a essayé à plusieurs reprises de trouver un nouvel emplacement, citons pour mémoire le chemin de l'Impératrice et le Palais Wilson. Finalement, le choix s'est porté sur la parcelle de Sturm, un choix excellent qui a été souvent soutenu par un vote d'une large majorité de notre Conseil.

Les rapporteurs de minorités s'en prennent au concept de la promenade des musées qu'ils considèrent comme inutile, c'est pourquoi je me permets de leur poser la question suivante. Pourquoi y-a-t-il à Berlin la Museumsinsel qui fait la fierté de la capitale réunifiée? Savez-vous que Vienne va bientôt inaugurer son Museum Quartier; qu'il existe déjà à Francfort? Quant à la capitale des Etats-Unis, Washington, elle a, elle aussi, une concentration d'institutions sur son célèbre môle. Bien entendu, ces importantes considérations urbanistiques n'interpellent pas nos adversaires; quand ils ont visité un musée, cela leur suffit; se contenteraient-ils aussi d'un seul livre?

Je le répète encore, le choix d'un emplacement qui se trouve être entre le Muséum d'histoire naturelle et le Musée d'art et d'histoire est une chance exceptionnelle. Les futurs visiteurs seront encouragés à faire le déplacement vers l'Esplanade des mondes. C'est un atout pour fidéliser un public local et international qui est de plus en plus nombreux à fréquenter les musées, un phénomène culturel qui se remarque dans toute l'Europe et qui ne fera que s'accroître au cours de ce nouveau siècle. Si le futur musée veut pouvoir être aussi un centre de compétences et stimuler la recherche scientifique, il se devra d'être ouvert au monde académique, c'est pourquoi la présence du Département d'anthropologie de l'Université est importante. Il s'agira d'encourager les interactions entre les chercheurs, les conservateurs et le public.

Si le projet muséographique proposé ne plaît guère aux opposants, que proposent-ils à sa place? Les contre-exemples cités comme modèles sont, d'une part, le Musée gruérien de Bulle et, d'autre part, le Futuroscope de Poitiers. Ce sont deux institutions intéressantes et sympathiques, mais qui n'ont pas grand-chose à voir avec le projet que nous défendons.

L'Esplanade des mondes ne sera pas un Musée d'ethnographie régional, comme à Bulle, car il devra montrer le visage multiplié des cinq continents de notre monde. Pourquoi une telle ambition? Tout simplement parce que la

mémoire collective des habitants de notre ville est déjà une mémoire universelle. Si les Genevois n'ont pas tous des origines hors de notre cité, nous sommes tous en contact quotidien avec le reste du monde, que ce soit dans le cadre de rapports commerciaux, culturels, scientifiques, politiques, ludiques, amicaux et même amoureux, preuve en est le nombre important de mariages mixtes.

Quant au Futuroscope, ce n'est pas vraiment un musée, mais une présentation très réussie de techniques virtuelles de pointe. L'effet est impressionnant et son succès populaire est mérité, mais je ne suis pas certain que cela soit la réalisation que nous recherchons pour notre ville, car il ne s'agit pas de faire du spectacle, si réussi soit-il, mais un musée, et un musée doit apporter ce qu'il est le seul à pouvoir donner, l'accès à l'objet. Or, actuellement, les immenses ressources des collections ont été confisquées, car elles ne sont pas accessibles ni au regard ni à l'étude ni par la documentation.

S'il est vrai que les conditions d'acquisition de ces objets ont souvent été le reflet d'un échange inégal, c'est maintenant l'honneur de notre cité que de les protéger à long terme. Nous devons les mettre en valeur, car c'est un patrimoine commun, en les rassemblant en un seul lieu. Bien sûr, la grande majorité des objets sera stockée dans des réserves et non exposée, mais c'est une situation commune à tous les musées du monde. Pensez-vous qu'il soit possible d'exposer le million d'objets du Musée d'art et d'histoire?

Dans les conditions actuelles, ce patrimoine dont nous avons la garde, se détériore régulièrement, alors que dans le nouveau musée sa pérennité sera garantie par d'excellentes conditions d'entreposage. Ces dépôts internes sont un rêve pour tout conservateur et permettront une rotation des objets facile et peu coûteuse pour monter de nouvelles expositions.

A propos de ces objets, savez-vous qu'ils proviennent pour la plupart de plus de 1000 donateurs où l'on retrouve les noms de presque toutes les familles genevoises et de tous les milieux sociaux, ainsi, bien sûr, que ceux de nombreux confédérés et étrangers, habitants et amis de notre ville. Il est vrai qu'une des tâches les plus difficiles de la muséographie moderne est de faire vivre les objets, car, derrière eux, il y a des hommes et des sociétés. Les reconstitutions virtuelles ne remplacent pas et ne remplaceront jamais les objets, elles peuvent les compléter, ce sont des techniques indispensables, elles auront leur place dans le futur musée, mais elles se doivent d'être au service des objets réels. Il est pourtant vrai qu'il ne suffit pas de faire admirer la valeur esthétique d'un objet pour faire un musée, on se doit également de faire comprendre son histoire, son usage social et surtout la société dont il est issu par des informations et des activités annexes, un défi muséographique déjà bien avancé et qui sera amplifié à l'avenir.

Passons maintenant à une analyse plus politique. Remercions tout d'abord notre magistrat et le Conseil administratif d'avoir porté ce projet à son terme. Rappelons ensuite qu'il y a une majorité politique qui l'appuie et que nous, les Verts, sommes très fiers de le défendre. C'est un projet qui figure dans notre programme depuis plusieurs législatures. Nous sommes très conscients qu'il est important que d'autres groupes puissent nous rejoindre pour tendre vers une majorité encore plus importante, car il s'agit d'un projet rassembleur, fait pour l'ensemble de la population et c'est pourquoi nous saluons la position des radicaux. Nous ne pouvons par contre que regretter la position publique des démocrates-chrétiens, qui semblent n'avoir rien compris à ce projet. (*Rires.*)

(*La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.*)

**Le président.** Monsieur Breguet, je suis désolé, je suis obligé de vous rappeler que vous avez dépassé votre temps de parole, je vous demande de bien vouloir conclure.

*M. Georges Breguet.* Je vous remercie. La position des libéraux me laisse songeur, car il faut savoir que de nombreuses personnalités amies du musée sont proches de leur sensibilité. Ils forment ce que l'on appelait autrefois les humanistes de ce parti. Que reste-t-il de cette tendance libérale dans notre Conseil? Un groupe néo-libéral qui s'est débarrassé de l'humanisme et ne songe qu'au profit. (*Sifflets.*) C'est dommage, car, en appuyant ce projet, ils auraient eu la possibilité de rendre un hommage mérité à leurs anciens.

Quant à l'opposition marginale des Indépendants, elle tient plus d'une incompréhension face à un projet complexe, et son argumentation flirte avec une pensée populiste que par ailleurs ce groupe prétend combattre.

En résumé, je suis persuadé qu'il s'agit d'un bon projet dont le coût est parfaitement supportable en regard du supplément d'âme qu'il apportera à notre cité. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. M. le deuxième vice-président, Guy Dossan, a pris note des noms des personnes qui se sont inscrites. Nous ne pouvons nous engager à donner la parole à toutes ces personnes ce soir. Toutefois, avant de clore cette séance, je pense que nous pouvons encore la donner à M. François.

**M. Jacques François** (AdG/S). Je m'exprimerai au nom du groupe Alliance de gauche (SolidaritéS).

Nous avons entendu ce soir beaucoup de phrases du type: «Je suis pour un Musée d'ethnographie, mais...», ce qui ressemble furieusement à une phrase comme: «Je suis d'accord avec vous, mais...», ce qui en général signifie justement qu'on n'est pas d'accord avec vous. J'ai donc quelques doutes sur l'intérêt que certains portent à l'ethnographie, cela malgré leurs déclarations, et j'aimerais en ce qui me concerne rappeler la nécessité du projet de musée du rapport de majorité.

Peut-être faut-il balayer pour commencer quelques idées toutes faites. Ce nouveau musée n'est pas un jouet pour intello, comme il n'est pas non plus une simple vitrine où seraient exposés quelques objets fabuleux en provenance de pays lointains et destinés à quelques initiés.

Un Musée d'ethnographie c'est avant tout un regard sur le monde, un regard sur les gens et un regard sur les peuples. C'est, comme me le disait une ethnologue, un regard sur tout ce qui fait que les hommes sont les hommes. Ce regard nous est absolument essentiel et je crois qu'il nous concerne tous. C'est d'ailleurs ce regard qu'on retrouve constamment dans les thèmes des expositions proposées ces dernières années: le feu, les jeux, la mort, la classe, l'éducation des filles, mais aussi le théâtre d'Orient, un photographe à Manaus. Pour ceux qui ont vu ces expositions, il apparaît à l'évidence que l'ethnographie, en essayant de comprendre ce qui fait la vie des gens, ne peut rester dans sa tour intellectuelle ou universitaire. L'ethnologue et l'ethnographe, qu'ils s'intéressent à un village valaisan ou aux Indiens d'Amazonie ou à ce qui constitue l'essentiel de la vie dans une école, sont toujours amenés à s'intéresser de près aux gens, aux lieux pour en comprendre la vie. C'est cette proximité qui nous touche dans ces différentes expositions et que le musée nous propose toujours avec le même succès. J'ai eu la chance, il y a quelques années, ou plutôt bien des années maintenant, de visiter l'extraordinaire Musée d'ethnographie de Mexico et j'avais été frappé de voir le dimanche matin un nombre important de familles indiennes venir retrouver leur origine, leur civilisation à travers les objets exposés dans ce musée. Alors, l'ethnographie est-elle réservée aux initiés?

Il est vrai, Mesdames et Messieurs, que le nouveau Musée d'ethnographie est un outil complexe. En effet, il comprendra des ateliers d'ethnomusicologie, le département d'anthropologie de l'Université, une médiathèque comportant des documents inestimables, des salles d'expositions temporaires, une salle capable de recevoir des spectacles et des conférences et une esplanade, l'Esplanade des mondes, comme lieu de rencontre. Bien évidemment, il comportera aussi une place importante pour montrer les trésors extraordinaires qui, en partie, actuellement remplissent les greniers du musée, une place pour les objets, pour les objets humains, mais aussi pour les histoires qu'ils nous racontent et pour l'histoire de ces objets eux-mêmes.

De ces instruments, nous attendons beaucoup, Mesdames et Messieurs. Peut-être qu'à ce point l'acception du mot usuel de «musée» nous rend un mauvais service, car il s'agira moins d'exposer que d'échanger et l'idée d'un bouillonnement autour de ce lieu excite ma curiosité.

La construction du Musée d'ethnographie est nécessaire, peut-être plus à Genève qu'ailleurs, lorsque l'on connaît la réalité multiculturelle de la ville. S'intéresser à des pays, à des manières de vivre qui semblent lointains pour nous, à Genève, c'est presque toujours s'intéresser à la vie des gens qui vivent avec nous et que nous côtoyons tous les jours. Mais, plus encore, nous vivons actuellement une transformation fondamentale de l'organisation sociale, avec, en particulier, une révolution des moyens de communication qui semble entraîner le développement d'une uniformité culturelle et d'une uniformité des manières de vivre qui a de quoi nous faire peur et qui nous fait peur. Il est donc de plus en plus nécessaire d'avoir un regard critique et aiguisé et de voir ce regard critique et aiguisé de l'ethnologue et de l'ethnographe sur nos manières de faire et sur nos manières de vivre. La contribution du nouveau Musée d'ethnographie à ce regard sera pour nous très importante, et c'est une des raisons qui motive l'enthousiasme de SolidaritéS pour la construction de ce nouveau musée.

En ce qui concerne le projet lui-même, j'aimerais aborder quelques aspects parmi d'autres. Tout d'abord, j'aimerais parler du lieu. Le lieu est particulièrement bien choisi. Son insertion au centre de la ville et à proximité des autres musées, sa facilité d'accès seront un facteur de son succès plus que probable. De plus, la transformation de la place Sturm en Esplanade des mondes est une idée excellente, je devrais d'ailleurs plutôt parler de la restitution de cette place à la population, car, depuis cinquante ans, elle est occupée par la laideur des bâtiments provisoires qui l'encombrent. Je crois que les activités du musée animeront cet espace de manière très intéressante. Personnellement, l'ensemble urbanistique prévu sur la butte Sturm me plaît beaucoup et je dois avouer avoir quelque peine à comprendre en tout cas la violence des critiques qu'il provoque parfois.

Quant à l'architecture intérieure du futur musée, elle donne envie d'entreprendre la balade à travers le musée, la balade dans ce village ethnographique, d'une salle d'exposition à l'autre. A partir de cette base architecturale, M. Christian Ferrazino avait demandé l'élaboration d'un projet réduit pour étudier une diminution éventuelle des coûts de construction. Il s'agissait là d'une excellente initiative, qui a permis à la commission des travaux de se rendre compte que, s'il y avait économie, la nature du projet en était fortement altérée. La commission des travaux d'ailleurs a refusé cette variante à la quasi-unanimité. Il faut tout de même rappeler que la construction de ce musée a fait l'objet d'un concours d'architecture – 220 projets ont été déposés, comme on l'a déjà dit – d'où est sorti le projet sur lequel nous devons décider et nous prononcer. Si chacun d'entre nous a

le droit de se considérer comme un architecte, il faudrait tout de même que la critique soit parfois au moins au niveau de ce qui est proposé. Personnellement, je crois que ce projet architectural est un bon projet et je me réjouis de le voir réaliser.

Bien entendu, la question du financement n'est pas une question simple. Nous avons eu à SolidaritéS des discussions à ce sujet, car l'investissement est d'importance et nous avons aussi des priorités. Au cours du développement du projet, les possibilités de financement ont passablement évolué. La proposition amendée, telle que qu'elle ressort du rapport de majorité, nous paraît raisonnable, d'autant qu'elle limite l'apport de la Ville, tout apport extérieur venant précisément diminuer cette part de la Ville.

Il est tout à fait vrai que laisser la plus grande partie de cet investissement à la seule Ville n'est pas juste. Tout le monde dans cette enceinte sait qu'une redistribution de certains rôles entre l'Etat et la Ville, sur le plan des activités culturelles, devra être rediscutée. Mais tout le monde sait aussi qu'une solution sera longue à trouver et ce n'est pas au nouveau Musée d'ethnographie d'en être pénalisé.

Il est toujours difficile de faire des comparaisons de coûts entre des objets qui n'ont souvent rien à voir entre eux et, lorsque l'on connaît le coût de fonctionnement de certaines activités culturelles de la Ville, l'investissement envisagé pour ce musée est acceptable, car il s'agit d'un investissement évidemment réalisé pour des dizaines d'années.

Cela dit, l'Alliance de gauche (SolidaritéS) exigera un contrôle des coûts extrêmement sérieux tout au long de la construction et réclamera une transparence absolue pendant la durée des travaux.

Quant au délire sur les dépassements de coûts que certains opposants au musée avancent, il tient plus à la démagogie politique qu'à une réalité quelconque.

En résumé, le groupe SolidaritéS acceptera le projet tel qu'amendé par la commission des travaux et, bien entendu, il engage le Conseil municipal à faire de même.

Ce que je veux souligner par cette intervention, c'est le soutien enthousiaste de SolidaritéS au projet de construction du nouveau musée. Je ne veux pas dans un premier temps répondre à toutes les objections qui ont été prononcées pendant ce débat; je me réserve le droit d'intervenir un peu plus tard à ce sujet. Je vous remercie beaucoup. (*Applaudissements.*)

*(La présidence est à nouveau assurée par M. Bernard Paillard, président.)*

**Le président.** Merci, Monsieur François, votre intervention clôt notre séance de ce soir. Nous reprendrons ce sujet demain à 17 h avec MM. Marquet, Kanaan et Juon, dans cet ordre.

## 5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 6. Interpellations.

Néant.

## 7. Questions.

Néant.

Séance levée à 23 h 05.

## SOMMAIRE

- |      |   |      |
|------|---|------|
| 1.   | Communications du Conseil administratif .....   | 3587 |
| 2.   | Communications du bureau du Conseil municipal .....   | 3587 |
| 3.a) | Proposition de résolution du Conseil administratif en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de modification du régime des zones de construction aux Charmilles (parcelles Nos 4381, 4390, 4402, 4409 et 4410, section Petit-Saconnex) et d'un projet de modification partielle du plan localisé de quartier N° 27930 C (parcelles N°s 4381 et 4390)(PR-111) Suite de la préconsultation .....   | 3587 |
| 3.b) | Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour préserver la qualité de vie du quartier de l'Europe et des Charmilles, non à la construction des immeubles de 7 étages à caractère industriel» (P-2-A) Suite du premier débat .....  | 3587 |
| 4.a) | Rapports de majorité et de minorités de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un total de 73 000 000 de francs, ramené à 67 201 700 francs, soit:   |      |
|      | – un crédit de 62 377 600 francs, ramené à 55 005 000 francs, destiné à la construction d'un Musée d'ethnographie, variante 1 du projet lauréat du concours d'architecture, comprenant un bâtiment administratif et un bâtiment d'exposition et de dépôt, situé à la rue Charles-Sturm, sur les parcelles 4067, 7159, feuille 3, 7172, feuille 5, 4146, 7182, 7183, feuille 7, 4362, 4364, 7234, 7235, feuille 13, section Cité, et 2339, 3028, feuille 27, 3047, 3049, 3051, feuille 33, section Eaux-Vives du cadastre de la Ville de Genève; |      |
|      | – un crédit de 683 700 francs destiné à l'aménagement des trottoirs situés rue Ferdinand-Hodler, boulevard des Tranchées, rue Charles-Sturm et boulevard Helvétique;.....   | 3608 |
|      | – un crédit de 1 842 500 francs, ramené à 1 794 000 francs, destiné aux aménagements extérieurs situés sur la place Emile-Guyénot et sur le mail arboré de la rue Charles-Sturm, ainsi qu'à   |      |

la construction de la passerelle piétonne entre la rue Charles-Sturm et la promenade de l'Observatoire;

- un crédit de 3 841 200 francs, porté à 5 464 000 francs, destiné à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, du bâtiment administratif et du dépôt de voirie à la rue Charles-Sturm;
  - un crédit de 4 255 000 francs destiné à la reconstruction d'un dépôt de voirie jouxtant le musée et donnant sur le boulevard Helvétique et dont les superstructures devront permettre aux piétons un accès direct entre la plate-forme du musée et le boulevard Helvétique (PR-40 A/B/C/D)..... 3610
- 4.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de M. Sami Kanaan, renvoyée en commission le 21 mars 2000, intitulée: «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie»(M-78 A) ..... 3687
- 4.c) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de M. Alain Comte, Mmes Eustacia Cortorreal, Hélène Ecuyer, Monique Guignard, Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Alain-Georges Sandoz, François Sottas et Mme Marie-France Spielmann, renvoyée en commission le 21 mars 2000, intitulée: «Pour l'étude des deux variantes de construction du Musée d'ethnographie» (M-79 A) ..... 3694
5. Propositions des conseillers municipaux ..... 3725
6. Interpellations ..... 3725
7. Questions ..... 3724

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*